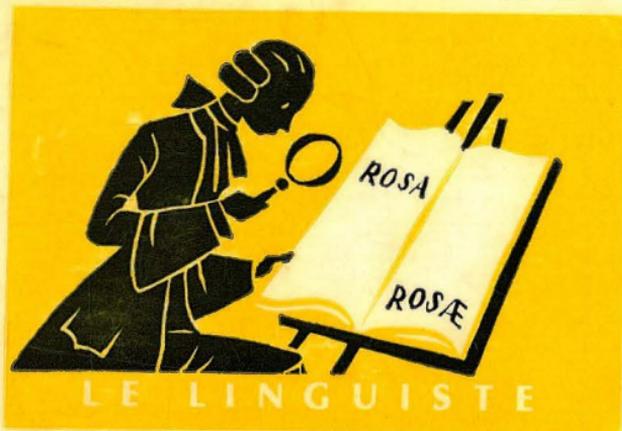


PAUL GARDE

L'ACCENT

COLLECTION *SUP*



PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE



« LE LINGUISTE »
Section dirigée par André MARTINET
Professeur à la Sorbonne

5

L'ACCENT

par

PAUL GARDE

*Professeur à la Faculté des Lettres et Sciences humaines
d'Aix-en-Provence*



PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

108, Boulevard Saint-Germain, Paris

1968

L'ACCENT

C

DÉPOT LÉGAL

1^{re} édition 1^{er} trimestre 1968

TOUS DROITS

de traduction, de reproduction et d'adaptation
réservés pour tous pays

© 1968, *Presses Universitaires de France*



Inv. 8580

OHK - Romanski jeziki in knjiž.

80

GARDE P.

Accent



41000008580

UNIVERZA V LJUBLJANI - FF

AVERTISSEMENT

En règle générale, les formes sont données en orthographe courante ou, pour les langues n'usant pas de l'alphabet latin ou grec, dans les translittérations les plus usuelles.

En cas de nécessité, on a utilisé des transcriptions phonétiques selon le système de l'A.P.I., avec quelques latitudes qui nous ont paru compatibles avec l'objet du présent livre.

L'accent (aussi bien dans les formes données en orthographe courante que dans les formes transcrites) est noté par le signe ' placé avant la *voyelle* accentuée. Exemple : it. *c'antano*, r. *vod'a* ou [vad'a], all. *Str'assenb'ahn*. Là où il a paru nécessaire d'attirer l'attention du lecteur sur une différence de force existant entre deux accents voisins, le plus fort est noté par le signe '' : all. *Str''assenb'ahn*.

Toutefois dans les langues où la notation de l'accent est consacrée par l'orthographe ou par une convention unanimement admise (grec, serbo-croate, etc.), ces usages ont été respectés.

Pour la transcription de l'anglais, voir p. 82, n. 1.

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance à M. André Martinet, professeur à la Sorbonne, qui nous a encouragé à écrire ce livre et a bien voulu l'accepter dans la collection qu'il dirige, ainsi qu'à M. le Pr M. Romportl et Mme le Dr J. Ondráčková, qui ont aimablement mis à notre disposition les nombreuses ressources du service de documentation du laboratoire de phonétique de l'Institut de Langue tchèque à Prague.

PREMIÈRE PARTIE

LES CONSTANTES DE L'ACCENT

CHAPITRE PREMIER

FONCTION DE L'ACCENT

I. — LA FONCTION CONTRASTIVE DE L'ACCENT

Le phénomène étudié ici est connu le plus souvent en français, dans le langage courant, sous le nom d'*accent tonique* ; les linguistes lui donnent plus simplement le nom d'*accent*. Le Français, qui spontanément n'a pas conscience de l'existence d'un accent dans sa propre langue, le découvre généralement lors de l'apprentissage d'une langue étrangère. Par exemple, le mot italien *bravo* ne se prononce pas du tout comme le français *bravo*, qui pourtant en tire son origine ; et la différence ne tient pas seulement à la somme des particularités des cinq phonèmes de ces mots (par exemple [r] apical ou « roulé » en italien, [R] uvulaire ou « grasseyé » en français, etc.). Elle repose avant tout sur une différence de distribution de la force expiratoire entre les deux syllabes du mot. Le mot italien comporte un fort supplément d'intensité, et aussi une plus grande hauteur musicale, sur la syllabe *bra*, ce qui est tout à fait insolite et difficile à reproduire pour les Français ; le mot français comporte un certain renforcement d'intensité sur la syllabe *vo*, ce qui n'est pas sans rappeler aux Italiens leur forme *bravò* « il brava ».

L'analyse instrumentale confirme l'existence réelle de ces différences, perçues par l'oreille. On dit que *it. bravo* a l'accent sur la première syllabe (*br'avo*) et *fr. bravo* sur la seconde (*brav'o*). Une différence analogue s'observe entre *fr. docker* [dɔk'ɛR] et *angl. docker* [d'ɔkə] ou entre *fr. spoutnik* et *r. sp'utnik*.

Pour les usagers de certaines autres langues, l'accent est un phénomène conscient dans la pratique de la langue maternelle. Un Italien a conscience de la différence qui sépare dans sa langue les mots *bravo* « brave, bravo » et *bravò* « il brava », et qui tient précisément à la différence de place du renforcement de hauteur et d'intensité, c'est-à-dire de l'accent. Il en va de même en russe pour des mots comme *m'uka* « tourment » et *muk'a* « farine ». Dans *m'uka* « tourment », la syllabe *mu* est à la fois plus intense, plus haute et plus longue que la syllabe *ka*. Sur la base de faits de ce genre existant dans de nombreuses langues, les grammairiens ont, depuis longtemps, analysé le phénomène de l'accent, considéré comme la mise en relief d'une syllabe à l'intérieur de chaque mot, et donné des règles plus ou moins complètes indiquant la place de l'accent. On doit en particulier aux grammairiens alexandrins des données très complètes sur l'accentuation grecque de leur époque ; leur doctrine est à la base de celles qui ont été élaborées pour la plupart des langues européennes modernes.

Toutefois l'accentologie, constituée par les grammairiens pour répondre à des besoins pratiques, s'est mal intégrée au renouveau de la science linguistique contemporaine. La phonologie à ses débuts a appliqué à la description des langues des méthodes qui devaient nécessairement aboutir à un obscurcissement des problèmes de l'accent.

Pour la phonologie dans sa conception la plus courante, la fonction essentielle de tous les faits linguistiques est leur fonction distinctive. Les particularités phonétiques qui intéressent au premier chef le linguiste sont celles dont la modification changerait le sens du message transmis. Cette

affirmation conduit à délimiter dans la chaîne parlée des unités minimales successives, les phonèmes, et des unités minimales non successives, les traits distinctifs. Dans l'unique segment consonantique du mot fr. *ami*, on dit qu'il y a un phonème /m/ qui se définit parce qu'il est différent des autres phonèmes /b/ (*habit*), /n/ (*Annie*), etc. A son tour, ce phonème /m/ est défini par les traits « nasalité » qui le différencie de /b/, /p/, etc., et « labialité » qui le différencie de /n/. Dire que le trait « nasalité » appartient au système du français, c'est dire que sa suppression (physiologiquement le relèvement du voile du palais, empêchant l'air de passer par le nez) peut, dans certains contextes, changer le sens d'un message ; par exemple, *voilà mon habit* au lieu de *voilà mon ami*.

L'opération fondamentale de la phonologie est donc la recherche de paires minimales comme *ami*, *habit* ; pour qu'un trait phonétique soit reconnu pertinent, il faut qu'on puisse montrer qu'il remplit une fonction distinctive dans des paires minimales de ce genre. Un trait qui ne répond pas à cette condition est considéré comme redondant et dépourvu de fonction linguistique propre.

Que devient l'accent soumis à cette épreuve ? Peut-il être rangé au nombre des traits distinctifs comme la nasalité, doit-on le considérer comme un phonème, au même titre que /m/, bref est-il doué de fonction distinctive ? Pour répondre à cette question, on est amené le plus souvent à distinguer deux espèces de langues : à *accent fixe* et à *accent libre*.

On dit qu'une langue a l'accent fixe quand l'accent est toujours placé sur une syllabe déterminée, comptée à partir du commencement ou de la fin du mot. Ainsi l'accent en français est toujours sur la dernière syllabe : *am'i*, *brav'o* ; en tchèque sur l'initiale : *n'edorozuměni* « malentendu », *pr'ostředek* « moyen » ; en polonais sur la pénultième : *rozpr'awa* « querelle », *odp'owiedź* « réponse » ; en latin sur la pénultième s'il s'agit d'une syllabe fermée ou contenant une voyelle longue, sur l'antépénultième dans le cas

contraire : *di'urnus* « diurne », *far'īna* « farine » mais *'asinus* « âne ». Dans ces langues, il est impossible qu'un trait distinctif « accent » distingue deux mots comme le trait « nasalité » distingue en français *ami* de *habit*. Si l'on suppose un mot donné, avec ses limites et sa constitution phonématique, l'accent ne peut s'y placer qu'en un seul point : dans fr. *ami* il ne peut être que sur la syllabe *mi*, dans lat. *farīna* que sur la syllabe *rī*. Ainsi dans ces langues l'accent doit-il être considéré comme un trait redondant, prévisible à partir du contexte.

Il en irait autrement, toujours selon les mêmes théories dans les langues à accent libre, comme le russe, l'italien, l'allemand, l'anglais, etc., où aucune règle ne fixe la place de l'accent dans le mot. Dans ces langues, on peut rencontrer un grand nombre de paires de quasi-homonymes qui ne sont distinguées que par l'accent comme fr. *ami* et *habit* le sont par la nasalité : ainsi r. *m'uka* « tourment » et *muk'a* « farine », it. *'ancora* « ancre » et *anc'ora* « encore », all. *g'ebet* « donnez » et *Geb'et* « prière ». Dans ces langues, il semble que l'accent remplisse la même fonction distinctive que les traits comme « nasalité », « sonorité », etc., et doit donc être inclus dans l'inventaire des traits distinctifs. Ainsi la première voyelle de r. *m'uka* « tourment » sera considérée comme un phonème /ú/ (*u* accentué) défini par trois traits : « labialisation », « fermeture », « accent ». Le trait « labialisation » distingue cette voyelle de /í/, le trait « fermeture » de /ó/, et le trait « accent » de /u/ (*u* inaccentué). Ainsi le trait « accent » doit être inscrit dans l'inventaire des traits distinctifs de la langue, et la voyelle inaccentuée est considérée comme un phonème différent de la voyelle accentuée. Ainsi, il n'existerait qu'un seul phonème /u/ en français ou en polonais, langues à accent fixe, mais deux phonèmes /ú/ et /u/ en russe (1).

(1) Voir M. HALLE, *The sound pattern of Russian*, La Haye, 1959. La même façon de voir est implicite chez TROUBETZKOY, *Das morphonologische System der russischen Sprache*, T.C.L.P., 5, 2.

Cette façon de voir aboutit, comme on le voit, à rompre l'unité de la notion d'accent. La ressemblance entre l'accent libre (russe, italien, etc.) et l'accent fixe (tchèque, français, etc.) n'existerait que sur le plan phonétique, dans l'emploi par l'un et par l'autre de procédés physiques plus ou moins analogues, tels que l'intensité ou la hauteur ; mais il s'agirait de réalisations semblables de phénomènes linguistiques foncièrement différents, traits distinctifs des phonèmes dans un cas, traits redondants rattachés à un signal démarcatif dans l'autre. Pour Troubetzkoy, l'accent libre a plus de traits communs avec les autres traits distinctifs prosodiques affectant les voyelles qu'avec l'accent fixe. Ainsi, il considère comme deux manifestations d'un même phénomène, qu'il appelle « intensité vocalique », l'accent libre du russe et la longueur des voyelles en tchèque, mais non pas l'accent tchèque, qui est fixe. C'est aussi Troubetzkoy qui paraît refuser la notion même d'accent en écrivant : « Le « changement d'accent », c'est-à-dire l'alternance de voyelles fortes et faibles » (1).

Il n'est pas dans notre propos de nier l'importance de la distinction entre accent fixe et accent libre, qui sera étudiée en détail plus loin lorsqu'il s'agira de classer les divers types d'accent (voir chap. V). Mais dans ce premier chapitre consacré à une définition de l'accent en général, il importe de préciser quels sont les traits communs aux phénomènes réunis sous le nom d'accent. Il n'est pas vrai que ces traits soient seulement du domaine de la réalisation phonétique. Nous nous proposons de démontrer ici que l'on peut définir l'accent par sa fonction ; que cette fonction est la même dans les langues à accent fixe que dans celles à accent libre ; et que ce n'est jamais une fonction distinctive (2).

Il est vrai que l'accent fixe n'a pas de fonction distinctive ;

(1) *T.C.L.P.*, 5, 2, p. 31.

(2) Voir A. MARTINET, *Accent et tons*, *Miscellanea phonetica*, 2, 1954, p. 13-24, et *La linguistique synchronique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1965, p. 141-161.

mais il n'est pas vrai que l'accent libre en ait une. Si dans la première voyelle de r. *m'uka* « tourment » on supprime le trait « accent », on n'obtient pas le mot *muk'a* « farine », mais un mot **muka* sans aucun accent ; si dans la deuxième voyelle on ajoute le trait « accent », on n'obtient pas non plus *muk'a*, mais une forme **m'uk'a* avec deux accents (1). Un mot sans accent ou un mot avec deux accents ne peuvent pas exister dans la langue. La distinction des deux quasi-homonymes n'est pas assurée par l'apparition ou la disparition du trait « accent », comme celle entre *ami* et *habit* l'est par l'apparition ou la disparition du trait « nasalité » ; mais par sa disparition en un point de la chaîne parlée nécessairement accompagnée de sa réapparition en un autre point, c'est-à-dire par son changement de place. Pour un trait distinctif, la question qui se pose en chaque point de la chaîne susceptible d'en être affecté est seulement de savoir s'il est là ou s'il n'y est pas ; pour l'accent, c'est de savoir s'il est là ou s'il est ailleurs. Ainsi, une fois déterminées les incompatibilités contextuelles éventuelles (par exemple, la neutralisation du trait « sonorité » en russe en fin de syllabe), la présence ou l'absence du trait distinctif ne concerne que le phonème considéré. La place de l'accent concerne toujours un segment plus étendu de la chaîne parlée.

On nous objectera que dans ce qui précède nous avons raisonné dans le cadre du mot, en supposant ses limites connues, ce qui est arbitraire. Si nous ignorons les limites du mot, et que nous nous placions dans le cadre global de l'énoncé, ce qui répond aux conditions réelles de la communication, alors nous pourrions trouver une distinction assurée par l'addition ou la suppression du trait « accent ». Soit, par exemple, le mot russe *par'agraf* « paragraphe ». Si, conservant la même suite de phonèmes et le même accent sur la seconde syllabe, nous ajoutons un accent supplé-

(1) R. I. AVANESOV, *Fonetika sovremennogo russkogo jazyka*, Moscou, 1958, p. 20-21.

mentaire sur la troisième : [par¹agr¹af], nous obtenons un énoncé signifiant : « C'est l'heure, comte ! » (*Por¹a, graf!*). Ici l'accent paraît se comporter comme un trait distinctif. Mais on remarquera que le même résultat peut être obtenu dans une langue à accent fixe : ainsi en français [g¹alam¹ã] et [galam¹ã] dans le distique célèbre :

Gal, amant de la reine, alla, tour magnanime,
Galamment de l'arène à la tour Magne, à Nîmes.

ou en tchèque *j'eden* « un » (un accent) et *j'e d'en* « il fait jour » (deux accents, au moins théoriquement). On sait, d'ailleurs, qu'en fait l'accent remplit cette fonction distinctive de façon très incertaine : pour le tchèque, les expériences menées par J. Ondráčková sur des couples de ce genre ont montré qu'ils n'étaient pas réellement distingués (1); en russe, les faits d'intonation de phrase feront que, dans bien des cas, dans *Pora, graf!* l'accent de *graf* sera très faible; en français, il est douteux que la distinction soit assurée par l'accent seul.

Quoi qu'il en soit, nous nous trouvons en présence de la situation suivante : si nous supposons la limite de mot connue, alors l'accent n'a pas de fonction distinctive, ni dans les langues à accent libre, ni dans celles à accent fixe; si nous ne la supposons pas connue, il peut à la rigueur, quoique de façon très aléatoire, remplir une telle fonction, mais alors c'est vrai aussi bien dans les langues à accent fixe que dans celles à accent libre. En un mot, la différence entre l'accent fixe et l'accent libre n'est pas aussi essentielle qu'on le croit quelquefois, et en tout cas, elle n'affecte pas la fonction de l'accent, qui est la même dans les deux types de langue. Nous pouvons affirmer aussi que l'accent n'a jamais de fonction distinctive, puisqu'il ne l'assume jamais dans le

(1) J. ONDRÁČKOVÁ, On the problem of the function of stress in Czech, *Zeitschrift für Phonetik, Sprachwissenschaft und Kommunikationsforschung*, 14, 1961, p. 45-54.

cadre du mot, et ne le fait que de façon imparfaite et précaire dans le cadre global de l'énoncé.

La fonction de l'accent diffère de celle des traits distinctifs comme « nasalité », « sonorité », etc., parce qu'elle ne s'exerce pas sur le plan paradigmatique : l'accent n'est jamais en opposition avec l'absence d'accent en un point donné de l'énoncé, tandis que par exemple la nasalité peut être en opposition avec l'absence de nasalité (*ami, habit*). Mais elle en diffère encore d'une autre manière. La présence ou l'absence d'un trait distinctif en un point de la chaîne parlée ne nous apprend rien sur sa présence ou son absence en tout autre point (sauf incompatibilités de voisinage dont l'effet est de toute façon très limité). Au contraire en matière d'accent, dans le cadre d'un segment préalablement délimité et qui correspond à peu près au « mot », la présence d'une syllabe accentuée suppose nécessairement que toutes les autres syllabes sont inaccentuées : le trait « accent » ne peut se manifester plus d'une fois. Ainsi l'accent, qui n'entretient pas de rapports avec des unités qui pourraient se trouver en concurrence avec lui sur le plan paradigmatique, en entretient avec des unités qui voisinent avec lui sur le plan syntagmatique.

On appelle d'ordinaire *opposition* les rapports existant entre deux unités différentes concurrentes sur le plan paradigmatique, et *contrastés* les rapports entre deux unités différentes voisinant sur le plan syntagmatique. Nous dirons donc que les traits tels que « nasalité » remplissent une fonction *oppositionnelle* et l'accent une fonction *contrastive* (1). Cette différence explique que la méthode des paires minimales, qui ne sert qu'à déceler les rapports oppositionnels jouant sur le plan paradigmatique, soit inadéquate à l'étude des faits d'accent, et que les tentatives qui ont été faites pour l'y appliquer n'aient fait que les obscurcir. La

(1) R. PRIETO, Traits oppositionnels et traits contrastifs, *Word*, 10, 1954, p. 43-59.

différence entre l'accent et les traits distinctifs est une différence de nature.

La théorie de l'information nous donne une confirmation de cette différence, puisque la valeur informative de l'accent et celle des traits distinctifs varient en sens inverse ; comme l'écrit J. Rischel : « Les distinctions comme « sourd-sonore » ont normalement l'importance la plus grande dans les énoncés les plus courts, tandis que l'accent... n'est distinctif que dans les énoncés d'une certaine étendue » (1).

Nous pouvons donc rétablir l'unité de la notion d'accent : l'accent fixe et l'accent libre ne sont que des variantes d'un même phénomène phonologique, dont l'unité fonctionnelle avait depuis toujours été reconnue intuitivement par les grammairiens, et qui, par sa fonction contrastive, s'oppose radicalement à tous les autres faits linguistiquement pertinents qui constituent la face signifiante du langage.

De cette originalité fondamentale de l'accent par rapport aux autres faits phonologiques découlent, pour le linguiste, certaines conséquences de méthode. L'accentologie devra faire usage d'autres notions que celles qui ont cours dans les autres branches de la phonologie. Nous devons maintenant dégager les concepts adéquats à la description du fonctionnement de l'accent.

II. — FONCTIONNEMENT DU CONTRASTE ACCENTUEL

Si le rôle de l'accent est de créer un contraste, son fonctionnement sera nécessairement plus complexe que celui des traits distinctifs, qui servent à créer des oppositions. Les oppositions jouent par définition entre des unités susceptibles d'apparaître en un même point de la chaîne parlée.

(1) J. RISCHHEL, *Stress, juncture and syllabification in phonemic description, Proceedings of the 9th International Congress of linguists, Cambridge, Mass., 1962*, La Haye, 1964, p. 86.

Le cadre dans lequel jouent ces oppositions est donc tout tracé : c'est le segment minimal de la chaîne parlée, indivisible en unités successives plus petites, et considéré phonologiquement comme un point, c'est-à-dire le phonème (1). Une fois la segmentation en phonèmes faite, et les caractéristiques contextuelles de chaque segment établies, il suffit pour caractériser un signifiant donné de mentionner l'absence ou la présence dans le point considéré de chacun des traits distinctifs qui y sont possibles. Par exemple, une fois déterminé le deuxième segment du mot *ami*, la seule mention des traits « labial », « nasal », etc., suffit à le caractériser comme n'appartenant pas aux signifiants *Annie*, *habit*, *api*, etc., mais au signifiant *ami*. Le cadre de cette opération a été tracé à l'avance par la segmentation phonématique.

Mais pour les faits d'accent au contraire le cadre de l'étude ne peut pas se confondre avec les segments minimaux de la chaîne parlée, puisque le contraste joue nécessairement entre plusieurs segments successifs. En fait, la détermination pour chaque langue du cadre dans lequel doivent être étudiés les faits d'accent est une opération préalable nécessaire, qui n'a pas son équivalent dans le domaine de l'étude des traits distinctifs. L'étude de l'accent suppose la délimitation dans la chaîne parlée de deux types de segments, l'un et l'autre plus étendus que le phonème :

1^o délimitation des segments qui sont mis en contraste entre eux, ou *unités accentuables* ;

2^o délimitation des segments à l'intérieur desquels ces contrastes sont créés, ou *unités accentuelles*.

La solution de ces deux questions fournit pour chaque langue le cadre de l'étude des contrastes accentuels, comme la segmentation en phonèmes fournit celui de l'étude des oppositions phonématiques. On peut alors aborder la 3^e question qui détermine le caractère accentué, ou non, d'une unité

(1) R. PRIETO, *art. cit.*

accentuable donnée, comme la mention de la présence ou de l'absence des divers traits distinctifs possibles fournit la caractérisation de chaque phonème :

3^o à l'intérieur de chaque unité accentuelle, quelle est celle des unités accentuables qui est mise en contraste avec les autres, c'est-à-dire quelle est la *place de l'accent* ?

Dans beaucoup de langues, la notion d'*unité accentuable* se confond avec celle de *syllabe* et la notion d'*unité accentuelle* avec celle de *mot*. Les trois problèmes évoqués ci-dessus se réduisent alors aux trois questions suivantes :

1^o délimitation des syllabes ;

2^o délimitation des mots ;

3^o place de l'accent sur l'une ou l'autre syllabe de chaque mot.

Par exemple, dans r. *m'uka* « tourment », les unités accentuables sont les syllabes *mu* et *ka* (la première accentuée dans le mot considéré, la deuxième dans *muk'a* « farine ») ; l'unité accentuelle est le mot *muka*, à l'intérieur duquel, de par ses caractéristiques grammaticales, doit nécessairement exister un accent et un seul ; la place de l'accent, enfin, est sur la première des deux syllabes du mot.

L'identification de l'unité accentuable avec la syllabe et de l'unité accentuelle avec le mot, suggérée ici, n'est qu'une approximation qui n'est pas valable pour toutes les langues. Nous examinerons dans d'autres chapitres les différents types d'unités accentuables et d'unités accentuelles existant dans les diverses langues. Nous nous bornerons ici à déterminer la nature linguistique de ces deux espèces d'unité. Il apparaîtra en premier lieu que l'unité accentuable est une notion phonologique et l'unité accentuelle une notion grammaticale.

A) L'UNITÉ ACCENTUABLE ET LA SYLLABE

L'unité accentuable est dans l'immense majorité des langues la syllabe. Là où l'accent est libre, il y a autant de possibilités de place de l'accent qu'il y a de syllabes : une

seule possibilité dans les monosyllabes, deux dans les dissyllabes (r. *m'uka*, *muk'a*), trois dans les trisyllabes (esp. *t'ermi*no « terme », *term'ino* « je termine », *termin'o* « il termina »). Dans les langues à accent fixe, l'application des lois réglant la place de l'accent sur la syllabe initiale, finale, pénultième, etc., suppose le décompte préalable des syllabes. Pour accentuer correctement le prénom polonais *Tadeusz*, il ne suffit pas de savoir qu'en polonais l'accent est sur la syllabe pénultième, il faut savoir aussi que le groupe *eu* est dissyllabique, et non monosyllabique comme en grec ancien, provençal, etc. Alors seulement, on peut appliquer correctement la règle : *Ta-d'e-usz* et non **T'a-deusz*.

Or, la syllabe est une unité phonologique, qui peut être délimitée sans prendre en considération le signifié et la segmentation en unités significatives. C'est une unité non signifiante. Nous n'entrerons pas ici dans le détail des controverses sur la nature de la syllabe, mais nous remarquerons seulement que, quelle que soit l'interprétation proposée, tout le monde est d'accord sur ce point. Dans toutes les langues, la segmentation en syllabes dépend de la présence de certains phonèmes ou groupe de phonèmes aptes à jouer le rôle de « centre de syllabe » : voyelles, diphtongues, sonantes dans certaines positions, etc. Ainsi la coupe de syllabe se déduit de la structure phonématique de chaque segment (1).

Toutefois dans un petit nombre de langues, l'unité accentuable n'est pas la syllabe, mais la *more*. La notion de *more* s'applique à des langues où il peut y avoir mouvement de l'accent, non seulement d'une syllabe à une autre, mais aussi d'un fragment de syllabe à un autre. On appelle alors *more* tout fragment de syllabe apte à recevoir l'accent par lui-même. Ainsi en grec ancien, dans les syllabes longues finales, l'accent peut frapper la première moitié de la syllabe (accent

(1) Pour les détails et la discussion des exceptions, voir TROUBETZKOY, *Principes de phonologie*, trad. franç., Paris, 1949, p. 199.

circonflexe) ou la deuxième moitié (accent aigu) : ἦν « j'étais », ἦν « si » ; Ζεῦ « Zeus » (voc.), Ζεύς « Zeus » (nom.). Mais la délimitation des mores suppose d'abord celle des syllabes, puisque la more doit être définie comme un fragment de syllabe. De plus, la divisibilité ou l'indivisibilité de la syllabe en mores dépend de sa constitution phonématique : est divisible en grec toute syllabe finale longue. Ainsi, quelle que soit l'unité accentuable, sa délimitation passe toujours par la délimitation préalable de la syllabe, et, même dans le cas des mores, cette délimitation est toujours fondée sur des données phonologiques, sans considérations grammaticales (1).

On remarquera notamment que la division en unités accentuables (syllabes ou mores) est sans rapports avec celle en unités significatives ou morphèmes. Dans la plupart des langues, les limites de syllabes et de morphèmes n'ont aucun rapport : dans fr. (*nous*) *vivotions* la coupe en syllabes est *vi-vo-tions* et celle en morphèmes *viv-ot-i-ons*. La coïncidence de la syllabe et du morphème est un trait propre de la structure de certaines langues, par exemple le chinois. De même dans les langues « comptant les mores », la divisibilité de la syllabe en mores se déduit de sa structure phonologique et non morphologique. Nous pouvons, pour marquer la division en mores et l'accentuation de l'une des mores, écrire ¹*e-en* pour gr. ἦν « j'étais » et *e-¹en* pour gr. ἦν « si », mais le trait d'union qui marque les limites des mores ne correspond à aucune frontière morphologique.

Nous retiendrons donc que l'unité accentuable est toujours la syllabe ou une unité plus petite définie par référence à la syllabe, et que la définition de cette unité ne fait intervenir que des notions phonologiques.

(1) Comme terme générique désignant à la fois la syllabe et la more, TROUBETZKOY emploie *prosodème* (*ibid.*, p. 205). Nous préférons le terme plus précis d'*unité accentuable* parce que le prosodème selon Troubetzkoy est porteur de toutes les « particularités de différenciation prosodique » (accent, tons, quantité), alors que nous envisageons ici la syllabe et la more seulement comme porteuses de l'accent.

B) L'UNITÉ ACCENTUELLE ET LE MOT

Si l'*unité accentuable* est proche de la *syllabe*, la notion d'*unité accentuelle* est voisine de celle de *mot*. Dans certaines langues, la correspondance entre l'unité accentuelle et le mot est assez étroite. En russe, par exemple, les énoncés où les limites de ces deux unités coïncident exactement sont assez fréquents, par exemple dans ce vers de Puškin : *B¹urja mgl¹oju n¹ebo kr¹oet* « l'ouragan couvre le ciel de ténèbres » (4 mots, 4 accents). Mais il existe aussi des cas où l'unité accentuelle est plus longue ou plus courte que le mot : *u tog¹o že* « chez le même » (3 mots, 1 accent) ; *tr¹ëxl¹etnij* « âgé de trois ans » (1 mot, 2 accents). En français aussi on pourrait trouver des phrases où les unités accentuelles correspondent aux mots, par exemple : *Enf¹ants, admir¹ez Vers¹ailles* (3 mots, 3 accents possibles) ; mais le plus souvent l'unité accentuelle sera plus longue que le mot, par exemple dans la phrase : *les enf¹ants adm¹irent le châ¹teau de Vers¹ailles* (7 mots, 4 accents possibles). On voit par là que l'unité accentuelle obéit à des principes de délimitation qui lui sont propres et ne se confond pas nécessairement avec le mot, mais qu'elle est en rapports étroits avec lui.

Malheureusement cette constatation ne peut nous fournir un critère pour la délimitation de l'unité accentuelle, parce que la notion de *mot* est précisément une des plus incertaines de la linguistique. Le « mot » dont nous avons fait état dans ce qui précède n'est pas autre chose que le mot orthographique (espace compris entre deux blancs dans un texte écrit) qui n'est qu'une convention et ne peut servir de point de départ à une définition scientifique. Mais la linguistique contemporaine n'est pas encore parvenue à élaborer une définition du mot se fondant sur des critères objectifs universellement valables (1).

Ici, comme pour la syllabe, nous serons donc contraints

(1) A. MARTINET, Le mot, *Diogène*, 51 (juill.-sept. 1965), p. 39-53.

de ne pas nous appuyer sur une définition exhaustive du concept de mot, mais de nous contenter de certains éléments d'une telle définition, qui ne sont pas sujets à controverse. Il nous semble qu'on peut formuler à propos du mot trois propositions qui rencontreront l'accord de tous les linguistes, et qui s'appliquent à tous les emplois qui sont faits du terme de « mot », et également à l'unité accentuelle : il s'agit d'une unité significative, plus grande que le morphème et plus petite que la phrase :

1^o Le mot et l'unité accentuelle sont des unités significatives. Cette proposition, en ce qui concerne le mot, est assez évidente pour n'avoir pas besoin de démonstration. Chacun peut observer que les frontières entre les mots orthographiques correspondent toujours à des séparations entre deux signifiants. Quelle que soit la définition plus scientifique du mot que l'on propose, la frontière des « mots » ainsi délimités passera aussi entre deux signifiants. En ce qui concerne les unités accentuelles, là où elles sont égales aux mots ou plus étendues qu'eux, la même coïncidence existe nécessairement. Là où elles sont plus petites, les exemples les plus évidents semblent indiquer qu'il en est de même (ex. : r. *tr'ëx-l'etnij*, all. *dr'ei-j'ähriger* « âgé de trois ans »), et nous admettrons à titre d'hypothèse qu'il en est toujours ainsi ;

2^o et 3^o Le mot et l'unité accentuelle sont plus grands que le morphème et plus petits que la phrase. Ces deux propositions doivent être considérées comme des définitions. En effet, le morphème et la phrase sont les deux seuls types d'unité significative qui se prêtent à une définition rigoureuse sur le plan de la linguistique générale. Le morphème (1) est l'unité significative minimale, celle qu'il n'est pas possible de subdiviser en unités significatives plus petites ; la phrase est l'unité significative maximale, c'est-à-dire celle qu'il n'est pas nécessaire de compléter par d'autres

(1) Sur *monème* et *morphème*, cf. A. MARTINET, *La linguistique*, 1967, 2, p. 4.



unités pour obtenir un énoncé grammaticalement correct. Si la notion de mot se confondait soit avec celle de morphème, soit avec celle de phrase, elle serait superflue. Et de fait la notion de mot est inutile dans les langues où on l'emploie pour désigner les morphèmes : c'est le cas des langues « monosyllabiques », comme le thaï, qui sont justement des langues sans accent. Mais dans la plupart des langues la notion de mot se justifie, parce qu'elle désigne précisément une unité intermédiaire entre le morphème et la phrase. Il y a des mots d'un seul morphème (ex. fr. *ici*, all. *hier*, r. *здесь*), mais le plus souvent le mot comprend plusieurs morphèmes (fr. *viv-ot-i-ons*). Il y a des phrases d'un seul mot (ex. : *Sortez !*), mais la phrase la plus courante comprend plusieurs mots. Nous pouvons présumer que ce qui est vrai du mot l'est aussi de l'unité accentuelle, et les exemples cités ci-dessus (où le mot orthographique coïncide avec l'unité accentuelle) sont en accord avec cette hypothèse.

Il apparaît donc que dans les langues sans accent il existe seulement deux types d'unités signifiantes susceptibles d'une définition rigoureuse du point de vue de la linguistique générale et sans référence particulière à la structure de chaque langue : le morphème et la phrase. Toutes les unités intermédiaires (différents types de syntagmes, mots) ne peuvent être définies que selon des critères propres à chaque type de langue. Mais dans les langues à accent il existe un troisième type d'unité, l'unité accentuelle, qui admet une définition valable pour toutes les langues à accent, parce qu'elle possède une marque formelle : l'existence entre ses limites d'un contraste entre les unités accentuables, syllabes ou mores, qu'elle contient.

Toutefois l'unité accentuelle ne saurait être définie seulement par ses caractéristiques formelles, c'est-à-dire par la présence entre ses limites d'un seul accent. Puisqu'il s'agit d'une unité significative, elle doit aussi être définissable grammaticalement. Si la définition formelle de l'unité accentuelle est universelle (pour toutes les langues à accent),

sa délimitation grammaticale dépend de la structure de chaque langue, et il ne saurait être question ici de donner les règles de délimitation de toutes les unités accentuelles, même dans le cadre d'une seule langue : ce serait faire toute la syntaxe de cette langue. Il nous suffira d'indiquer les principes qui président à cette délimitation.

On peut définir dans chaque langue à accent des *syntagmes accentogènes*, c'est-à-dire des groupements de morphèmes qui ont la propriété de constituer des unités accentuelles. Dans chaque langue, certaines fonctions syntaxiques sont habituellement remplies par de tels syntagmes. Par exemple, en français, toute phrase non impérative et non elliptique comprend nécessairement un sujet et un prédicat, et chacun de ces deux éléments constitue normalement une unité accentuelle : *Natal¹ie-dorm¹ait, le ch¹at-est n¹oir*. Le syntagme-sujet et le syntagme-prédicat sont des types de syntagmes normalement accentogènes.

Mais certains types de syntagmes normalement accentogènes peuvent comprendre des unités qui ne le sont pas : ainsi en français tout syntagme-prédicat est nécessairement accentogène, mais parmi les syntagmes-sujets il en existe un petit nombre qui ne constituent pas une unité accentuelle, mais s'intègrent dans l'unité commandée par le prédicat qui les suit. Ces mots-sujets proclitiques sont peu nombreux et on peut en donner la liste : *je, tu, il, elle, nous, vous, ils, elles, on, ce, ça*.

On peut facilement imaginer comment on pourrait écrire la syntaxe transformationnelle d'une langue en indiquant le caractère normalement accentogène ou non de chaque type de syntagme, et en donnant pour chaque type normalement accentogène la liste des unités qui font exception.

Cette méthode nous permet de réintroduire, pourvus d'une définition plus rigoureuse, certains concepts familiers de la grammaire traditionnelle, et d'abord celui de *mot*. Il nous semble que la notion de *mot* correspond précisément à celle que nous avons analysée ci-dessus de *syntagme appar-*

tenant à un type qui, dans la langue considérée, est normalement accentogène. Mais les catégories syntaxiques normalement accentogènes comprennent des unités qui ne le sont pas : les mots se divisent en *mots accentogènes* (1) et *clitiques*. Le *clitique* est un *mot non accentogène*, c'est-à-dire un syntagme appartenant à une catégorie normalement accentogène, mais qui lui-même ne l'est pas. Il est dit *enclitique* s'il s'intègre à l'unité accentuelle qui le précède et *proclitique* s'il s'intègre à celle qui le suit. En français, tout syntagme apte à être sujet est un mot, mais parmi les mots-sujets les substantifs sont effectivement accentogènes et la plupart des pronoms proclitiques.

Ainsi la délimitation syntaxique de l'unité accentuelle dans chaque langue se fait en deux étapes : la première aboutit à la délimitation du *mot*, syntagme normalement accentogène, la seconde à celle de l'unité accentuelle effective. La notion de mot se trouve pourvue d'une définition, qui paraît correspondre à l'emploi le plus courant de ce terme, mais qui n'a de sens qu'en fonction de la notion d'accent, qui lui fournit une marque formelle. L'unité accentuelle reste délimitée par rapport au mot, comme l'unité accentuable l'est par rapport à la syllabe.

C) LA PLACE DE L'ACCENT

Les deux problèmes élucidés ci-dessus : délimitation de l'unité accentuable et de l'unité accentuelle, tracent le cadre dans lequel joue le contraste accentuel. Comme nous l'avons vu, l'unité accentuable (syllabe ou *more*) est une unité non significative et sa délimitation dépend de critères phonologiques ; l'unité accentuelle (proche du mot) est

(1) La terminologie traditionnelle appelle *mots orthotoniques* tous les mots non clitiques. Nous avons préféré le terme de *mots accentogènes* parce que : 1° nous tenons à écarter toute confusion entre les termes se rapportant au ton et à l'accent ; 2° le terme de « mot orthotonique » risque d'évoquer l'idée d'un mot nécessairement accentué ; or le mot accentogène peut, dans certaines langues, ne pas être accentué : voir ci-dessous.

une unité significative et sa délimitation dépend de critères grammaticaux.

Une fois ce cadre tracé, il reste à déterminer comment se manifeste, dans chaque unité accentuelle de chaque langue, le contraste accentuel, c'est-à-dire quelle est la syllabe ou la more porteuse de l'accent. La détermination de la place de l'accent dans le cadre d'une unité accentuelle préalablement délimitée dépend dans certaines langues de critères phonologiques, ce sont les langues à accent fixe ; dans d'autres de critères grammaticaux, ce sont les langues à accent libre.

Par exemple, pour savoir quelle est la syllabe accentuée dans un mot latin (langue à accent fixe), il suffit d'identifier les phonèmes de la syllabe pénultième : si cette syllabe se termine par une consonne (*di-ur-nus*) ou contient une voyelle longue (*fa-rī-na*) elle porte l'accent, sinon il est sur la syllabe précédente. Aucune considération grammaticale n'intervient dans cette règle. Au contraire, dans une langue à accent libre comme le russe, il faut identifier les morphèmes composant un mot pour connaître son accent. Pour savoir que deux formes phonématiquement assez semblables comme *svjazyvat'* « lier » et *nazyvat'* « nommer » ont un accent différent (*svj'azyvat'*, *nazyv'at'*), il faut connaître leur structure morphématique : *s-vjaz-yva-t'*, *na-zyv-a-t'*, et identifier ainsi dans le premier le suffixe d'imperfectivisation *-yva-* qui attire toujours l'accent sur la syllabe qui le précède, et dans le second le suffixe d'imperfectivisation *-a-* qui attire toujours l'accent sur lui-même.

C'est donc ici, et ici seulement, que nous voyons apparaître l'importante distinction typologique entre accent fixe et accent libre. La fonction de l'accent est la même dans les deux cas, seules les règles fixant sa place varient. L'accent est dans toutes les langues où il existe une propriété du mot, mais dans les langues à accent libre il existe en outre un lien secondaire entre la place de l'accent et la subdivision du mot en morphèmes, lien qui fait défaut dans les langues à accent fixe.

III. — CONCLUSION : TACHES DE L'ACCENTOLOGIE

Pour récapituler ce qui précède, nous dirons que l'accent a pour fonction d'établir un contraste entre différents segments phonologiquement définissables, les unités accentuables, et que ce contraste joue dans le cadre d'un segment grammaticalement définissable, l'unité accentuelle. Le choix de l'unité accentuable mise en relief dépend dans certaines langues de facteurs phonologiques et dans d'autres de facteurs grammaticaux. Il en résulte que l'accent a pour rôle de donner une marque formelle à une unité grammaticale, le mot, intermédiaire entre l'unité grammaticale minimale, le morphème, et l'unité grammaticale maximale, la phrase. Dans une langue sans accent, aucune unité grammaticale intermédiaire entre le morphème et la phrase ne peut être formellement définie, et la notion de mot ne peut pas être légitimement employée. L'accent introduit donc dans la chaîne parlée une articulation supplémentaire, celle en mots.

Le rapport entre elles des différentes unités linguistiques pourrait être figuré par le schéma suivant, que nous présentons d'abord sans y faire figurer les faits d'accent (fig. 1).

Dans ce tableau, les unités sont placées d'autant plus haut qu'elles sont plus grandes. Une ligne réunissant deux unités indique que la plus petite est incluse dans la plus grande, ou que l'unité la plus grande est un ensemble des unités les plus petites ; en d'autres termes, que les limites de l'unité la plus grande coïncident nécessairement avec les limites de l'unité la plus petite, sans que l'inverse soit nécessairement vrai. Ainsi la phrase est à la fois un ensemble de syllabes et un ensemble de mots. Parmi les unités significatives, le mot est un ensemble de morphèmes. Parmi les unités non significatives, la syllabe est un ensemble de

phonèmes et le phonème un ensemble de traits distinctifs. Enfin, le morphème est nécessairement un ensemble de traits distinctifs, puisque le trait distinctif est l'unité minimale sur le plan de la forme, et que par conséquent l'identité formelle, qui est l'une des caractéristiques nécessaires du morphème, ne peut être définie autrement que par une somme de traits distinctifs identiques.

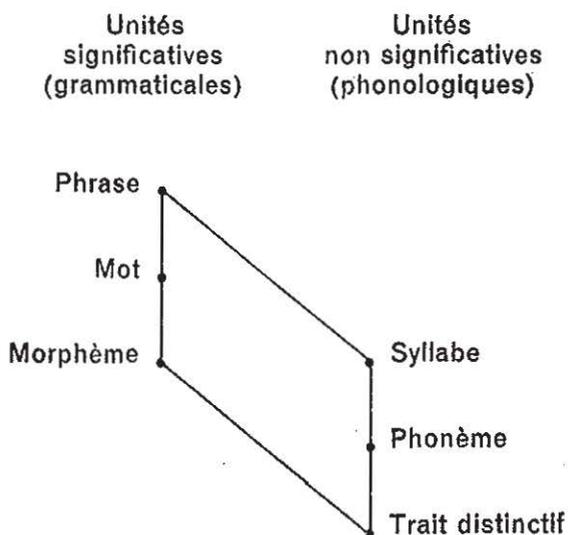


FIG. I

Nous n'avons figuré dans ce tableau que les rapports nécessaires, c'est-à-dire ceux qui existent dans toute langue et qui découlent de la définition même des unités en cause (étant entendu que dans une langue sans accent la notion de mot est superflue, mais que dans toute langue à accent, où le mot existe, il occupe nécessairement dans le tableau la place que nous lui avons assignée). Mais ce schéma théorique n'est réalisé que dans certaines langues : il l'est par exemple en français. Dans beaucoup d'autres langues existent des rapports supplémentaires, soit d'identité, soit d'inclusion, qui sont des traits propres de la structure de chaque langue.

Ainsi la syllabe n'est pas incluse dans le mot en français,

mais elle l'est en russe, et dans beaucoup d'autres langues : la coupe de syllabes coïncide avec la coupe de mots en russe mais non en français : comparer fr. *chœur angélique*, coupe syllabique [k'œ-rã-že-l'ik] et r. *x'or 'angelov*, coupe syllabique [x'or-'an-g,i-ləf].

Le phonème n'est inclus dans le morphème ni en français, ni probablement dans aucune langue indo-européenne, puisque dans toutes ces langues existent des alternances morphologiques qui ne sont pas autre chose que la réalisation simultanée, dans le cadre d'un même phonème, de traits distinctifs appartenant à deux morphèmes différents. Ainsi dans fr. *vif* (en face du fém. /viv/ *vive*) le phonème final /f/ appartient à la racine /viv/ par la plupart de ses traits distinctifs : « labial », « fricatif », etc., mais le trait « non sonore » y constitue la désinence de masculin. Dans r. /sl,ed,it,/ *sledit'* « suivre », nous avons une racine /sled/ (cf. *sled* « trace ») et un suffixe verbal « /i/ + palatalisation de la consonne précédente » ; le phonème /d,/ appartient au suffixe par le trait « palatalisation » et à la racine par tous ses autres traits. Dans all. *Hütchen*, diminutif de *Hut* « chapeau », nous avons une racine /hut/ et un suffixe « /xen/ + antériorité de la voyelle précédente » (= Umlaut). Le phonème /y/ appartient au suffixe par son caractère antérieur et à la racine par ses autres traits, qui lui sont communs avec /u/. Dans tch. *dárek*, diminutif de *dar* « cadeau », le suffixe est « /ek/ + allongement de la voyelle précédente », et le phonème /a :/ est donc partagé entre le suffixe (pour sa longueur) et la racine (pour ses autres traits). Ainsi dans toutes ces langues les limites des phonèmes ne coïncident pas avec celles des morphèmes, et c'est pourquoi aucun lien entre ces deux unités n'est figuré dans notre tableau. Mais en turc des alternances comme celles-là ne se rencontrent pas ; toutes les altérations que subissent les phonèmes au contact d'un morphème voisin sont conditionnées phonologiquement, ce qui signifie qu'elles ne sont pas des alternances, mais des neutralisations. Par exemple, dans le suffixe de lieu que l'on

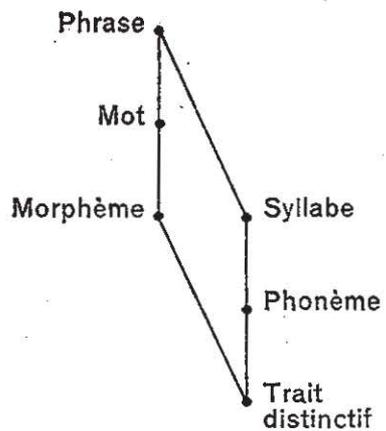
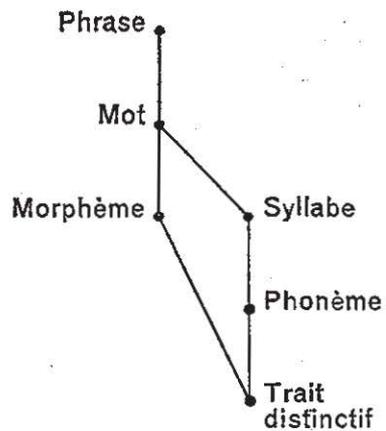
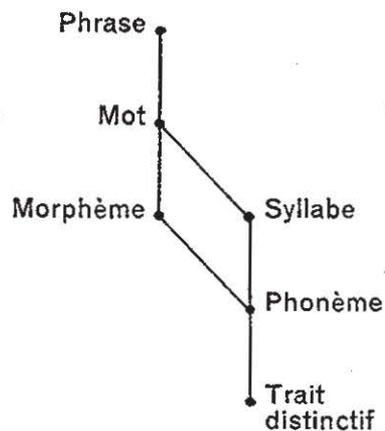
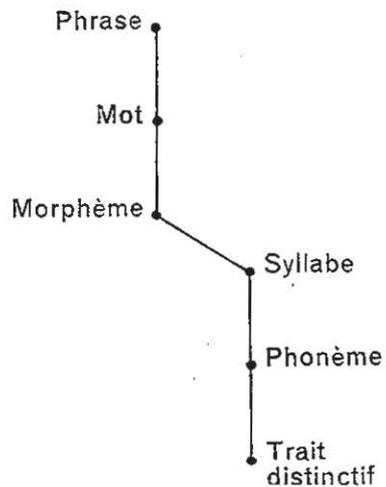
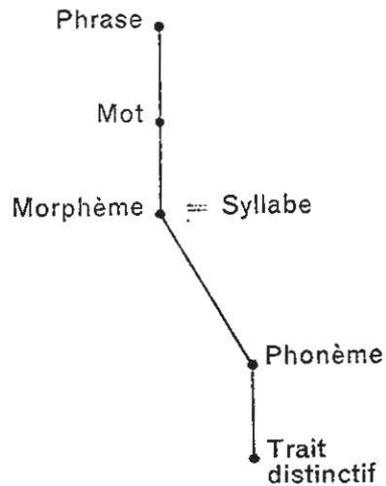
peut écrire -DA, la voyelle sera /a/ ou /e/ selon les lois de l'harmonie vocalique, c'est-à-dire selon le caractère antérieur ou postérieur de la voyelle initiale du mot ; et la consonne sera /d/ ou /t/ selon le caractère sonore ou sourd du phonème précédant immédiatement le suffixe : *kalp-ta* « dans le monde », *ev-de* « dans la maison », *Bosna-da* « en Bosnie » (1). Mais la mention des altérations du suffixe n'aura pas à figurer expressément dans la description des racines en présence desquelles elles se produisent, puisqu'elles se déduisent de la composition phonématique de ces racines. Puisque le turc ne connaît pas d'autres altérations de morphèmes que celles de ce type ou neutralisations, c'est donc une langue où aucun phonème n'est partagé entre plusieurs morphèmes, mais où chaque phonème appartient entièrement à un morphème déterminé. On peut donc considérer qu'en turc, contrairement aux langues indo-européennes, le phonème est inclus dans le morphème.

La syllabe n'est pas incluse dans le morphème en français, puisque les limites de syllabes et de morphèmes ne coïncident pas (syllabes : *vi-vo-tions*, morphèmes : *viv-ot-i-ons*), et il en est de même dans toutes les langues européennes. Mais en japonais toute limite de morphème coïncide avec une limite de syllabe, donc la syllabe est incluse dans le morphème. En chinois, toute limite de syllabe coïncide avec une limite de morphème et réciproquement, si bien que les notions de syllabe et de morphème coïncident.

Ainsi le parallélogramme théorique que nous avons dessiné en commençant, et qui reste valable pour le français, prend des formes variables selon les langues, jusqu'à se réduire à une ligne pour le chinois et le japonais (fig. 2).

Le parallélogramme théorique constitue une constante de tout système linguistique, les modifications qu'il peut subir sont les variables propres à chaque système linguistique particulier.

(1) J. DENY, *Principes de grammaire turque*, Paris, 1955, p. 204.

Français*Russe**Turc**Japonais**Chinois*

Les unités significatives autres que la phrase et le morphème (la plus grande et la plus petite) sont dans ce tableau dépourvues de correspondance directe avec des unités non significatives. Dans chaque langue existent divers signaux supplémentaires qui marquent les limites de certaines unités significatives : ce sont les signaux démarcatifs ou frontières morphologiques.

Mais en outre, le mot, principale unité significative intermédiaire, possède dans un bon nombre de langues un rapport privilégié avec la syllabe. C'est précisément le rôle de l'accent que de créer un tel rapport, c'est-à-dire de donner une marque formelle à l'unité du mot. L'accent établit un rapport entre l'unité accentuelle et l'unité accentuable, en instituant un contraste nécessaire entre les unités accentuables d'une même unité accentuelle. Or, l'unité accentuelle est une unité grammaticale définie par référence au mot, et l'unité accentuable est une unité phonologique s'identifiant presque toujours avec la syllabe et en tout cas définie par référence à elle. L'ensemble de ces trois phénomènes : accent, unité accentuelle, unité accentuable, qui servent à donner une unité formelle au mot, forment ce qu'on peut appeler le système accentologique de chaque langue à accent. Si l'on tient compte du système accentologique, le parallélogramme théorique prend la forme suivante (fig. 3 ; on a représenté par un pointillé les rapports du système accentologique).

Ce tableau représente les constantes du système de toute langue à accent. Mais ici encore, à ces rapports nécessaires, découlant de la définition même des unités en cause, peuvent s'ajouter dans certaines langues des rapports supplémentaires d'identité, d'inclusion ou de toute autre espèce. Les rapports internes du système accentologique, c'est-à-dire le contraste établi par l'accent entre les diverses unités accentuables d'une même unité accentuelle, ne sont pas une variable : ils définissent la nature même de l'accent. Mais les variables du système accentologique sont constituées par ses

rapports externes, qui peuvent différer d'une langue à l'autre :

- 1^o Rapport de l'unité accentuable avec la syllabe ;
- 2^o Rapport de l'unité accentuelle avec le mot ;
- 3^o Rapport de la place de l'accent soit avec la limite du mot (accent fixe), soit avec sa structure morphématique (accent libre).

Nous pouvons donc définir désormais les tâches de la branche de la linguistique qu'on peut appeler « accentologie »

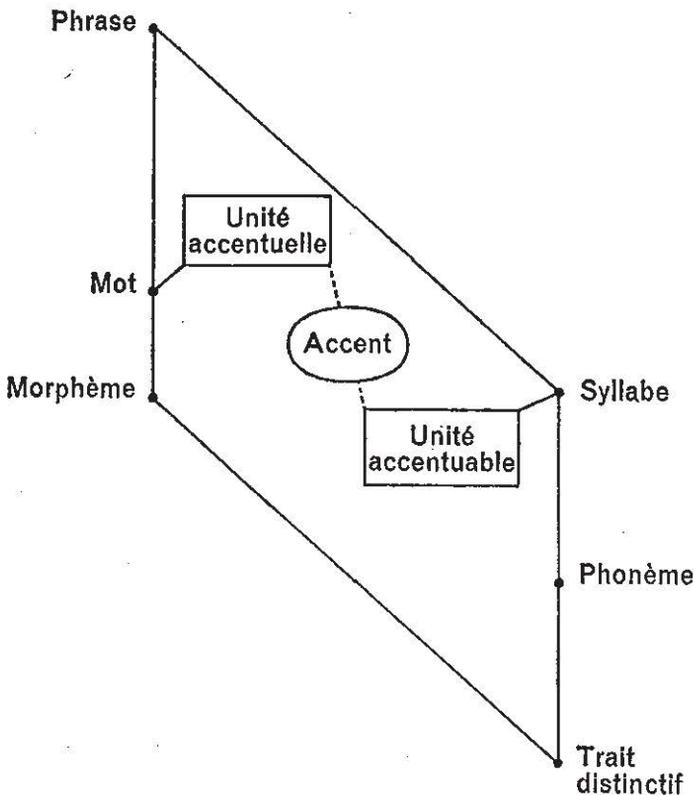


FIG. 3

et qui a pour objet l'étude des systèmes accentologiques (unités accentuelles, unités accentuables, place de l'accent). Elle englobe l'étude des constantes de l'accent et de ses variables.

- 1^o Les constantes de l'accent sont constituées d'abord

par sa fonction que nous avons définie dans ce premier chapitre. Il nous reste encore à donner les caractéristiques du trait accentuel, et ceci de deux façons :

a) en compréhension, en définissant les critères, fondés sur les principes généraux exposés ci-dessus, qui permettent de distinguer les traits accentuels des autres traits phoniques pertinents (chap. II) ;

b) en extension, en énumérant les procédés effectivement employés par les diverses langues pour réaliser le contraste accentuel (chap. III) ;

2^o Les variables de l'accent sont constituées par :

a) la délimitation des unités accentuelles et leurs rapports avec le mot (chap. IV) ;

b) la place de l'accent et ses rapports soit avec la limite du mot (accent fixe), soit avec les morphèmes qui le composent (accent libre) (chap. V) ;

c) la délimitation de l'unité accentuable et ses rapports avec la syllabe (chap. VI).

Ce dernier problème devrait logiquement venir en tête de l'étude des variables de l'accent, mais nous l'avons laissé pour la fin parce que, dans l'immense majorité des langues, l'unité accentuable se confond purement et simplement avec la syllabe. Ainsi nous pouvons traiter les autres questions en identifiant provisoirement unité accentuable et syllabe, et réserver pour le dernier chapitre les problèmes, peu nombreux mais particulièrement complexes, qui touchent aux rapports de ces deux unités.

CHAPITRE II

SPÉCIFICITÉ DES TRAITS ACCENTUELS

Les définitions générales données ci-dessus doivent nous aider à résoudre le problème concret qui peut se poser à propos de beaucoup de langues : tel phénomène phonétique, linguistiquement pertinent, apparaissant dans une langue donnée, est-il un fait accentuel ou appartient-il à une autre espèce de faits linguistiques ?

La solution de ce problème ne peut être cherchée dans les caractéristiques phonétiques de la réalisation de ces traits, mais elle doit être déduite de la définition fonctionnelle de l'accent. L'accent est la mise en relief d'une syllabe (ou unité accentuable) dans le cadre du mot (ou unité accentuelle). L'appartenance à la syllabe n'est pas un critère, car il est impossible de déterminer si un trait phonique caractérise la syllabe en tant que telle ou le phonème (ordinairement vocalique) qui sert de centre à cette syllabe. Mais l'appartenance au mot, c'est-à-dire à une unité significative plus grande que le morphème et plus petite que la phrase, est au contraire un critère sûr. Nous allons montrer comment ce critère permet de distinguer un trait accentuel, propriété du mot, d'un trait distinctif, propriété du morphème, ou d'un trait intonational, propriété de la phrase.

A) ACCENT ET TRAITS DISTINCTIFS

L'accent et les traits distinctifs diffèrent en ce que la fonction contrastive de l'accent s'exerce sur le plan syntagmatique, à l'intérieur d'un segment de la chaîne parlée qui a une certaine étendue et qui doit être délimité : c'est l'unité accentuelle. Au contraire, la fonction oppositionnelle des traits distinctifs s'exerce sur le plan paradigmatique, donc entre des unités qui pourraient être présentes en un même point de la chaîne parlée, et ne concerne que ce seul point.

Sans doute la notion de « point » employée ici demande-t-elle à être définie. Ce que nous appelons « point » est matériellement un segment d'une certaine durée, indéfiniment divisible comme tout espace de temps ; phonétiquement, on peut, à l'intérieur de ce segment, distinguer un certain nombre de phases où les caractéristiques physiques du son sont différentes ; mais linguistiquement, on peut l'appeler un point parce qu'il est le siège d'un seul choix pertinent ou de plusieurs choix dont l'ordre de succession n'est pas pertinent (1). Dans le mot fr. *habit* le phonème /b/ a une durée mesurable en fractions de secondes, et son émission comprend des périodes d'implosion et d'explosion, mais linguistiquement il est constitué par des traits « labial », « non nasal », « occlusif », « sonore », etc., qui sont pertinents puisqu'ils distinguent *habit* de *ami*, *avis*, *api*, etc., mais dont l'ordre de succession n'est pas pertinent puisqu'on ne saurait distinguer deux mots qui se différencieraient l'un de l'autre par l'ordre de succession de ces traits. Un segment de ce type constitue un point de la chaîne parlée, et le phonème est l'ensemble des traits distinctifs réalisés en un même point. La définition d'un tel segment ne fait intervenir que des données phonologiques, sans considération du signifié ; le « point » ainsi entendu est donc une notion phonologique.

(1) R. PRIETO, Traits oppositionnels et traits contrastifs, *Word*, 10, 1954, p. 43-59.

Ainsi le cadre dans lequel jouent les oppositions de traits distinctifs est toujours le type de segment que nous avons appelé « point », définissable phonologiquement. Le contraste accentuel, au contraire, joue nécessairement entre plusieurs points successifs, dans un cadre plus vaste, l'unité accentuelle, qui, comme nous l'avons vu, doit être défini grammaticalement.

Cependant, tout trait phonique pertinent, qu'il soit contrastif ou oppositionnel, appartient nécessairement à une unité signifiante ou à une autre, c'est-à-dire que sa présence dans l'énoncé est déterminée par le choix que fait le locuteur d'un signifié ou d'un autre. Pour l'accent, trait contrastif, l'unité significative dont le choix détermine la présence en telle place est l'unité accentuelle, plus grande que le morphème. Pour les traits distinctifs au contraire, l'unité significative déterminante ne saurait être autre que le morphème lui-même : puisque aucun rapport n'existe entre le trait distinctif et un segment plus étendu, le trait distinctif entre nécessairement dans la définition de l'unité significative minimale, soit le morphème.

Soit par exemple un morphème russe signifiant « plaine » et qui apparaît dans les formes [p'ɔl,ə] (*p'ole*, nom. sg. et *p'olja* gén. sg.), [p'ɔl,u] (*p'olju*, dat. sg.), [pal,'a] (*polj'a*, nom. pl.), [pal,'ej] (*pol'ej*, gén. pl.), [p'ɔl,uškə] (*p'oljuško*, diminutif), [pal,iv'ɔj] (*polev'oj*, adj. dérivé). Pour définir la voyelle qui entre dans la composition de ce morphème, nous devons, si nous considérons la forme [p'ɔl,ə], faire appel à quatre traits ; il s'agit d'une voyelle :

- « non fermée » par opposition à /u/ ;
- « non antérieure » par opposition à /e/ ;
- « moyenne » (du point de vue de l'aperture) par opposition à /a/ ;
- « intense » par opposition aux voyelles non intenses.

Ces quatre traits se retrouvent dans les formes [p'ɔl,u], [p'ɔl,uškə], etc., mais dans les formes [pal,'a], [pal,'ej], [pal,iv'ɔj] nous ne retrouvons que les deux premiers de ces

traits : la voyelle [a] de ces formes est bien « non fermée » et « non antérieure », mais elle n'est ni « moyenne », ni « intense ». On peut donc se demander quels sont les traits concernant la voyelle qui doivent être inclus dans la définition de ce morphème si l'on veut rendre prévisibles toutes les formes qu'il peut prendre.

On y inclura sans hésitation les deux traits constants « non fermeture » et « antériorité », mais on hésitera sur la façon de traiter les deux traits caducs, « aperture moyenne » et « intensité ». L'examen de la distribution de l'intensité en russe révèle qu'elle est toujours un trait accentuel, c'est-à-dire déterminable au niveau du mot et non du morphème. Reste donc à savoir comment on doit traiter l'aperture moyenne.

Le rapport de ces deux traits entre eux est le suivant : l'aperture moyenne implique l'intensité, mais l'intensité n'implique pas l'aperture moyenne. En russe, toute voyelle moyenne (/e/ ou /o/) est intense, mais une voyelle intense peut ne pas être moyenne : /a/, /i/ et /u/ peuvent être intenses.

Puisque l'accent est coextensif à l'intensité, et que celle-ci n'implique pas l'aperture moyenne, on ne peut considérer celle-ci comme un trait accentuel. Le report de l'accent sur la voyelle radicale se marque par l'aperture moyenne dans nom. sg. [p¹ɔl,ə] en face de nom. pl. [pal,¹a] « plaine », mais non dans nom. sg. [st¹adə] en face de nom. pl. [stad¹a] « troupeau ». Cela signifie que l'accent ne s'accompagne d'aperture moyenne que s'il frappe les voyelles de certains morphèmes et non de certains autres ; la voyelle de la racine signifiant « plaine » ([pɔl,] dans [p¹ɔl,ə], [pal,] dans [pal,¹a]) possède l'aptitude à recevoir l'aperture moyenne lorsqu'elle est sous l'accent, et celle de la racine signifiant « troupeau » ([stad] dans toutes les formes) ne la possède pas. La présence ou l'absence de cette aptitude doit donc être incluse dans la description de l'un et l'autre morphème, ce qui revient à y inclure la présence ou l'absence du trait « aperture moyenne » lui-même, en ajoutant au niveau phonologique une règle

qui en prévoit la neutralisation hors de l'accent. Ainsi ce trait, qui doit être inclus dans la définition des morphèmes, n'est pas un trait accentuel.

Des quatre traits qui définissent la voyelle radicale du mot [pɔl,ə] « la plaine », trois (« non fermeture », « non antériorité », « ouverture moyenne ») appartiennent à la définition du morphème et sont donc des traits distinctifs, le quatrième, « intensité », qui est une propriété du mot, est un trait accentuel.

Le raisonnement qui précède ne fait que rendre compte de la démarche traditionnellement employée, reprise par les phonologues de l'école de Moscou (Avanesov) et impliquée par l'orthographe usuelle (*polj'a* écrit avec *o* et *stad'a* avec *a*). Nous avons tenu cependant à la développer explicitement parce qu'il peut servir de modèle dans tous les cas où se pose le problème de distinguer entre des traits accentuels et non accentuels.

Dans l'exemple qui précède, nous avons été amenés à considérer comme oppositionnels trois traits inhérents et comme accentuel un trait prosodique. Mais cette coïncidence des notions de trait accentuel et de trait prosodique, valable pour le russe, n'est pas universelle, et dans certaines langues, il peut y avoir des traits prosodiques oppositionnels, qui seront distingués des traits prosodiques accentuels par les mêmes critères.

La quantité en tchèque est un trait prosodique oppositionnel et non accentuel, parce qu'elle entre dans la définition des morphèmes. C'est ce qui la distingue de l'intensité en russe, qui n'est déterminable qu'au niveau du mot. Ainsi la désinence de dat. pl. *-ám* comporte un /a :/ toujours long ; la longueur doit être incluse dans la description de ce morphème au même titre que les autres traits distinctifs qui caractérisent la voyelle /a :/ : « ouverture », etc. Au contraire, la définition de la désinence russe de dat. pl. *-am* ne peut contenir la mention de l'intensité ou de l'absence d'intensité, puisqu'elle reçoit l'intensité dans certains mots : *ruk'am* « aux

mains », mais non dans certains autres : *r^lozam* « aux roses ». Elle n'est pas une propriété du morphème, mais du mot ; elle est un trait accentuel.

De la même façon, dans les langues à tons, le ton est une caractéristique des voyelles de chaque morphème. Un morphème chinois doit être caractérisé par son ton comme il l'est par ses phonèmes vocaliques et consonantiques.

B) DÉPLACEMENTS D'ACCENT ET ALTERNANCES DE TRAITS DISTINCTIFS

De ce que les traits distinctifs doivent être inclus dans la définition de chaque morphème, il ne s'ensuit pas que chaque morphème se présente toujours avec des traits distinctifs identiques. De nombreux morphèmes dans de nombreuses langues sont sujets à des alternances. L'application des critères définis ci-dessus nous permettra de distinguer la modification d'un morphème due à une alternance de celle qui est produite par un déplacement d'accent.

L'exemple classique d'alternance est l'Umlaut allemand, c'est-à-dire la substitution d'une voyelle antérieure à une voyelle postérieure : dans *Hut* « chapeau » et *Hütchen* « petit chapeau », le même morphème se présente sous les deux formes différentes [hut] et [hyt]. L'une des deux formes au moins doit être expliquée par un facteur étranger aux propriétés du morphème en question. Ce facteur, lorsqu'il s'agit d'un déplacement d'accent, est constitué par des lois jouant dans le cadre de l'ensemble du mot, et qu'on ne peut rattacher plus particulièrement à un morphème ou à un autre. Mais ici, au contraire, ce facteur est à chercher dans les propriétés d'un morphème voisin, en l'espèce le suffixe *-chen*, qui impose l'Umlaut à la voyelle radicale qui le précède : *Wald*, *Wäldchen* ; *Garten*, *Gärtchen*, etc. De nombreux autres morphèmes ont en allemand la même propriété, par exemple les suffixes *-in* (féminin : *Wolf*, *Wölfin*), *-e* (noms abstraits : *gut*, *die Güte*), *-ling* (*jung*, *Jüngling*), les désinences de pluriel *-e* et *-er* : *Hut*, *Hüte* ; *Haus*, *Häuser*.

Cette modification est toujours liée à la présence d'un morphème déterminé, et toujours subie par la voyelle du morphème radical. Elle n'a donc pas à être décrite dans le cadre d'ensemble du mot. On peut l'inclure dans la définition du morphème qui la provoque, et la définir de telle façon que son effet (substitution d'une voyelle antérieure à une voyelle postérieure) et son point d'application (la voyelle radicale) soient prévisibles en toute circonstance. Ici encore nous retrouvons un procédé traditionnel des grammairiens et des lexicographes, qui écrivent par exemple « *Hut*, pl. *-e* ; *Dolch*, pl. *-e* », indiquant par là qu'il existe deux désinences de pluriel, *-e* avec Umlaut et *-e* sans Umlaut, l'alternance étant ainsi considérée comme une propriété de la désinence qui la provoque, et non de la racine qui la subit.

Ainsi les traits qui ne peuvent pas être inclus dans les propriétés des morphèmes qu'ils semblent affecter sont de deux sortes. Ils sont accentuels s'ils s'expliquent par des règles formulées au niveau du mot, ils sont des faits d'alternance s'ils s'expliquent par les propriétés des morphèmes voisins. C'est pour n'avoir pas fait cette distinction, et pour avoir traité les modifications dues à l'accent comme des alternances (*freie Morphemveränderungen*) que Troubetzkoy a donné une description si confuse des faits concernant les voyelles russes (*T.C.L.P.*, 5²).

Ici encore la distinction n'est pas très difficile à faire quand l'alternance affecte un trait inhérent, comme l'antériorité des voyelles dans le cas de l'Umlaut allemand. Mais il peut arriver qu'elle soit moins évidente si elle affecte des traits prosodiques. Or, il se trouve que tous les traits prosodiques : la quantité, la hauteur et même l'intensité, sont susceptibles d'être utilisés par certaines langues comme traits distinctifs, non accentuels. Il peut être quelquefois assez délicat de distinguer une alternance affectant un trait prosodique d'un déplacement d'accent.

Pour la quantité, nous utiliserons encore une fois l'exemple du tchèque. Dans cette langue, la quantité est, dans certains

cas, une propriété du morphème où se trouve la voyelle qu'elle affecte : le /a :/ de la dés. de dat. pl. -ám, le /i :/ de la dés. de nom. masc. sg. des adj. (*dobrý*) est toujours long. Mais il est très difficile de trouver des exemples de ce genre en dehors des désinences : presque tous les autres morphèmes sont sujets à des alternances de quantité (allongements ou abrégements) provoquées par un morphème qui les suit. Par exemple, un allongement est provoqué par le suffixe de diminutif -ek : *hlas* « voix », *hlásek*, *kniha* « livre », *knižka* ; *kopyto* « sabot », *kopýtko*, ou par le suffixe -va- servant à former des imperfectifs ou des fréquentatifs : *prodat* « vendre », imperf. *prodávát* ; *zachovat* « conserver », imperf. *zachovávat* ; un abrégement par le suffixe de nom d'agent -atel : *hlásat* « proclamer », *hlasatel* « speaker » ; *překládat* « traduire », *překládatel* « traducteur », ou par le suffixe verbal -ova- : *jméno* « nom », *jmenovat* « nommer » ; *král* « roi », *kralovat* « régner ». Dans tous ces cas, la quantité d'une voyelle est déterminée par les propriétés du morphème qui se trouve dans la syllabe suivante. Mais la quantité reste cependant une propriété d'un morphème déterminé, et non pas de l'ensemble du mot.

La différence fonctionnelle entre les alternances de quantité du tchèque et les déplacements d'accent du russe a des conséquences pédagogiques importantes. Pour déterminer l'accent d'un mot russe, il faut avoir appris les propriétés accentuelles de tous les morphèmes qu'il contient, puisque les lois accentuelles jouent dans le cadre d'ensemble du mot. Pour déterminer la quantité d'une voyelle tchèque donnée, il suffit d'avoir appris les caractéristiques quantitatives du morphème qui contient cette voyelle et de celui qui la suit immédiatement. Dans un mot russe, l'ensemble des lois accentuelles aboutit à la réalisation des propriétés accentuelles d'un seul des morphèmes du mot sous forme d'accent : dans *vypoln'enie* « accomplissement », on ne voit se réaliser que les propriétés accentuelles du suffixe -ij-, attirant l'accent sur la syllabe précédente, et non celles du

préverbe *vy-* (*v'ypolnit'* « accomplir ») ou de la racine *poln-* (*isp'olnit'*, même sens). Dans un mot tchèque, les caractéristiques quantitatives de plusieurs morphèmes peuvent se réaliser simultanément : dans *překládání* « action de traduire », nous avons à la fois l'allongement de la voyelle de la racine *klad-* (*kladu* « je pose ») provoqué par le suffixe d'imperfectivisation *-a-*, et celui de la voyelle de ce même suffixe *-a-* (*překládat* « traduire ») provoqué par le suffixe de participe *-n-*. Ces deux phénomènes se produisent indépendamment l'un de l'autre, et la considération de l'ensemble du mot ne joue aucun rôle.

Les alternances de tons dans les langues à tons ne fonctionnent pas autrement que les alternances quantitatives en tchèque. Dans ces langues, la hauteur est, elle aussi, un trait distinctif. C'est ce qu'on voit par exemple en mixteco, langue indienne du Mexique décrite par Pike (1), où il existe trois tons : haut ' , moyen - et bas ` , et où les morphèmes sont, en règle générale, dissyllabiques. Les morphèmes du mixteco se divisent en deux classes, que Pike appelle classes *a*) et *b*). Les morphèmes de classe *a*) n'exercent aucune action sur les tons des morphèmes voisins, mais ceux de la classe *b*) provoquent un changement de ton du morphème qui les suit. Cette alternance peut être définie comme un relèvement du ton, c'est-à-dire la substitution d'un ton haut à un ton moyen ou bas, et son point d'application est généralement la première syllabe du morphème suivant. Par exemple :

sùčì « l'enfant »

kēē sùčì « l'enfant partira » (*kēē* « partir » est de la classe *a*))

kēē sùčì « l'enfant mangera » (*kēē* « manger » est de la classe *b*))

kōò « le serpent »

kēē kōò « le serpent partira »

kēē kōò « le serpent mangera ».

(1) K. L. PIKE, *Tone languages*, Ann Arbor, 1948, p. 78-82.

L'appartenance d'un morphème à la classe *a*) ou *b*), c'est-à-dire son aptitude à ne pas provoquer ou à provoquer l'alternance de ton, est imprévisible à partir de sa forme : on voit que deux morphèmes par ailleurs homonymes, comme *kēē* « partir » et *kēē* « manger », se comportent différemment de ce point de vue. Elle doit donc être incluse expressément dans la définition de ce morphème. La notation adoptée par Pike : *kēē* (a) et *kēē* (b) ne diffère pas dans son principe de la notation de l'Umlaut allemand signalée ci-dessus, qui distingue les désinences de pluriel *-e* et *:-e* : il s'agit toujours d'inclure dans la définition d'un morphème la mention des alternances qu'il est susceptible de provoquer (alternance régressive de timbre en allemand, alternance régressive de quantité en tchèque, alternance progressive de ton en mixteco). Du fait que l'alternance est prévisible à partir des propriétés d'un seul morphème, sans considération d'un ensemble plus étendu, nous savons que le trait qu'elle affecte (en l'espèce, le ton) n'est pas un trait accentuel. Et, de fait, le mixteco est une langue sans accent, et par conséquent sans « mot » formellement délimitable (1).

Enfin, il est des langues où l'intensité elle-même, qu'on considère souvent comme la marque par excellence de l'accent, joue aussi le rôle d'un trait distinctif. Les faits qui permettent d'appuyer cette affirmation ont été découverts par Pike et Kindberg en *campa*, langue indienne du Pérou (2). Ces auteurs remarquent que dans cette langue « phonétiquement les contrastes significatifs persistants sont ceux d'accent, mais que du point de vue de la distribution la localisation de ces accents fonctionne plutôt comme celle d'un ton haut dans une langue comme le navaho, le mixteco ou l'une des langues de la famille bantoue » (p. 416). Puisque

(1) Nous avons présenté ci-dessus une description simplifiée des faits du mixteco. Les précisions supplémentaires qu'on pourrait apporter (cf. PIKE, *loc. cit.*) n'affectent pas la définition de l'alternance.

(2) K. L. PIKE et W. KINDBERG, *A problem in multiple stresses*, *Word*, XII, 1956, 3, p. 415-428.

nous avons choisi ici de donner au terme « accent » un sens fonctionnel, nous désignerons ce que les auteurs appellent « accent » (*stress*) par le terme purement phonétique d'« intensité ». En *campa*, langue où généralement les mots sont longs, chaque syllabe peut être intense ou non intense, et le nombre de syllabes intenses dans un mot n'est pas limité. Mais la présence ou l'absence de l'intensité sur chaque voyelle peut toujours être décrite comme une propriété d'un morphème déterminé. Les syllabes non finales de morphèmes sont immuables du point de vue de l'intensité, mais les syllabes finales de morphèmes peuvent subir des alternances d'intensité provoquées par les morphèmes qui les suivent. Ainsi le suffixe *-niro* « mauvais » rend intense la voyelle qui le précède : *inkáni* « pluie », *inkániniro* « mauvaise pluie », et le suffixe *-pé* de pluriel enlève l'intensité à la voyelle qui le précède : *ónkiró* « rat », *ónkiropé* « rats » (1). On voit que ces alternances d'intensité fonctionnent exactement comme les allongements et les abrégements que nous avons mentionnés en tchèque (*hlas, hlásek; jméno, jmenovat*).

Le critère de l'appartenance au morphème ou au mot est donc universellement applicable, et il nous permettra de déterminer le caractère distinctif ou accentuel d'un trait phonique dans tous les cas.

C) L'ACCENT ET LES OPPOSITIONS INTONATIONNELLES

L'accent s'oppose non seulement aux traits qui doivent être décrits dans le cadre du morphème, et qui sont les traits distinctifs, mais aussi à tous ceux qui doivent être décrits dans le cadre de la phrase, et qui sont les faits d'intonation. L'intonation de phrase fait usage avant tout d'oppositions. Toutefois, il existe aussi des contrastes intonationnels connus généralement sous le nom d'« accents d'insistance ».

(1) KINDBERG et PIKE, *art. cit.*, p. 423.

C'est une opposition intonationnelle qui sépare en français *il pleut* (affirmation) de *il pleut ?* (question) : la phrase interrogative comporte une montée de la voix sur la syllabe finale, qui fait défaut dans la phrase affirmative. Les faits d'opposition intonationnelle, malgré l'intérêt considérable qui leur est porté par la linguistique actuelle, sont encore moins bien connus que les autres domaines de la phonologie. On discute encore pour savoir si l'intonation de phrase est un fait linguistique, propre à la structure particulière de chaque langue et participant à l'arbitraire du signe, ou au contraire un fait universel et à motivation psychologique ou physiologique directe. Mais quelle que soit l'interprétation choisie, une chose au moins est certaine : les traits intonationnels ne se distinguent pas des autres traits présents dans la parole par leurs caractéristiques physiques, mais seulement par leur fonction. Tel trait phonique qui joue un rôle intonationnel dans une langue peut jouer un rôle tout différent dans une autre. La même élévation de la voix qui, en français ou en anglais, marque une question, peut dans d'autres langues changer le sens d'un morphème. Si l'on donne au mot mixteco *žūkū* « montagne », qui a normalement la même courbe mélodique que fr. *il pleut* (affirmation), le relèvement sur la dernière syllabe qui caractérise fr. *il pleut ?* (question), on obtient le mot mixteco *žūkú* « joug » (1). Inversement, un même signifié peut être marqué tantôt par un fait d'intonation, tantôt par un morphème séparé. On a pu soutenir que l'intonation interrogative n'existe pas en finnois, où l'interrogation possède une marque obligatoire qui n'est pas une certaine intonation, mais un morphème distinct, le suffixe *-ko* « est-ce que ? » (2) : *sataa* « il pleut », mais *sataako* « est-ce qu'il pleut ? ».

Ainsi, même si l'on ne reconnaît pas à l'intonation de

(1) PIKE, *Tone languages*, p. 19.

(2) M. V. KALLIOINEN, Les fonctions de l'interrogation et la phrase interrogative en finnois, *B.S.L.*, LXI (1966), p. III-v.

phrase un caractère proprement linguistique, on n'a pas le droit de considérer *a priori* un trait phonique quelconque comme intonational dans une langue donnée, sans l'avoir préalablement confronté avec le système phonologique de la langue considérée. Un trait donné (par exemple tel type de courbe mélodique) sera distinctif, accentuel ou intonational selon l'unité linguistique à laquelle il doit être rattaché : cette unité est le morphème pour les traits distinctifs, et elle est le mot pour l'accent ; pour les faits d'intonation cette unité est la phrase.

La hauteur de la 2^e syllabe dans *il pleut ?* n'est pas une propriété du morphème *pleut* ni de l'unité accentuelle *il pleut*, puisque ces mêmes unités peuvent se rencontrer avec une intonation différente (*il pleut*, intonation descendante), et que la même intonation montante peut affecter de façon identique des unités totalement différentes, tout en continuant à correspondre au même signifié « interrogation ». En un mot, l'unité accentuelle d'une part, l'intonation de l'autre, sont deux entités parfaitement distinguables par l'analyse, et conservent chacune son identité, bien que réalisées simultanément.

D) L'ACCENT ET LES CONTRASTES INTONATIONNELS

Par « contrastes intonationnels », nous entendons la mise en relief d'un mot ou d'une unité signifiante quelconque effectuée dans le cadre global de la phrase. Ce sont les faits généralement connus sous le nom d' « accent d'insistance » et que nous appellerons simplement « procédés d'insistance ».

Ces faits risquent d'être confondus avec l'accent pour trois raisons. D'abord ils sont, comme l'accent, des procédés contrastifs ; ensuite, ils font appel principalement à l'intensité, qui est aussi le procédé accentuel le plus fréquent ; enfin, dans beaucoup de langues, l'unité mise en relief par les procédés d'insistance est précisément celle à l'intérieur

de laquelle joue le contraste accentuel, c'est-à-dire l'unité accentuelle.

Dans beaucoup de langues, par exemple en anglais, il y a habituellement dans chaque phrase un mot dont l'accent reçoit une plus grande intensité que les autres ; c'est celui sur lequel le locuteur veut attirer l'attention : *I d'idn't 'ask you* « je ne vous l'ai pas demandé » (l'insistance sur le verbe est la forme normale, non marquée, d'une phrase de ce type) ; *'I didn't ask you* « moi je ne vous l'ai pas demandé » ; *I d'idn't ask y'ou* « je ne l'ai pas demandé à vous » (1). Le procédé d'insistance est l'intensité, qui est aussi le procédé accentuel ; l'unité mise en relief dans le cadre de la phrase est nécessairement une des unités accentuelles qu'elle contient (2). L'intensité d'insistance se surajoute à celle d'accent, et peut entraîner l'effacement de l'intensité accentuelle sur une syllabe voisine : dans *'I didn't ask you* l'intensité intonationnelle de *I* entraîne la suppression de l'intensité accentuelle de *didn't* et dans *I d'idn't ask y'ou* l'intensité intonationnelle de *you* efface l'intensité accentuelle de *ask*. Bref, les interférences entre insistance et accent sont nombreuses. Mais la différence fonctionnelle entre les deux phénomènes demeure : l'accent (en tant que complexe de phénomènes englobant facultativement l'intensité et obligatoirement le maintien du timbre plein dans chacune des quatre syllabes accentuées [ai] [did] [æsk] [ju]) doit être analysé comme une propriété de chacun des quatre mots, la mise en relief de tel ou tel mot n'a de sens que dans le cadre de la phrase entière à laquelle ils appartiennent et ne peut pas être analysée comme une propriété du mot.

Le français ignore complètement la mise en relief d'un mot à l'intérieur d'une phrase par un renforcement de l'intensité normale de la syllabe accentuée : nous avons dû

(1) F. DANEŠ, Sentence intonation from a functional point of view, *Word*, 16, 1960, 1, p. 47.

(2) Sur la délimitation des unités accentuelles en anglais, voir ci-dessous p. 81-85.

rendre par des moyens grammaticaux français le procédé d'insistance propre à l'anglais. Notre langue connaît néanmoins deux autres procédés d'insistance qu'on appelle généralement « accent d'insistance affectif » et « accent d'insistance intellectuel » (1).

Par « accent d'insistance affectif », on entend un allongement de la première consonne d'un mot ayant une valeur affective ou prononcé avec réprobation : *c'est formidable, c'est épouvantable, le gouvernement de Vvichy*. Il est facile de voir que ce phénomène n'a rien de commun avec l'accent : il n'affecte pas l'unité accentuable, qui est en français la syllabe, mais un phonème consonantique qui justement ne peut pas être centre de syllabe. D'autre part, il n'est pas une propriété de l'unité accentuelle, c'est-à-dire du mot, puisque ces mêmes mots peuvent fort bien être prononcés sans cet allongement de la consonne. Il se surajoute au mot comme un élément autonome, il est donc du domaine de l'intonation.

Par « accent d'insistance intellectuel » on entend un renforcement de l'intensité de la première syllabe du syntagme mis en relief. Il s'emploie principalement pour marquer l'opposition entre deux termes : *Ce n'est pas un a¹ antérieur, c'est un a^p ostérieur ; Aller et retour ? Non, aller seulement* (2). On remarquera que la place de l'accent d'insistance intellectuel n'est pas la même que celle de l'accent d'insistance affectif : tous deux sont sur l'initiale quand le mot commence par une consonne, mais dans les mots commençant par une voyelle l'insistance intellectuelle est sur la première syllabe et l'insistance affective sur la 2^e : *C'est abominable ! C'est terrible !* (insistance affective) — *Ce n'est pas abominable, ce n'est pas terrible, c'est normal* (insistance intellectuelle).

Mais l'insistance intellectuelle, pas plus que l'insistance affective, ne peut être considérée comme un fait accentuel.

(1) J. MAROUZEAU et A. DAUZAT, Accent affectif et intellectuel, *Le français moderne*, II, p. 123-126.

(2) Exemples cités par N. CHIGAREVSKAÏA, *Traité de phonétique française*, Moscou, 1966, p. 194.

Sans doute elle affecte bien une unité accentuable, c'est-à-dire une syllabe. Mais :

1^o Elle ne se substitue pas à l'accent de mot normal, mais s'y surajoute : les mots frappés par l'insistance logique sur leur syllabe initiale gardent leur accent normal sur la finale ;

2^o L'unité qu'elle sert à mettre en relief dans la phrase n'est pas nécessairement une unité accentuelle, ce peut être n'importe quelle unité significative : morphème ou groupe de morphèmes. Une phrase comme celle-ci : *Je n'ai pas dit Aix-les-Bains, j'ai dit Aix-en-Provence*, peut être prononcée avec deux positions différentes de l'intensité logique : soit deux fois sur la syllabe *Aix*, soit une fois sur la syllabe *les* et une autre fois sur la syllabe *en*. Dans le premier cas, les unités mises en relief sont les deux noms de ville en entier : *Aix-les-Bains*, *Aix-en-Provence*, qui constituent aussi des unités accentuelles. Dans le second cas, ce sont seulement les syntagmes *les-Bains*, *en-Provence* qui différencient les deux noms. Or ces syntagmes ne constituent pas des unités accentuelles : il n'est pas possible, hors du cas d'accent d'insistance, de prononcer ¹*Aix-les-Bains* avec deux accents. On voit donc que l'unité mise en relief par l'insistance logique peut ne pas être une unité accentuelle. On pourrait dire de même : *Ce n'est pas une transcr¹ription, c'est une transl¹ittération; Ne confondez pas les sulf¹ates et les sulf¹ures* avec insistance sur des éléments significatifs qui sont plus petits que l'unité accentuelle.

En revanche, l'unité mise en relief doit, nécessairement, être une unité significative. Une phrase comme **Je n'ai pas dit Monte-C¹arlo, j'ai dit Monté¹imar* est impossible, parce que la syllabe mise en relief ne serait pas à l'initiale d'une unité significative. En un mot, l'unité mise en relief par l'insistance intellectuelle est nécessairement un morphème ou un groupe de morphèmes, mais pas nécessairement une unité accentuelle.

3^o Même lorsque l'unité mise en relief par l'insistance

coïncide avec une unité accentuelle, l'insistance intellectuelle est une propriété de la phrase et non de l'unité accentuelle. Il suffit pour s'en rendre compte de comparer les deux syntagmes de même sens fr. *gant de toilette* et all. *Waschhandschuh*. Le groupe allemand comportera un accent principal sur *Wasch* et un accent secondaire sur *hand*, et ceci dans tous les contextes possibles : ces accents sont des propriétés de ce mot. En français, le groupe pourra porter, outre l'accent normal sur la syllabe finale *lette*, une intensité d'insistance intellectuelle sur la syllabe *de*, mais ceci seulement dans des phrases du type : *ce n'est pas un gant, c'est un gant d'¹¹e toilette* (en pareil cas, le mot *de* est exceptionnellement prononcé [də] et forme une syllabe) ; mais en dehors des contextes de ce genre cette intensité supplémentaire fera défaut. L'intensité de la syllabe *hand* en allemand est une propriété du mot, c'est un trait accentuel ; celle sur la syllabe *de* en français est une propriété de la phrase, c'est un trait intonational.

C'est donc abusivement qu'on emploie le terme d' « accent d'insistance » ; il vaudrait mieux parler simplement de « procédés d'insistance », et réserver le terme d' « accent » aux traits qui sont des propriétés du mot. En tout cas, il convient de faire abstraction de tous les procédés d'insistance pour décrire le système accentuel du français.

Beaucoup d'autres langues connaissent, comme le français, un procédé d'insistance intellectuel dans les phrases qui comportent l'opposition de deux termes, marqué comme en français par un renforcement de l'intensité de la syllabe initiale de l'élément sur lequel on veut insister. L'intensité d'insistance et l'accent de mot sont faciles à distinguer en français grâce à leur place, puisque l'insistance est sur la syllabe initiale et l'accent sur la finale. Dans les langues où l'accent est également sur l'initiale, comme le tchèque et le hongrois, la distinction peut être plus délicate. Mais dans ces langues aussi, l'unité mise en relief par l'insistance ne coïncide pas avec celle qui est délimitée par l'accent de mot.

En tchèque la plupart des prépositions ne sont pas accentogènes et entrent dans la même unité accentuelle que le mot qui les suit ; l'accent étant sur l'initiale, il frappe donc la préposition : *n'a okresní n'árodní v'ýbor* « au conseil de district » ; *n'a Karlově m'ostě* « sur le pont Charles ». Mais en cas d'insistance, le syntagme opposé sémantiquement à un autre et mis en relief par le procédé d'insistance peut se limiter au mot qui suit la préposition et exclure la préposition elle-même ; la syllabe la plus intense est alors l'initiale du mot mis en relief, qui est frappé par l'intensité intonationnelle, et l'intensité accentuelle qui frappe habituellement la préposition disparaît : *na¹¹ okresní n'árodní v'ýbor, n'íkoli na m'¹¹ístní* « au conseil de district, en aucun cas au conseil municipal » (1) ; *t'o b'ylo na K'¹¹arlově m'ostě, ne na M'¹¹anesově* « c'était sur le pont Charles, pas sur le pont Manes ». Dans ces deux phrases, la préposition *na* perd son intensité. L'intensité intonationnelle qui frappe l'initiale des mots suivant la préposition se distingue de l'intensité accentuelle moins par sa réalisation que par sa place insolite.

Il en va de même en hongrois où la particule négative *nem* entre normalement dans la même unité accentuelle que le verbe qui la suit et en porte l'accent, puisque en hongrois aussi l'accent est sur l'initiale de l'unité accentuelle : *a gy'erek n'em ette a l'evest* « l'enfant n'a pas mangé sa soupe ». Mais en cas d'insistance, la négation peut ne pas faire partie du groupe mis en relief, et alors l'intensité frappe l'initiale du verbe : *a gy'erek nem¹¹ ette a l'evest, hanem¹¹ itta* « l'enfant n'a pas mangé sa soupe, il l'a bue (c'est-à-dire il l'a engloutie rapidement) » (2). L'intensité frappant *nem* est accentuelle, celle qui frappe l'initiale du verbe *ette* est intonationnelle.

Ainsi les rapports entre le contraste accentuel (« accent

(1) Exemple cité par B. HAVRÁNEK et A. JEDLIČKA, *Česká mluvnice*, Prague, 1963, p. 35.

(2) R. HETZRON, L'accent en hongrois, *B.S.L.*, LVII, 1962, p. 192-205.

de mot ») et le contraste intonational (« accent d'insistance ») varient selon les langues. L'unité mise en relief par le contraste intonational peut coïncider avec l'unité accentuelle (anglais), ou bien cette coïncidence peut n'être que facultative (français, tchèque, hongrois). La syllabe frappée par l'intensité intonational peut coïncider ou non avec la syllabe accentuée. Mais dans tous les cas le critère qui permettra de distinguer les deux types de contraste est la détermination de l'unité linguistique dans le cadre de laquelle ce contraste est réalisé : la phrase pour le contraste intonational, le mot pour le contraste accentuel.

Nous disposons désormais de critères qui nous permettent de distinguer les trois ordres de faits : distinctifs, accentuels ou intonationnels, selon l'unité significative à laquelle ils se rattachent : morphème, mot ou phrase. Ce critère n'est pas phonétique, il est fonctionnel ; il n'est pas phonologique, il suppose le recours à des données grammaticales. Nous sommes désormais en mesure de procéder à l'énumération des moyens employés par les différentes langues pour la réalisation de l'accent.

CHAPITRE III

LES PROCÉDÉS ACCENTUELS

A) PROCÉDÉS ACCENTUELS POSITIFS : INTENSITÉ, HAUTEUR, LONGUEUR

L'accent a pour fonction d'établir un contraste dans chaque mot entre la syllabe accentuée et les syllabes inaccentuées. Pour cela, il existe deux espèces de procédés possibles : les procédés positifs qui ajoutent un trait à la syllabe accentuée, et les procédés négatifs qui enlèvent un trait aux syllabes inaccentuées.

Ainsi, en russe, la syllabe accentuée est plus intense que la syllabe inaccentuée : le supplément de force expiratoire est un trait qui se surajoute aux traits distinctifs habituels de cette syllabe ; d'autre part, en syllabe inaccentuée on ne peut rencontrer les voyelles d'aperture moyenne /e/ et /o/ qui existent sous l'accent : le trait « aperture moyenne » est neutralisé en cette position, donc effacé de l'inventaire des traits distinctifs qui s'y trouvent.

La différence entre le procédé positif et le procédé négatif n'apparaît pas clairement à la seule analyse phonologique, qui révèle seulement que la syllabe accentuée a plus et la syllabe inaccentuée moins. Mais elle apparaît si on se réfère à la définition de chaque morphème en termes de traits distinctifs, définition qui, comme nous l'avons vu, doit toujours être faite indépendamment de l'accent. Dans [p¹ɔl,ə] *pole* « plaine », pl. [pal,¹a] *polja*, la voyelle du morphème radical se définit comme /o/ (non fermé, non anté-

rieur, moyen). L'addition à cette voyelle du trait « intensité » dans [p¹ɔ¹,ə] est un procédé accentuel positif, la suppression du trait « aperture moyenne » dans [pa¹,¹a] est un procédé accentuel négatif.

Toutefois, la distinction des deux espèces de procédés n'est pas sans incidences proprement phonologiques. Le choix des traits qui peuvent être retranchés par un procédé accentuel négatif n'est pas le même que celui des traits qui peuvent être ajoutés par un procédé accentuel positif. Il est évident d'abord qu'on ne peut retrancher que ce qui existe, et ajouter que ce qui n'existe pas. Les procédés négatifs affectent donc nécessairement des traits qui appartiennent à l'inventaire des traits distinctifs de la langue, et les procédés positifs des traits qui y sont étrangers.

Mais il y a plus. L'addition d'un mouvement articulaire supplémentaire, exigée par l'apparition d'un nouveau trait distinctif, représente une lourde surcharge pour une langue. Il ne serait pas économique de l'utiliser pour remplir une fonction contrastive, dont le rendement est beaucoup plus faible que celui de la fonction distinctive. Aussi n'est-il pas étonnant que les langues utilisent comme procédés accentuels positifs des particularités phonétiques qui sont nécessairement présentes dans tout énoncé : ce sont précisément celles qu'on qualifie de « prosodiques » : la force expiratoire ou intensité, la hauteur musicale et la durée (1).

Au contraire, les procédés négatifs peuvent affecter indifféremment des traits prosodiques ou des traits « inhérents », pourvu qu'ils appartiennent au système des traits distinctifs de la langue en question. Ainsi les oppositions tonales neutralisées en chinois hors de l'accent sont des traits prosodiques, mais les oppositions vocaliques neutralisées en russe dans la même position sont des traits inhérents.

On voit que c'est à tort qu'on range l'accent parmi les faits prosodiques. La distinction entre traits prosodiques et

(1) A. MARTINET, *Éléments de linguistique générale*, Paris, 1965, p. 77.

inhérents est celle de deux espèces de traits oppositionnels ; l'accent est un fait contrastif, étranger à cette distinction. Le contraste qu'il crée peut se faire soit à l'aide de traits prosodiques, soit à l'aide de traits inhérents. Toutefois, les traits prosodiques sont seuls utilisés dans les procédés accentuels positifs, ce qui crée dans la plupart des systèmes linguistiques une relation étroite entre l'accent et la prosodie.

Ajoutons que les procédés accentuels positifs utilisent les éléments prosodiques « en vrac », sans qu'on puisse distinguer le rôle de l'un ou l'autre d'entre eux. La seule condition est que l'élément en question n'appartienne pas à l'inventaire des traits distinctifs de la langue. Ainsi en tchèque, où la longueur est, comme nous l'avons vu, un trait distinctif, la syllabe accentuée ne se distingue pas par sa longueur de la syllabe inaccentuée. Mais dans les langues où n'existe aucun trait distinctif prosodique, les trois caractéristiques prosodiques peuvent se mêler dans l'accent.

Ainsi la voyelle russe accentuée est à la fois plus intense, plus haute et plus longue que la voyelle inaccentuée (sans préjudice de l'emploi de procédés accentuels négatifs). L'intensité est dominante en allemand. Les modifications de hauteur sont, en même temps que l'intensité, essentielles en anglais. La longueur joue, à côté de l'intensité, un rôle important en grec moderne et en portugais, mais aucun en espagnol. L'analyse exacte des procédés accentuels positifs dans chaque langue est du domaine de la phonétique expérimentale.

On ne saurait donc reconnaître à la différence entre « accent de hauteur » et « accent d'intensité » (ou « accent mélodique » et « accent dynamique ») l'importance primordiale que lui accordaient jadis les néo-grammairiens, frappés par la différence existant entre leur propre expérience des langues modernes (surtout l'allemand) et la description que les Grecs donnaient de la leur. R. Jakobson (1) a montré que

(1) R. JAKOBSON, Die Betonung und ihre Rolle in der Wort- und Syntagmaphonologie, *T.C.L.P.*, 4, p. 164-183.

cette différence se ramène phonologiquement à celle de l'accent frappant la syllabe entière, senti comme accent d'intensité (allemand, russe), et de celui qui ne frappe qu'une partie de la syllabe, et où l'élément de hauteur est plus important (grec ancien, serbo-croate). De leur côté, les observations phonétiques précises tendent sans cesse à nuancer les affirmations trop tranchées sur la prédominance de tel ou tel élément dans l'accent de telle langue (1).

B) LES ÉCHOS DE L'ACCENT

L'existence d'un contraste entre la syllabe accentuée et les syllabes non accentuées ne signifie pas que ces dernières soient homogènes. Dans la plupart des langues à accent les syllabes inaccentuées sont inégales entre elles, et la répartition de l'intensité (ou des autres procédés accentuels) entre elles est réglée par leur position par rapport à l'accent. Ainsi la configuration accentuelle de l'ensemble du mot, avec le plus ou moins de relief de chacune des syllabes, apparaît-elle comme un corollaire des autres procédés accentuels, une forme de réalisation de l'accent. On dit généralement de celles des syllabes inaccentuées qui reçoivent la plus grande part des facteurs accentuels qu'elles portent un *accent secondaire*. Ce terme étant ambigu (2), nous dirons ici qu'elles reçoivent un *écho de l'accent*.

Dans la plupart des langues, les syllabes voisinant immédiatement avec la syllabe accentuée sont les plus faibles, et l'écho d'accent tombe deux syllabes avant ou deux syllabes après l'accent lui-même. C'est le cas en anglais, où

(1) L'importance accordée à l'accent de hauteur par les néo-grammairiens, qui lui donnaient couramment le nom de *ton*, a laissé des traces dans la terminologie : on dit couramment *tonique*, *atone*, *prétonique*, *post-tonique* pour « accentué », « inaccentué », « précédant l'accent » ou « suivant l'accent », *oxyton*, *paroxyton*, *proparoxyton*, *baryton* pour « accentué sur la finale, la pénultième, l'antépénultième, ailleurs que sur la finale ». Dans le présent livre ces termes ne sont pas employés, pour éviter toute confusion entre l'accent, trait contrastif, et les tons, traits distinctifs.

(2) Voir ci-dessous p. 56-57.

il y a un écho bien net deux syllabes avant l'accent principal : *ph'otogr¹aphical*. De même en français, à l'accent sur la syllabe finale s'ajoute un très léger écho sur l'antépénultième : la syllabe *ca* est un peu plus nette dans *c¹afé n¹oir* et la syllabe *fé* dans *caf¹é au l¹ait* (chacune de ces deux expressions représentant une seule unité accentuelle) (1).

Inversement, en tchèque et en finnois l'accent sur l'initiale est complété par un écho sur la 3^e. Cet écho est facultatif et assez faible en tchèque : *n¹edor¹ozuměni* « malentendu », *d¹evad¹esátý* « quatre-vingt-dixième » (mais on admet aussi *d¹evades¹átý*) (2). En finnois, l'écho est au contraire très net, presque aussi fort que l'accent. Il est de règle sur la 3^e syllabe dans les mots de 4 syllabes : *j¹umal¹aton* « athée » (nom.) ; dans les mots plus longs, il peut être sur la 3^e syllabe ou la 4^e selon que l'une ou l'autre comprend un plus grand nombre de phonèmes : *j¹u-ma-l¹at-to-man* « athée (gén.), *j¹u-ma-la-t¹on-ta* « athée » (part.) (3).

Plus rarement la syllabe inaccentuée la plus nette est la plus voisine de l'accent : c'est le cas en russe, où c'est la syllabe avant l'accent qui est plus forte et notamment plus longue que les autres syllabes inaccentuées : le mot *skovor¹odka* « poêlon » est prononcé [skəvar'ɔtkə] : la syllabe [va] est plus forte, plus longue que les deux autres syllabes inaccentuées, et la voyelle y a un timbre moins neutre : [a] et non [ə]. C'est là une différence importante entre le russe et l'anglais, et une source de difficultés pour les Anglais qui apprennent le russe.

Le japonais présente un cas extrême : la hauteur, qui est dans cette langue la marque de l'accent, caractérise non seulement la syllabe accentuée elle-même, mais aussi toutes celles qui la précèdent, sauf l'initiale. Ainsi, dans les mots

(1) N. CHIGAREVSKAÏA, *op. cit.*, p. 184.

(2) B. HAVRÁNEK et A. JEDLIČKA, *op. cit.*, p. 34.

(3) E. ITKONEN, Über die Betonungsverhältnisse in den finnischugrischen Sprachen, *Acta linguistica Ac. Sc. Hung.*, 5, 1955, 1-2, p. 24.

accentués sur l'initiale ou sur la seconde syllabe, il n'y a qu'une syllabe haute, la syllabe accentuée elle-même : *'inoti* « la vie » [inoti] ; *ar'uku* « marcher » [arúku]. Mais si l'accent frappe une syllabe à partir de la troisième, toutes les syllabes à partir de la seconde et jusqu'à la syllabe accentuée incluse sont hautes : *aratam'eru* « renouveler » [arátáméru] ; *otok'o* « l'homme » [otókó]. L'accent est donc marqué non par la hauteur d'une seule syllabe, mais par un « plateau » qui peut comprendre plusieurs syllabes hautes successives.

La situation du japonais est intéressante parce que, plus nettement encore que partout ailleurs, c'est la configuration accentuelle de l'ensemble du mot qui y joue le rôle essentiel. La syllabe que l'on considère comme accentuée n'est pas plus haute que les autres syllabes hautes qui la précèdent, et que nous considérons comme porteuses d'un écho d'accent. On voit donc que le problème peut se poser de déterminer, parmi plusieurs syllabes qui sont effectivement mises en relief dans une seule et même unité accentuelle, quelle est celle qu'on doit considérer comme accentuée. Le fait qu'elle reçoive une plus grande part de l'intensité, de la hauteur ou de tout autre procédé accentuel n'est pas un critère infaillible.

Le meilleur critère est celui de l'économie dans la formulation des règles de réalisation de l'accent. En japonais, on se trouve en présence, dans beaucoup de mots, d'un plateau accentuel de plusieurs syllabes. Mais le commencement de ce plateau est fixe : c'est toujours la deuxième syllabe du mot ([arátáméru], [otókó]) ; seule la fin du plateau est mobile, variant d'un mot à l'autre. C'est pourquoi il est légitime de considérer comme accentuée la dernière syllabe du plateau : ainsi les règles fixant la place de l'accent indiqueront quelle est cette dernière syllabe haute ; et une fois celle-ci connue, la hauteur éventuelle d'autres syllabes est prévisible à partir de la règle simple de réalisation de l'accent que nous avons citée plus haut : sont hautes, outre la syllabe

accentuée elle-même, toutes celles qui la précèdent, sauf l'initiale. Si l'on voulait appeler « accentuée » la première syllabe haute, la règle fixant la hauteur des syllabes suivantes serait impossible à formuler.

Un problème analogue se pose à propos du serbo-croate (štokavien), où dans les mots à « accent montant » la hauteur et l'intensité de la syllabe dite « accentuée » s'étendent toujours également sur la syllabe suivante ; cette syllabe existe toujours, puisque l'accent montant ne peut frapper une syllabe finale. Ces mots ont donc toujours un plateau de deux syllabes en relief. La solution traditionnelle veut que la première de ces deux syllabes soit considérée comme accentuée ; les traits accentuels caractérisant la seconde doivent être alors considérés comme un phénomène d'écho. Mais il n'est pas absurde d'adopter la solution inverse, où l'accent serait censé frapper la première syllabe du plateau, et l'écho la seconde. Le choix entre ces deux solutions théoriquement possibles ne peut être fait qu'en se référant à l'ensemble de la grammaire de la langue : cette question sera examinée au chapitre VI.

Il n'y a rien de commun entre l'écho d'accent étudié ici et l'accent secondaire avec lequel on le confond quelquefois. On dit que dans all. *B¹¹ürgerm¹eister* « maire » il y a un accent principal sur *Bür* et secondaire sur *meis*. L'accent secondaire et l'écho d'accent ont en commun d'être moins forts que l'accent principal. Mais ils diffèrent par deux points :

1^o La place de l'écho se déduit de celle de l'accent, celle de l'accent secondaire ne se déduit pas de celle de l'accent principal. Ainsi les deux accents sont séparés par une syllabe dans *B¹¹ürgerm¹eister*, par deux dans *¹¹aussergez¹öhnlich* « extraordinaire », par aucune dans *Sp¹¹ielz¹eug* « jouet ».

2^o L'écho appartient à la même unité accentuelle que l'accent, l'accent secondaire à une autre unité accentuelle que l'accent principal, c'est-à-dire que l'unité dans laquelle il apparaît est grammaticalement définissable ; par exemple,

en allemand il apparaît le plus souvent dans le deuxième terme d'un composé.

C'est pourquoi nous employons ici deux termes différents : *écho* et *accent secondaire*, au lieu du terme unique d'*accent secondaire* utilisé habituellement. L'étude de l'écho a été faite ici, parmi celle des procédés accentuels. Celle de l'accent secondaire est réservée au chapitre IV, dans l'examen des langues qui connaissent une hiérarchisation des accents.

C) LES PROCÉDÉS ACCENTUELS NÉGATIFS

Par *procédés accentuels négatifs* nous entendons, on l'a vu, la réduction des possibilités distinctives des syllabes inaccentuées, c'est-à-dire la neutralisation de certaines oppositions hors de l'accent. Ce procédé est totalement ignoré de certaines langues à accent : en espagnol, en serbo-croate, en ukrainien, les syllabes inaccentuées ont exactement les mêmes capacités distinctives que les syllabes sous l'accent : c'est là une différence importante entre l'espagnol et le portugais, entre le serbo-croate et le slovène, entre l'ukrainien et le russe. Néanmoins, les procédés négatifs sont un phénomène extrêmement répandu.

Les traits distinctifs disparaissant hors de l'accent peuvent être inhérents ou prosodiques. Les traits inhérents les plus sujets à être atteints par l'accent sont les traits vocaliques, et notamment l'aperture. Beaucoup de langues qui ont 4 degrés d'aperture sous l'accent n'en ont plus que 3 hors de l'accent. En italien, il y a sous l'accent $|e|$ fermé et $|e|$ ouvert, $|o|$ fermé et $|o|$ ouvert, mais il n'y a qu'un seul $|e|$ et qu'un seul $|o|$ hors de l'accent : on a $|e|$ dans *péno* « je peine » et $|e|$ dans *pénso* « je pense », mais le même $|e|$ dans *pen'are*, *pens'are* (inf.) ; de même sous l'accent $|o|$ dans *pómpo* « je pompe » et $|o|$ dans *pòsso* « je peux », mais hors de l'accent le même $|o|$ dans *pomp'are*, *pot'ere* (infinitifs).

D'autres langues qui ont trois degrés d'aperture sous l'accent n'en ont plus que deux hors de l'accent. En biélorusse les voyelles moyennes /e/ et /o/ se confondent hors de l'accent avec la voyelle ouverte /a/ : sous l'accent *v'odu* « eau » (acc.), [z, 'eml, i] *z' emli* « terres », *p'ala* « elle tomba », avec trois voyelles accentuées différentes, mais, avec les mêmes morphèmes hors de l'accent : *vad'a* « eau » (nom.), [z, aml, 'a] *zjamlja* « terre », *pad'u* « je tomberai » (même voyelle [a] dans les trois mots). Dans les parlers grecs septentrionaux, les voyelles moyennes hors de l'accent se confondent au contraire avec les voyelles fermées : /o/ avec /u/ et /e/ avec /i/. En russe, enfin l'une des voyelles moyennes, /o/, se confond hors de l'accent avec la voyelle ouverte /a/ : [v'odu] *v'odu* « eau » (acc.) et [p'ała] *p'ala* « elle tomba », mais [vad'a] *vod'a* « eau » (nom.) et [pad'u] *pad'u* « je tomberai », tandis que l'autre, /e/, se confond avec la voyelle fermée /i/ : [z, 'eml, i] *z' emli* « terres » et [l, 'isi] *l'isy* « renards », mais [z, iml, 'a] *zemlja* « terre » et [l, is' a] *lisa* « le renard ». Les types de neutralisation varient, mais le résultat est le même : les trois degrés d'aperture se réduisent hors de l'accent à deux.

Dans certaines langues, l'inventaire des voyelles hors de l'accent est plus réduit encore. En anglais, il existe un très grand nombre de voyelles et de diphtongues, mais trois d'entre elles seulement se rencontrent en syllabe inaccentuée : /ə/, /i/ et /ou/ (cette dernière seulement dans les syllabes finales), par exemple dans [k'ʌvə] *cover*, [s'iti] *city*, [f'ɔlou] *follow*. Dans les mots qui paraissent faire exception à cette règle la syllabe apparemment inaccentuée qui contient une voyelle autre que /ə/, /i/ ou /ou/ porte en réalité un accent qui se manifeste uniquement par des procédés négatifs, mais qui signale la présence d'une unité accentuelle distincte, grammaticalement définissable. Ainsi le maintien de la diphtongue /ei/ dans la dernière syllabe du verbe [s'epəreit] *separate* et des autres verbes en *-ate* montre que le suffixe verbal [eit] *-ate* doit être considéré comme une

unité accentuelle distincte, portant un accent qui lui est propre.

En allemand, dans la partie indigène du vocabulaire (c'est-à-dire en exceptant les emprunts étrangers récents), une seule voyelle est admise en syllabe inaccentuée, c'est la voyelle neutre /ə/, qui apparaît par exemple dans chacune des trois syllabes inaccentuées du mot *geschl'ossener* « fermé ».

La neutralisation hors de l'accent de traits prosodiques se produit en chinois, où les distinctions de tons sont abolies en syllabe inaccentuée. On sait qu'en chinois chaque syllabe, qui est aussi un morphème, est caractérisée par un ton, c'est-à-dire une courbe mélodique distinctive. Il y a quatre tons : uni haut (ˉ), montant (ˊ), descendant-montant (ˋ) et descendant (ˊ). Ainsi le mot *rén* « homme » a un ton montant, et *tiān* « jour » un ton uni haut. Mais dans certaines positions, qu'on peut justement appeler inaccentuées, la syllabe-morphème perd son ton propre distinctif, et est affectée d'un « ton léger » non distinctif. Ainsi *rén* « homme », en composition avec *ài* « aimer » ou avec le premier élément de *gōngzuò* « travailler », perd le ton montant qui lui est propre et reçoit le ton léger : *àiren* « amoureux », *gōngren* « ouvrier ». De même *tiān* « jour » reçoit le ton léger dans les composés *mingtian* « demain » ou *jintian* « aujourd'hui ». Le ton léger se réalise comme demi-bas après un ton uni haut (ex. *gōngren*, *jintian*) comme moyen après un ton montant (ex. *mingtian*), comme bas après un ton descendant (ex. *àiren*), etc. Ces réalisations sont déterminées exclusivement par le ton de la syllabe précédente, elles ne sont donc pas distinctives : la réalisation du ton de la deuxième syllabe est la même dans *gōngren* « ouvrier » et dans *jintian* « aujourd'hui », malgré la différence de ton entre *rén* « homme » et *tiān* « jour ». Il y a donc bien neutralisation des oppositions tonales.

On peut aussi rencontrer dans une même langue une neutralisation hors de l'accent à la fois d'un trait inhérent et d'un trait prosodique. C'est ce qui se produit en slovène.

Dans cette langue, en syllabe phonologiquement accentuée (c'est-à-dire soumise à ce qu'on appelle « l'accent long »), il existe 4 degrés d'aperture des voyelles, c'est-à-dire, comme en italien, une opposition $|e/\sim|/\varepsilon|$ et $|o/\sim|/\vartheta|$; d'autre part, ces mêmes syllabes connaissent l'opposition d'une courbe mélodique montante ou descendante. Mais en syllabe phonologiquement inaccentuée (c'est-à-dire hors de l'accent ou soumise à l' « accent bref ») ces deux oppositions se trouvent simultanément neutralisées : les 4 degrés d'aperture se réduisent à 3 comme en italien, et les variations distinctives de hauteur disparaissent comme en chinois. Ainsi nous avons en syllabe accentuée longue un $|é|$ (*e* ouvert montant) dans *žéna* « femme », $|é|$ (*e* fermé montant) dans *beséda* « mot », et $|ê|$ (*e* fermé descendant) dans *cvět* « fleur », mais hors de l'accent un même $|e|$ (réalisé bref, ouvert) dans *ženiti* « marier », *besedilo* « texte », *cvesti* « fleurir » ; de même un $|ó|$ (*o* ouvert montant) dans *góra* « montagne », $|ó|$ (*o* fermé montant) dans *pót* « chemin » et $|ô|$ (*o* fermé descendant) dans *môž* « homme », mais hors de l'accent le même $|o|$ (ouvert, bref) dans *goràt* « montagnoux », *potì* « chemin » (gén.) et *možâ* « homme » (gén.).

On voit par l'inventaire qui précède que les procédés accentuels négatifs, c'est-à-dire la neutralisation de certaines oppositions distinctives en syllabe inaccentuée, sont loin d'être un fait exceptionnel dans les langues. Les procédés positifs sont plus apparents et créent des contrastes immédiatement perceptibles ; beaucoup de langues s'en contentent et ignorent les procédés négatifs. Mais il y a aussi des langues qui ne connaissent que ces derniers, par exemple le chinois, où la syllabe accentuée n'est pas plus intense que les autres et ne se signale que par le maintien des distinctions tonales.

On pourrait comparer le rendement des deux espèces de procédés accentuels. Celui des procédés négatifs dépend du nombre d'oppositions qui sont neutralisées hors de l'accent. Si ce nombre est petit, comme en italien où il y a

neutralisation d'une seule opposition affectant en tout 4 phonèmes vocaliques sur les 7 que compte la langue, la neutralisation est sans effet sur les syllabes contenant une autre voyelle (en italien, /a/, /i/ et /u/) et son rendement est faible ; la tâche de réaliser le contraste incombe entièrement aux procédés positifs. Ceux-ci ont l'avantage de pouvoir jouer dans n'importe quelle syllabe, quelle qu'en soit la composition. Mais leur action est souvent contrecarrée par l'emploi qui est fait des mêmes procédés prosodiques au niveau de la phrase, dans les oppositions et les contrastes intonationnels. Par exemple dans ce vers russe du poète Fet :

Lj'ubo mne v k'omnate n'oč'ju stoj'at' u ok'oška v pot'ëmkaš

« J'aime la nuit dans ma chambre me tenir à la fenêtre dans l'ombre », il est certain que le mot *mne* « à moi » (*ljubo mne* « il m'est agréable ») ne portera pas effectivement d'intensité, et sera traité rythmiquement dans l'ensemble de la phrase comme une syllabe inaccentuée, ce que confirme la scansion du vers (hexamètre dactylique). Mais ce mot garde le caractère d'un mot accentué (et non d'un enclitique) grâce aux procédés négatifs : sa voyelle conserve bien nettement le timbre [ɛ], alors qu'un /e/ véritablement inaccentué se réduirait à [i], comme c'est le cas dans le même vers pour la voyelle finale du mot *k'omnate* : [l, 'ubə m,n, ɛ f k'ɔmnat,i]. De même la conjonction *no* « mais » perd très souvent son accent d'intensité du fait de l'intonation de phrase, mais elle conserve constamment son caractère de mot accentué du fait qu'elle ne se prononce jamais [na]. C'est précisément une des fautes les plus fréquentes des Français étudiant le russe que de prononcer [na] le mot *no*, dès qu'ils ont appris qu'en russe tout *o* inaccentué se prononce [a]. C'est qu'en français le mot dans lequel les procédés accentuels positifs sont inhibés par l'intonation de phrase perd toute trace de son accent ; en russe, il reste toujours les procédés accentuels négatifs. Un accent marqué par les procédés négatifs est un accent ineffaçable.

On voit qu'on ne saurait réduire l'accent aux seuls procédés positifs, comme on le fait généralement, et que les procédés négatifs sont partie intégrante de ce phénomène ; l'importance relative des deux types de procédés et leur plus ou moins grand rendement varient d'une langue à l'autre.

D) L'HARMONIE VOCALIQUE EST-ELLE UN PROCÉDÉ ACCENTUEL ?

Dans la plupart des langues dites « ouralo-altaïques » (langues finno-ougriennes, turques, mongoles, etc.) fonctionne un phénomène appelé « harmonie vocalique » qui consiste dans la neutralisation, en certaines positions, de certaines oppositions de timbre vocalique. Ce phénomène se produisant dans le cadre du mot, on peut se demander si l'on n'est pas en présence d'un procédé accentuel négatif, comme ceux que nous avons analysés ci-dessus.

Prenons l'exemple du finnois. Le système vocalique de cette langue comprend des oppositions de longueur, d'aperture, et enfin des oppositions de voyelles « antérieures-postérieures » et « rétractées-non rétractées » qui fonctionnent ainsi (chacune des voyelles que nous mentionnons symbolise deux phonèmes vocaliques distincts par la quantité, [un] bref et un long : *a* représente /a/ et /a:/) :

Voyelles non rétractées postérieures : *a, o, u.*

Voyelles non rétractées antérieures : *ä, ö, y.*

Voyelles rétractées (toutes antérieures, donc le trait « antérieur » y est redondant) : *e, i.*

La règle de l'harmonie vocalique veut que l'opposition « antérieur-postérieur » soit neutralisée dans un certain nombre de syllabes de chaque mot, placées vers la fin, et que nous appellerons, d'un terme volontairement imprécis, la « terminaison » du mot. Dans la terminaison, le caractère antérieur ou postérieur des voyelles non rétractées (les seules pour lesquelles ce trait soit ordinairement pertinent) est neutralisé, et ces voyelles s'harmonisent, du point de

vue de leur caractère antérieur ou postérieur, avec celles de la partie initiale du mot, que nous appellerons la « base ». Ainsi *talo* « maison », qui contient des voyelles postérieures, fait à l'inessif *talossa* « dans la maison », mais *kylä* « village », qui contient des voyelles postérieures, fait *kylässä* « dans le village ». Pour définir le suffixe d'inessif, nous dirons que sa voyelle est « brève, ouverte, non rétractée », mais nous ne pourrions pas préciser si elle est « antérieure » ou « postérieure » (-*ssa* ou -*ssä*). Cette précision n'est prévisible qu'au niveau du mot, c'est-à-dire si l'on connaît le caractère antérieur ou postérieur des voyelles de la base.

Pour que nous puissions considérer cette neutralisation comme un procédé accentuel négatif, il faudrait que nous soyons en mesure de définir dans chaque mot une syllabe et une seule, que nous appellerions la syllabe accentuée, et qui serait la seule syllabe du mot où l'opposition « antérieur-postérieur » serait distinctive. Dans tous les mots qui ne contiennent que des voyelles non rétractées, cette définition ne présente aucune difficulté : la syllabe qui détermine l'harmonie vocalique dans tout le mot est la première : *ta*, postérieur, dans *talo* ; *ky*, antérieur, dans *kylä*, etc. Morphologiquement, cette syllabe appartient toujours à la racine, puisque en finnois il n'y a pas de préfixe. En outre, elle coïncide avec la syllabe accentuée par des procédés accentuels positifs, c'est-à-dire frappée d'un accent d'intensité qui, en finnois, affecte toujours l'initiale.

Mais la situation est plus complexe dans les mots qui contiennent aussi des voyelles rétractées *e* ou *i*. Si une racine contient une voyelle non rétractée et une autre rétractée, c'est la voyelle non rétractée qui impose l'harmonie à l'ensemble du mot, même si elle n'est pas la première : *meno* « mouvement », *menossa* « en mouvement », harmonie d'après la syllabe *no*. On peut donc dire que la syllabe « accentuée » (négativement) est la première syllabe non rétractée de la racine. Si la racine ne contient aucune voyelle non rétractée, mais seulement des voyelles de timbre *e* ou *i*, ces voyelles

imposent l'harmonie à l'ensemble du mot, à condition que celui-ci ne contienne que certains suffixes qui, pour ainsi dire n'offrent pas de résistance à l'harmonie, et qu'on peut dire, (négativement) « inaccentuables » : c'est le cas des suffixes casuels. Ils adoptent en pareil cas leur forme avec voyelle antérieure, sous l'influence du trait « antérieur » (redondant) des voyelles *e* ou *i* : *kivi* « pierre », *kivissä* « dans la pierre ».

Toutefois certains suffixes ne se soumettent pas à ce type d'harmonie ; ils conservent, en présence d'une racine à voyelles rétractées, leur forme à voyelle postérieure, et cette forme à son tour impose l'harmonie aux voyelles subséquentes. Ainsi dans le mot *pehmeys* « douceur » nous avons le suffixe très productif de nom abstrait *-us/-ys* sous sa forme antérieure attendue après voyelle initiale *e* ; les suffixes casuels ajoutés à ce mot ont aussi leur forme antérieure : *pehmeydessä* « dans la douceur ». Mais dans l'adjectif *pehmoinen* « doux » (avec nuance affective), nous avons un autre suffixe *-oinen* qui se présente avec sa forme postérieure, malgré la présence d'une voyelle radicale *e*. Ce suffixe à son tour impose l'harmonie vocalique au reste du mot : inessif *pehmoisessa*. Tout se passe donc comme si, du point de vue des procédés accentuels négatifs, le suffixe *-us/-ys* était « inaccentué » (incapable d'imposer l'harmonie au reste du mot) et le suffixe *-oinen* « accentuable » (capable d'imposer l'harmonie au reste du mot) et effectivement « accentué » (l'imposant réellement) lorsque les syllabes qui le précèdent ne contiennent que des voyelles rétractées *e* et *i*. Mais en présence d'une racine à voyelle non rétractée antérieure (*ä*, *ö* ou *y*) ce même suffixe se soumet à l'harmonie imposée par des voyelles, et se présente avec sa forme antérieure : *tämmöinen* « tel ».

Si donc l'on considère l'harmonie vocalique comme un procédé accentuel négatif, avec « accent » sur une seule syllabe du mot, la place de cet « accent » sera définie par la règle suivante : l'accent négatif frappe la première syllabe

du mot appartenant à un morphème accentuable et contenant une voyelle non rétractée ; en l'absence d'une telle syllabe, il frappe l'initiale. En dressant la liste des morphèmes accentuables, on précisera que toutes les racines le sont.

Applications de cette règle : dans *talossa*, *kylässä* l'accent est sur la première syllabe, qui contient une voyelle non rétractée et qui appartient à une racine, morphème accentuable ; dans *menossa* sur la 2^e syllabe, qui remplit les mêmes conditions, la syllabe précédente contenant une voyelle rétractée ; dans *pehmoisessa* sur la syllabe *moi* qui contient la voyelle non rétractée /o/ appartenant au morphème accentuable *-oinen/-oise* et qui n'est précédée que d'une syllabe contenant une voyelle rétractée /e/. Dans des mots comme *kivissä*, *pehmeys*, *pehmeydessä* les seules voyelles non rétractées (/y/, /ä/) appartiennent à des morphèmes inaccentuables (suffixe d'inessif *-ssa/-ssä*, suffixe de nom abstrait *-us/-ys/-ude-/-yde-*) et l'accent est donc sur l'initiale.

La règle de fixation de la place de l'accent (négatif) donnée ci-dessus fait intervenir des considérations phonologiques, mais aussi grammaticales : phonologiques, puisque la place de l'accent dépend de la limite du mot et du caractère rétracté ou non de certaines voyelles ; grammaticales, puisqu'elle fait intervenir les propriétés accentuelles des morphèmes, dont certains sont accentuables et d'autres inaccentuables. Puisque des considérations grammaticales interviennent, nous sommes donc en présence d'un accent libre.

Mais en même temps que cet accent libre marqué par des procédés négatifs, le finnois possède aussi un accent d'intensité, donc usant de procédés positifs, et qui est au contraire un accent fixe : il est fixé sur la syllabe initiale du mot. Le finnois emploie donc à la fois des procédés accentuels positifs et négatifs, mais ils permettent de définir deux accents dont la place ne coïncide pas. Si donc on veut admettre que l'harmonie vocalique est un procédé accentuel,

il faut supposer qu'une même langue peut faire usage simultanément dans chaque mot de deux systèmes accentuels différents, usant de procédés distincts et permettant de définir deux places de l'accent qui ne se confondent pas. Au contraire, dans les langues que nous avons énumérées précédemment, les procédés positifs et négatifs décelaient une seule et même place de l'accent.

Mais si l'accent d'intensité et l'harmonie vocalique fonctionnent différemment en ce qui concerne le choix de la syllabe mise en relief, en revanche, l'unité accentuelle qu'ils servent à délimiter est exactement la même. Dans les composés il y a un accent d'intensité sur l'initiale de chaque composant, et l'harmonie vocalique elle aussi joue indépendamment dans le cadre de chaque composant : *n¹eliö-j¹uuri* « racine carrée ».

Les autres langues à harmonie vocalique nous présentent un tableau analogue : l'unité du même mot accentuel est marquée par deux procédés différents, l'accent d'intensité et l'harmonie vocalique, mettant en relief chacun une syllabe du mot, mais pas la même. En turc, la différence entre les deux procédés est plus grande encore, puisque (au moins dans les mots d'origine turque) l'accent négatif est fixe sur l'initiale du mot, tandis que l'accent positif est libre, frappant tantôt la dernière syllabe de la racine, tantôt certains suffixes, en tout cas la partie finale du mot (1).

Il n'est pas contradictoire avec la définition de l'accent que nous avons donnée plus haut qu'une même langue puisse faire usage simultanément de deux systèmes accentuels totalement différents. Il nous paraît donc légitime d'admettre que l'harmonie vocalique est un des procédés accentuels négatifs, à condition d'en tirer toutes les conséquences méthodologiques dont nous avons fait état dans ce paragraphe.

(1) J. DENY, *Principes de grammaire turque*, Paris, 1955, p. 142.

DEUXIÈME PARTIE

LES VARIABLES DE L'ACCENT

CHAPITRE IV

L'UNITÉ ACCENTUELLE ET LE MOT

I. — LA DÉLIMITATION DE L'UNITÉ ACCENTUELLE

A) PRINCIPES DE DÉLIMITATION

Nous avons vu que dans chaque langue à accent les principes de délimitation des unités accentuelles sont différents, mais que partout cette délimitation s'appuie sur des considérations grammaticales. On peut, dans chaque langue, définir grammaticalement des types de syntagmes qui sont normalement appelés à constituer des unités accentuelles : ces *syntagmes normalement accentogènes* sont les *mots*. Toutefois, parmi les mots, certains, les clitiques, peuvent être dépourvus du caractère accentogène propre à la majorité des membres de leur catégorie ; il faut donc, pour certaines catégories de mots de certaines langues, donner la liste des clitiques, les autres mots conservant leur caractère accentogène.

On peut diviser les langues à accent en deux grandes

catégories selon les critères qui président à la délimitation des syntagmes normalement accentogènes. Dans certaines langues, ces syntagmes se reconnaissent à un seul des morphèmes qui les composent, dans d'autres ils se définissent par l'ensemble des éléments qu'ils contiennent et par leur fonction syntaxique.

Le premier type est représenté notamment par l'allemand, où toute racine est accentogène, c'est-à-dire créatrice d'une unité accentuelle autonome, quelle que soit sa fonction syntaxique ; ainsi dans les composés chaque racine porte un accent distinct : *W¹asch-h¹and-sch¹uh* « gant de toilette ». Il existe également des affixes accentogènes, c'est-à-dire qui sont le centre d'une unité accentuelle distincte, et qui le demeurent toujours, par exemple le suffixe *-heit* : *Sch¹ön-h¹eit* « beauté », *Chr¹isten-h¹eit* « chrétienté ». On peut dire que l'allemand est une langue à *morphèmes accentogènes*, puisque la liste des éléments accentogènes y sera en fait une liste de morphèmes dressée indépendamment des combinaisons dans lesquels ils entrent. Il y a une catégorie de morphèmes toujours accentogènes, les racines ; et des catégories dont certaines unités sont accentogènes et les autres ne le sont pas, par exemple les suffixes : une fonction syntaxique exactement semblable est remplie par *-lein*, suffixe accentogène, et *-chen*, suffixe non accentogène : *B¹üch-l¹ein* « petit livre », *G¹ärt-chen* « petit jardin ». Au même type appartiennent les autres langues germaniques, ou encore le finnois. En finnois, il n'y a pas d'affixes accentogènes, et seules sont accentogènes les racines.

Au contraire dans de nombreuses autres langues, par exemple toutes celles des groupes roman, slave, hellénique, le caractère accentogène est attaché non pas à un morphème particulier, mais à un syntagme dans son ensemble, considéré avec tous les morphèmes qui le composent et avec sa fonction syntaxique. Dans ces langues aussi les morphèmes radicaux sont habituellement accentogènes, c'est-à-dire que dans la plupart des cas chacun d'entre eux donne naissance

à une unité accentuelle. Dans les phrases fr. *les ois'eaux v'olent sur les br'anches*, r. *pt'ički let'ajut po vetvj'am* il y a trois unités accentuelles et trois accents, de même qu'il y a trois morphèmes radicaux correspondant aux signifiés « oiseau », « voler », « branche ». Mais cette correspondance n'est pas parfaite : la racine perd son caractère accentogène si elle perd son autonomie syntaxique pour entrer dans un mot composé. Ainsi dans all. *St'erbe-b'ett* « lit de mort » les deux éléments *sterbe* et *bett*, étant l'un et l'autre des morphèmes radicaux, conservent chacun leur accent, tandis que fr. *lit de m'ort* forme une seule unité accentuelle, avec un seul accent sur la syllabe finale (il est impossible de prononcer cette expression avec un accent sur *lit*) ; et en effet *lit de mort* est morphologiquement un composé, mais se comporte syntaxiquement comme un substantif unique (impossibilité de séparer les éléments ou d'ajouter un déterminant particulier au mot *mort*). De même si l'on compare l'allemand et le russe, le mot all. *N'as-h'orn* « rhinocéros » (composé de *Nas* « nez » et *Horn* « corne ») a deux accents, mais r. *noso-r'og* (même sens, même composition) forme une seule unité accentuelle : en entrant dans un composé la racine *nos-* perd son caractère accentogène (1). Ainsi, en allemand, le caractère accentogène est conféré aux racines (et à certains affixes) par leur seule identité morphologique, en français, russe, etc., il ne leur appartient que si certaines conditions syntaxiques se trouvent réunies, c'est-à-dire qu'il est en dernière analyse une propriété de certains types syntaxiques. Ce sont là des langues à *syntagmes accentogènes*.

Il ne faut pas confondre la notion de morphème ou de syntagme accentogène d'une part, et de l'autre, celle de morphème accentué. Lorsqu'on a déterminé que dans telle langue tel élément grammatical doit donner naissance à une unité accentuelle, et par conséquent à un accent, cela ne signifie pas que cet accent tombera nécessairement entre

(1) A. MARTINET, *Eléments*, p. 89.

les limites de l'élément considéré. En français, le verbe est normalement accentogène, et ainsi une forme verbale comme *je le v^lois* portera un accent qui se trouvera justement frapper le verbe. La négation n'est pas accentogène, donc si l'on ajoute à cette phrase une négation, on ne verra pas apparaître une unité accentuelle nouvelle ; mais l'accent unique frappera justement la négation, puisqu'elle se trouve placée à la fin de l'unité, et qu'en français l'accent est sur la syllabe finale : *je ne le vois p^las* ; c'est ici le verbe qui est accentogène et la négation qui est accentuée. De même en russe dans *pr^lo-žil* « il vécut » il n'y a pas un accent de plus que dans *žil* « il vivait », on peut donc admettre que c'est le syntagme *ži-l* (racine verbale *zi-* + suff. de prêt. *-l-* + dés. de masc. zéro) qui à lui seul est accentogène ; pourtant dans *pr^ložil* c'est le préfixe *pro-* qui porte l'accent. La coïncidence du morphème accentogène et de la syllabe accentuée s'observe en allemand, où l'accent (au moins dans les mots indigènes) frappe toujours les racines et les suffixes accentogènes : *St^lerbe-b^lett*, *Chr^listen-h^leit*. Mais il s'agit là d'une particularité exceptionnelle, propre à l'allemand et aux autres langues à morphèmes accentogènes (langues germaniques, finnois). Nous y reviendrons en étudiant le problème de la place de l'accent.

B) LES CLITIQUES

On donne le nom de *clitiques* aux mots non accentogènes. Si le mot est défini comme « un syntagme appartenant à un type syntaxique qui, dans la langue considérée, est normalement accentogène », le clitique est donc « un morphème ou syntagme non accentogène appartenant à une catégorie syntaxique qui, dans la langue considérée, est normalement accentogène ». Le clitique se rattache à une unité accentogène commandée par un morphème voisin ; il est dit *enclitique* s'il se rattache à l'unité accentuelle commandée par le mot qui précède, et *proclitique* s'il se rattache à celle que commande le mot qui suit.

Par exemple, dans de nombreuses langues les pronoms personnels peuvent être clitiques. Ils appartiennent à une catégorie syntaxique normalement accentogène, puisque leur fonction syntaxique est la même que celle d'un substantif, et que le substantif est un mot accentogène. En français, les phrases *les vois¹ins reg¹ardent la télévisi¹on* (3 accents) et *ils la reg¹ardent* (1 accent) sont syntaxiquement équivalentes, mais dans la première le sujet et l'objet sont des substantifs pleins, accentogènes ; dans la seconde ce sont des pronoms, proclitiques. Les pronoms eux-mêmes possèdent souvent des formes accentogènes à côté des formes clitiques : fr. *moi, toi, lui*, accentués, et *me, te, le*, proclitiques. La même situation se retrouve dans la plupart des langues slaves autres que le russe, où tous les pronoms personnels ont deux formes, l'une accentuée, l'autre clitique : ainsi en serbo-croate la série accentuée est *mène, tèbe, njèga*, et la série enclitique *me, te, ga* : *viđi me* « il me voit » ; *mène viđi* « c'est moi qu'il voit ». En italien les pronoms clitiques se placent avant ou après le verbe selon les formes verbales dont ils dépendent, les mêmes mots peuvent donc, selon les cas, être enclitiques ou proclitiques : *guard¹arla* « la regarder », mais *la gu¹ardano* « ils la regardent ».

On trouve des clitiques dans diverses autres catégories grammaticales. Les prépositions sont proclitiques dans beaucoup de langues surtout quand elles sont courtes : r. *za gost¹innicej* « derrière l'hôtel » (un accent), mais *p¹ered gost¹innicej* « devant l'hôtel » (deux accents). L'existence de prépositions accentogènes comme *p¹ered* « devant » justifie que la préposition soit considérée comme un mot, et par conséquent les prépositions non accentogènes comme des proclitiques. Les verbes, surtout les verbes auxiliaires, ont souvent des formes clitiques. Ainsi en serbo-croate le présent du verbe « être » : *jèsam, jèsi, jèste*, etc., formes accentuées, et *sam, si, je*, etc., formes enclitiques. Des conjonctions peuvent être des clitiques : la conjonction copulative est en latin *et* ou *atque*, accentogènes, ou *-que*,

enclitique ; en russe, la conjonction adversative est *no* ou *odn'ako*, accentogènes, ou *že*, enclitique.

Il faut, ici encore, se garder de confondre les notions d'élément accentogène et d'élément accentué, et par conséquent ne pas définir le clitique comme un mot inaccentué. Le clitique n'est pas accentogène, c'est-à-dire que sa présence dans l'énoncé ne provoque pas celle d'une unité accentuelle supplémentaire avec un accent qui lui soit propre, et il s'intègre dans l'unité accentuelle commandée par un mot voisin ; mais il peut dans cette unité recevoir un écho de l'accent ou même l'accent lui-même.

En grec ancien la place de l'accent est bornée par une règle de limitation : il ne peut tomber que sur l'une des trois dernières mores du mot (sur les trois dernières syllabes si la dernière est brève, sur les deux dernières si elle est longue). L'addition d'un enclitique à un mot accentogène ne change jamais l'accent de ce dernier : ἡμέρᾱ « jour », ἡμέρᾱ τις « un certain jour ». Mais si du fait de l'addition de l'enclitique la syllabe accentuée se trouve plus loin de la fin de l'unité accentuelle que ne le permet la règle de limitation, à l'accent du mot principal, qui ne change pas, s'ajoute un écho d'accent sur la finale de l'enclitique : ἡμέρᾱς τινᾶς « certains jours » (acc. pl.)

En français, les pronoms objets *le*, *la*, *les* sont des clitics qui se placent le plus souvent avant le verbe dont ils dépendent, et sont donc proclitiques (*je le prends*), mais qui, en présence d'un impératif, se placent après lui et sont donc enclitiques. Dans ce dernier cas l'accent, conformément à la règle du français, frappe ces pronoms : *prends-l'e* [prãl'ə] (ce cas est le seul en français où la voyelle [ə] puisse être accentuée). On voit qu'ici l'enclitique porte l'accent.

En macédonien, l'accent est fixe sur l'antépénultième, et il existe de nombreux clitics (pronoms ou verbes auxiliaires) précédant les formes verbales. En règle générale, ces formes ne sont pas susceptibles de recevoir l'accent ; mais si elles sont précédées d'une négation ou d'un mot

interrogatif, alors elles peuvent recevoir l'accent, et le reçoivent effectivement si elles occupent la syllabe antépénultième de l'unité accentuelle dont elles font partie : *go gl'edaš* « tu le vois », mais *ne g'o gledaš* « tu ne le vois pas » ; *kako s'e zoveš ?* « comment t'appelles-tu ? » Dans les deux derniers exemples, les clitiques *go*, *se* portent l'accent.

En russe, l'accent d'une unité accentuelle contenant un nom précédé d'une préposition peut frapper la préposition : *n'a ruki* « sur les bras », *čas 'ot času* « d'heure en heure ». En tchèque, où l'accent est toujours sur l'initiale, les groupes de ce genre ont toujours l'accent sur la préposition : *n'a mostě* « sur le pont » ; il en va de même pour la négation *ne* : *n'echce* « il ne veut pas ».

La terminologie courante refuse le nom d'enclitique appliqué à fr. *le* dans *prends-l'e* ou de proclitique pour tch. *na* dans *n'a mostě* (1), parce que ces mots portent l'accent. Elle ne tire pas toutefois les conséquences logiques de cette décision, qui consisteraient à qualifier *prends* de proclitique et *mostě* d'enclitique. Si l'on admet que dans fr. *prends-l'e*, macéd. *ne g'o gledaš*, r. (*čas*) *'ot času*, tch. *n'a mostě* les clitiques sont les mots effectivement inaccentués *prends*, *gledaš*, *času*, *mostě*, alors l'établissement des règles concernant l'accent devient inextricable. Ces règles doivent nécessairement être formulées en deux étapes : d'abord délimitation des unités accentuelles, ensuite fixation de la place de l'accent dans ces unités. La délimitation syntaxique des unités accentuelles suppose la liste des mots accentogènes, d'une part, des clitiques de l'autre ; l'appartenance à l'une ou l'autre liste est une propriété syntaxique permanente de chaque mot. Il est donc évident que fr. *prends*, macéd. *gledaš*, r. *času*, tch. *mostě* figurent sur la liste des mots accentogènes, et fr. *le*, macéd. *go*, r. *ot*, tch. *na* sur celle des cliti-

(1) P. FOUCHÉ, *Traité de prononciation française*, Paris, 1956, p. LVII, écrit qu' « il n'y a pas... d'enclitiques en français ». B. HAVRÁNEK et A. JEDLIČKA, *Česká mluvnice*, Prague, 1963, p. 34-35, ne classent pas les prépositions tchèques accentuées parmi les proclitiques.

ques. Dans la deuxième étape sont formulées les lois de place de l'accent dans le cadre de l'unité accentuelle : il peut arriver que ces lois amènent l'accent précisément sur le clitique.

Les clitiques peuvent avoir eux-mêmes une influence sur la place de l'accent à l'intérieur de l'unité accentuelle dont ils font partie : en macédonien *pr^logleda* « il discerne » n'a pas le même accent que *go gl^leda* « il le voit » du fait que *go* est un proclitique et *pro-* un préfixe entrant dans le même mot que *-gleda*. Le rôle des clitiques dans la fixation de la place de l'accent, comme celui de tous les morphèmes entrant dans une même unité accentuelle, sera étudié dans le chapitre consacré à la place de l'accent (chap. V).

II. — LES UNITÉS ACCENTUELLES HIÉRARCHISÉES

Nous avons vu que certaines langues ignorent complètement le phénomène de l'accent, et que par conséquent dans ces langues aucun critère formel ne permet de délimiter des unités grammaticales intermédiaires entre la phrase et le morphème, semblables au mot des langues à accent. Dans ces langues (par exemple le thaï) on ne peut délimiter formellement que deux unités :

la phrase
le morphème

Dans la plupart des langues à accent, la considération de l'accent permet de délimiter une unité intermédiaire, l'unité accentuelle. La formule d'une langue comme l'italien sera la suivante :

la phrase
l'unité accentuelle
le morphème

Mais il existe aussi des langues où les faits d'accent permettent de délimiter plusieurs types d'unités intermédiaires

entre la phrase et le morphème, et inclus les uns dans les autres. Si nous réservons le nom d'*unité accentuelle* à l'unité minimale, comprenant un seul accent, et si nous appelons *groupe accentuel* tout ensemble de plusieurs unités accentuelles dont la délimitation formelle est possible à partir de faits d'accent, nous obtenons la formule qui est celle d'une langue comme l'allemand :

la phrase
le groupe accentuel
l'unité accentuelle
le morphème

Les langues à unités accentuelles hiérarchisées, où les unités accentuelles peuvent se réunir en groupes accentuels, sont celles-là même que nous avons définies comme ayant des morphèmes accentogènes, c'est-à-dire les langues germaniques et le finnois.

A) ALLEMAND

Le meilleur exemple d'unités accentuelles hiérarchisées nous est fourni par l'allemand. Dans les mots composés de cette langue, chaque composant constitue une unité accentuelle distincte pourvue de son propre accent. Des mots composés à deux termes, comme *B¹ürger-m¹eister* « maire », *Str¹assen-b¹ahn* « tramway », *St¹erbe-b¹ett* « lit de mort » comprennent chacun deux unités accentuelles, correspondant aux deux morphèmes radicaux du mot, et dotées chacune d'un accent. Dans chacun d'entre eux, l'accent du premier élément, qui est syntaxiquement le déterminant, est plus fort que celui du second (syntaxiquement le déterminé). On peut les appeler respectivement *accent principal* et *accent secondaire*. La différence de force entre les deux accents est la marque :

1^o Du groupement des deux unités accentuelles en une unité supérieure, le groupe accentuel, qui se définit par une certaine fonction syntaxique, la même qui dans d'autres

langues est remplie par une unité accentuelle unique ;
 2^o Du rapport syntaxique existant entre les deux éléments (dans les exemples cités : déterminant et déterminé).

Ainsi le groupement des unités aussi bien que leur hiérarchisation remplissent dans la langue une fonction syntaxique, complémentaire de celle qui est dévolue à la délimitation de l'unité accentuelle elle-même.

Mais les groupes formés de deux unités seulement ne nous donnent qu'une idée imparfaite du fonctionnement de ce phénomène en allemand. Le nombre d'unités susceptibles de se grouper est illimité, et l'on peut trouver des composés comme *W¹affen-st¹ill-st¹and* « armistice » (3 unités), *F¹ahr-k¹arten-¹aus-g¹abe* « délivrance des billets » (4 unités), *S¹onn-t¹ags-r¹ück-f¹ahr-k¹arte* « billet bon dimanche » (litt. « billet de retour du dimanche ») (5 unités), etc.

Nous n'avons pas indiqué dans ces exemples la hiérarchie des accents, qui est très sensible, mais qui est à plusieurs niveaux. Les termes d'*accent principal* et *secondaire* (et le système des deux signes correspondants dont nous nous sommes servi plus haut) semblent indiquer deux niveaux seulement, et ne suffisent pas à en rendre compte. Toutefois, il n'y a pas hiérarchie linéaire de tous les accents d'un même composé, mais établissement d'une série de contrastes binaires. D'un point de vue syntaxique, chaque composé peut être, par dichotomies successives, divisé en couples binaires de constituants immédiats. La hiérarchisation des accents obéit ensuite aux deux seules règles suivantes :

1^o Dans chaque couple, l'accent de l'un des termes est plus fort que celui de l'autre ; dans la majorité des cas, et notamment dans tous les exemples cités jusqu'ici, l'accent du déterminant, placé en tête, est plus fort que celui du déterminé, qui occupe la seconde position. Au niveau du couple, on peut légitimement parler d'accent « principal » et « secondaire ».

2^o Quand deux couples sont inclus l'un dans l'autre, les accents du couple le plus grand ou couple incluant sont

plus forts que ceux du couple le plus petit ou couple inclus. Toutefois, comme en pareil cas les accents principaux des deux couples sont nécessairement confondus, le rapport indiqué ne concerne en fait que les accents secondaires, et la règle peut être formulée ainsi : quand deux couples binaires sont inclus l'un dans l'autre, l'accent secondaire du couple incluant est plus fort que celui du couple inclus.

Ainsi dans le composé *S^lonn-t^lags-r^lück-f^lahr-k^larte* on distingue les couples suivants (nous indiquons pour chacun l'accent principal et l'accent secondaire) :

S^{ll}onntags-r^lückfahrkarte « billet aller et retour — du dimanche ».

R^{ll}ückfahr-k^larte « billet — d'aller et retour ».

R^{ll}ück-f^lahr(t) « voyage — de retour ».

S^{ll}onn-t^lag « dimanche » (litt. « jour du soleil »).

En outre, les rapports d'inclusion entre couples binaires se marquent par les rapports suivants entre leurs accents secondaires :

S^{ll}onntags-r^lückfahrkarte inclut *S^{ll}onn-t^lags*, donc l'accent de *rück*, accent secondaire du couple incluant, est plus fort que celui de *tags*, accent secondaire du couple inclus.

R^{ll}ückfahr-k^larte inclut *R^{ll}ück-f^lahr(t)*, donc l'accent de *karte*, accent secondaire du couple incluant, est plus fort que celui de *fahr*, accent secondaire du couple inclus. Ce rapport d'intensité indique que les constituants immédiats de *Rückfahrkarte* sont *Rückfahrt* et *Karte*, et non pas, comme on pourrait le croire, *Rück* et *Fahrkarte*.

Ainsi l'accent de chaque unité est en rapport contrastif binaire :

a) Avec ceux de toutes les unités avec lesquelles elle entre dans un couple syntaxique ;

b) Avec ceux de tous les couples avec lesquels les couples dont elle fait partie entretiennent des rapports d'inclusion, dans un sens ou dans l'autre.

Par le jeu de ces deux règles, chaque unité entretient

des rapports de contraste accentuel avec beaucoup d'autres unités du même composé, mais non pas nécessairement avec toutes. Dans *Sonntagsrückfahrkarte* les rapports que nous avons déterminés permettent d'établir une hiérarchie linéaire pour quatre unités : 1. *Sonn* ; 2. *rück* ; 3. *karte* ; 4. *fahr*, mais la place de *tag* sur cette échelle est incertaine ; nous savons seulement qu'il est plus bas que *rück*.

Il est difficile que soient réalisés effectivement tous les contrastes accentuels qui existent théoriquement dans un composé un peu complexe ; il semble que la seule règle à observer soit de ne jamais réaliser de contraste en sens contraire : ainsi, l'accent de *karte* pourra être réalisé plus fort ou aussi fort que celui de *fahr*, mais non pas moins fort.

Les lois de la hiérarchisation des unités accentuelles indiquées ci-dessus sont valables pour tous les groupes accentuels allemands sans exception. Toutefois, les exemples que nous avons choisis représentent des cas privilégiés parce que les unités accentuelles citées contiennent toutes une racine, et parce que, dans chacun des couples mentionnés, l'accent principal est celui du premier élément (déterminant). Si l'on considère l'ensemble des faits de la langue, la situation est un peu plus complexe, parce que :

1° Il existe des unités accentuelles commandées non pas par une racine, mais par un suffixe ou un préfixe accentogène : suff. *-heit* dans *Chr^listen-h^eit* « chrétienté », *-bar* dans *offen-b^lar* « évident » ; préfixe *über-* dans *über-s^letzen* « passer » ou *über-s^letzen* « traduire ». Comme on le voit par ces exemples, la détermination de l'accent principal et de l'accent secondaire dans les couples de ce genre varie d'un type syntaxique à l'autre ;

2° Même dans les couples dont les deux unités contiennent des racines, il existe un type où l'accent principal est sur le deuxième élément et non sur le premier : *Br^lemer-h^lafen* (nom de ville).

Ce sont des règles syntaxiques qui permettent de délimiter les unités accentuelles et de déterminer les accents

principal et secondaire de chaque couple. Mais, une fois ces opérations réalisées, l'inclusion des couples binaires les uns dans les autres obéit toujours aux règles que nous avons signalées ci-dessus. La réalisation de contrastes, à un nombre théoriquement illimité de niveaux, représente l'utilisation la plus complète que l'on puisse imaginer du phénomène accentuel.

B) FINNOIS

Les principes de groupement et de hiérarchisation des unités accentuelles en finnois sont exactement les mêmes qu'en allemand. Le système est même plus simple en ce sens que tous les composés appartiennent au type privilégié que nous avons examiné en premier lieu pour l'allemand : toutes les unités accentuelles contiennent une racine, et dans tous les couples binaires, l'accent principal est sur l'élément placé en tête, qui est le déterminant.

Ainsi le mot *p¹elto-p¹yy-p¹oikanen* « perdreau » est composé de trois unités accentuelles dont chacune existe aussi comme mot isolé : *pelto* « champ », *pyy* « gélinotte » et *poikanen* « petit d'animal ». Ainsi le perdreau est caractérisé comme « petit de la perdrix » (*peltopyy-poikanen*), la perdrix elle-même étant appelée « gelinotte des champs » (*pelto-pyy*). Dans chaque couple l'accent principal est celui du premier élément :

$$\begin{array}{l} p^{11}eltopyy-p^{1}oikanen \\ p^{11}elto-p^{1}yy \end{array}$$

De plus, comme le second de ces couples est inclus dans le premier, l'accent de la syllabe *poi*, accent secondaire du couple incluant, est plus fort que celui de la syllabe *pyy*, accent secondaire du couple inclus. Au total, la hiérarchie des accents est la suivante : 1. *pelto* ; 2. *poikanen* ; 3. *pyy*.

Cependant, la situation se complique un peu en finnois du fait de l'existence, dans chaque unité accentuelle de plus de trois syllabes, d'un écho d'accent sur la 3^e ou 4^e syllabe, qui

se surajoute à l'accent sur la syllabe initiale. Aux deux lois réglant la hiérarchisation des accents en allemand, il faut donc pour le finnois en ajouter une troisième : dans une même unité accentuelle l'accent est plus fort que les échos.

C) ANGLAIS

Le système de l'anglais est, dans son principe, le même que celui de l'allemand. Il s'y introduit toutefois les complications suivantes :

1^o Outre l'accent sur chaque unité accentuelle, l'anglais connaît aussi, comme le finnois, des échos d'accent. Ils frappent les syllabes paires précédant l'accent : 2^e syllabe avant l'accent ;

2^o Les unités accentuelles commandées par un affixe accentogène, inexistantes en finnois, relativement rares en allemand, sont très nombreuses en anglais. Elles sont particulièrement fréquentes dans le vocabulaire d'origine romane, qui tient une place beaucoup plus considérable en anglais qu'en allemand ;

3^o De même les types de couple où l'accent principal est sur le 2^e élément, et non sur le 1^{er}, inexistantes en finnois, rares en allemand, sont plus nombreux en anglais.

4^o Comme en russe, les procédés accentuels négatifs jouent en anglais un rôle primordial. Ils consistent dans l'impossibilité en syllabe inaccentuée de toute voyelle autre que les sonantes /l/, /m/, /n/ et les voyelles /ə/ et /i/ (plus la diphtongue /ou/ en finale d'unité accentuelle). Très souvent une syllabe accentuée ne présente aucun procédé accentuel positif, et notamment aucun supplément d'intensité, et se reconnaît uniquement aux procédés accentuels négatifs.

Si l'on compte comme « accentuées », non seulement les syllabes intenses, mais aussi toutes les syllabes marquées par un procédé accentuel négatif, on sera amené à distinguer beaucoup plus d'accents, partant plus d'unités accentuelles qu'on ne le fait d'ordinaire. Dans une langue à unités

accentuelles hiérarchisées, la délimitation des unités accentuelles minimales doit nécessairement précéder l'étude de leur groupement et de leur hiérarchisation ; c'est l'ordre que nous avons suivi pour l'allemand et le finnois. La solution des problèmes de l'accentuation anglaise suppose donc un certain nombre d'opérations qui doivent être menées nécessairement dans l'ordre suivant :

- a) Identification des syllabes accentuées ;
- b) Dénombrement des unités accentuelles ;
- c) Délimitation des unités accentuelles ;
- d) Groupement des unités accentuelles ;
- e) Hiérarchisation des unités réunies dans un même groupe ;
- f) Place de l'accent à l'intérieur de chaque unité.

a) *Identification des syllabes accentuées.* — On les reconnaît à l'emploi de procédés accentuels soit négatifs, soit positifs. Du point de vue des procédés négatifs, les syllabes accentuées peuvent contenir n'importe quelle voyelle, sauf /ə/ et les sonantes voyelles /l/, /m/, /n/ ; les syllabes inaccentuées ne peuvent contenir d'autre voyelle que les sonantes, /ə/ et /i/, ou encore /ou/ en finale. Du point de vue des procédés positifs, les syllabes accentuées peuvent recevoir un supplément d'intensité et de hauteur, appelé traditionnellement « accent principal » ou « secondaire », mais peuvent aussi en être dépourvues ; les syllabes inaccentuées ne peuvent recevoir une telle marque.

Nous considérons donc comme accentuées :

1° Toute syllabe contenant une des voyelles qui ne sont par permises en syllabe inaccentuée (voyelle autre que /ə/, /i/, les sonantes, ou /ou/ en finale) ;

2° Parmi les syllabes contenant /i/ (ou /ou/ en finale) celles qui portent un « accent » (principal ou secondaire).

Et comme inaccentuées toutes les autres, c'est-à-dire :

1° Celles qui contiennent /ə/ ou une sonante ;

2° Parmi celles qui contiennent /i/ (ou /ou/ en finale) celles qui ne portent pas d' « accent ».

Voici des exemples : (1) [d'ɪfər'énsi'eit] [d'aɪl'eitəb'ɪlɪtɪ] [d'i:s'ènrəl'aiz'eɪʃən] [d'ésiməl'aiz].

b) *Dénombrément des unités accentuelles.* — Nous venons de voir, par les exemples, que le mot orthographique contient très souvent plusieurs syllabes accentuées (au sens où nous l'entendons ci-dessus). Il est donc probable que dans certains cas un seul mot orthographique comprend plusieurs unités accentuelles.

Nous dénombrerons les unités accentuelles à l'aide de la règle suivante. Les syllabes accentuées (au sens défini ci-dessus) sont celles qui portent soit un accent, soit un écho d'accent. Toute unité accentuelle anglaise porte un accent sur l'une de ses syllabes ; les syllabes paires précédant l'accent (c'est-à-dire la deuxième syllabe avant l'accent) portent un écho d'accent ; les syllabes impaires précédant l'accent, ainsi que les syllabes suivant l'accent, ne portent aucun écho. Ce schéma est réalisé par exemple dans les mots suivants, que nous pouvons considérer comme contenant chacun une seule unité accentuelle (nous marquons l'accent ^{''}, les échos [']) :

[ɪntər''ɔgətəri]
[s'ækɾɪf''ɪʃəl]

Quand une unité accentuelle contient un écho, celui-ci est toujours plus faible que l'accent de la même unité. Ainsi dans les mots cités ci-dessus, où l'unité accentuelle se trouve coïncider avec le mot orthographique, l'accent de cette unité est noté ordinairement comme « accent principal » et les échos comme « accents secondaires ».

On reconnaîtra qu'un mot orthographique contient plu-

(1) Dans les transcriptions ci-dessous, les syllabes porteuses de procédés accentuels positifs sont marquées des signes ' (« accent principal » ; chez Jones ¹) ou ' (« accent secondaire » ; chez Jones, ²) placés *sur* la voyelle ; les syllabes que nous considérons comme accentuées d'après les critères indiqués ci-dessus sont marquées, comme partout ailleurs dans ce livre, du signe ¹ *avant* la voyelle.

sieurs unités accentuelles quand ce rythme de succession des échos et des accents n'est pas respecté et qu'on se trouve en présence d'un rythme différent :

1. Soit que des syllabes accentuées se succèdent sans interruption, comme dans [d'aík'òtil'i:dən], [r'iəl'aiz'eíšən] ;

2. Soit que deux syllabes accentuées soient séparées par plus d'une syllabe inaccentuée, comme dans [imp'ènə-trəb'iliti], [ən'æθimət'aiz'eíšən] ;

3. Soit qu'une syllabe accentuée se trouve après et non pas avant l'accent principal du mot, comme dans [d'ésim'eit], [dis'éntrəl'aiz].

Dans tous les cas de ce genre le rythme de l'unité accentuelle isolée, qui est celui de mots comme [l'ıntər''ogətəri], avec des échos sur les syllabes paires précédant l'accent, mais aucun sur les syllabes impaires ni sur les syllabes suivant l'accent, se trouve brisé, et ce fait nous dévoile la présence de plusieurs unités accentuelles successives. La même rupture du rythme se rencontrerait dans une suite de syllabes qui représenteraient des mots différents.

c) *Délimitation des unités accentuelles.* — Il ne suffit pas de savoir combien un mot orthographique compte d'unités accentuelles, il faut aussi savoir où finit l'une et où commence l'autre. Dans la recherche de cette limite deux principes doivent nous guider, qui découlent des définitions données plus haut :

1. La limite entre deux unités accentuelles laisse nécessairement d'un côté toutes les voyelles accentuées de l'une et de l'autre toutes les voyelles accentuées de l'autre (par « accentuées » on entend : porteuses de l'accent ou de l'écho) ;

2. La limite entre deux unités accentuelles coïncide nécessairement avec la limite de deux morphèmes (puisque les unités accentuelles sont par définition des unités significatives et grammaticalement définissables).

Exemple : dans [r'iəl'aiz'eíšən], nous savons que les trois

syllabes accentuées représentent trois unités accentuelles différentes. En effet :

1. Les syllabes [lai] et [zei] ne peuvent être l'écho et l'accent d'une même unité, puisqu'elles se succèdent immédiatement ;

2. Les syllabes [ri] et [lai] ne peuvent non plus être l'écho et l'accent d'une même unité, puisque celle qui porte l'accent le plus fort (marqué par des procédés accentuels positifs) est la première et non la seconde.

Il y a donc trois unités accentuelles, mais où sont leurs limites ?

1. Une des limites passe entre les diphtongues [ai] et [ei]. Entre ces deux diphtongues passe une seule limite de morphèmes, celle qui sépare les suffixes -aiz- et -eišən ;

2. L'autre limite passe entre la voyelle [i] et la diphtongue [ai]. Dans cet espace passe une seule limite de morphèmes, celle qui sépare la racine riəl- et le suffixe -aiz-.

La coupure du mot en unités accentuelles, correspondant dans ce cas exactement à la coupure en morphèmes, est donc la suivante : [riəl - aiz - eišən].

De même dans [d'ésim¹eit] il y a deux unités accentuelles, puisque la syllabe accentuée placée la première est aussi la plus forte, et ne peut donc être considérée comme un écho de la seconde. La limite des deux unités accentuelles passe entre les deux voyelles accentuées, et coïncide ainsi nécessairement avec celle de la racine desim- et du suffixe -eit : [desim - eit].

Dans ces exemples, chaque unité accentuelle comprend un seul morphème, mais ce n'est pas là une règle générale : comme dans les autres langues la limite d'unité accentuelle coïncide nécessairement avec une limite de morphèmes, mais la réciproque n'est pas vraie ; le morphème est inclus dans l'unité accentuelle. Dans [r¹iəl - 'aiz - 'eišən] le suffixe -eišən se trouve former à lui seul une unité accentuelle, mais dans un mot de même longueur comme [did¹æktisizəm]

il n'y a qu'une seule unité accentuelle, comprenant les trois morphèmes [didækt - is - izəm]. Il faudra donc, en anglais, donner la liste des suffixes accentogènes comme -eɪʃən, et non accentogènes comme -izəm (cf. en allemand *-lein* accentogène et *-chen* non accentogène). Cette liste joue le même rôle que dans d'autres langues celle des clitiques.

Si la limite des unités accentuelles coïncide nécessairement avec celle des morphèmes, elle peut ne pas correspondre à celle des syllabes. Les unités accentuelles anglaises se comportent à cet égard comme les mots français : la syllabe [meɪt] est répartie entre deux unités accentuelles dans angl. [d'ésim - 'eit] *decimate* comme la syllabe [rã] entre deux mots dans fr. [kœrãzelik] *chœur angélique*.

Il existe cependant des cas où les deux principes posés ci-dessus paraissent incompatibles : ce sont ceux où entre deux voyelles accentuées, reconnues comme appartenant à deux unités accentuelles différentes, ne passe aucune limite de morphèmes. Mais cela ne se rencontre que dans des mots étrangers rares, complètement inassimilés par la langue comme *Chartreuse* [š'a:tr'ə:z], *maquis* [m'á:k'i:].

d) *Groupement des unités accentuelles*. — Comme en allemand et en finnois, les unités accentuelles minimales, définies ci-dessus, se rassemblent en groupes accentuels plus étendus, dont l'unité est également marquée par des faits accentuels. Nous pouvons distinguer empiriquement deux espèces de groupements de ce genre, celui des unités plus petites que le mot orthographique pour former un tel mot, et celui des mots pour former des unités plus grandes.

Le premier type de groupement est celui qu'on trouve entre les deux unités de [d'ésim - 'eit], les trois de [d'i: - s'ènrəl - 'aiz], les quatre de [d'i: - s'ènrəl - 'aiz - 'eɪʃən]. Dans chacun de ces groupements il y a un accent principal, plus fort que tous les autres, et dont la prédominance est marquée par l'emploi des procédés accentuels positifs au degré le plus haut. Il est noté dans les transcriptions usuelles

par le signe de l'accent principal. Grammaticalement, ces groupements sont ceux d'une racine avec les préfixes ou suffixes accentogènes qui s'y rattachent.

Mais l'anglais connaît aussi un autre type de groupement, qui n'est généralement pas noté par l'orthographe : c'est celui de plusieurs mots orthographiques comprenant chacun une racine. On a noté la différence entre *a Fr¹ench t¹eacher* (deux accents égaux) « un professeur français » et *a Fr¹¹ench t¹eacher* (accent principal sur *French*) « un professeur de français » ; *a des¹igning w¹oman* « une intrigante » et *a des¹¹igning w¹oman* « une dessinatrice ». Là où les deux accents sont inégaux, nous avons des groupes accentuels où le premier terme, qui porte aussi l'accent principal, est aussi le déterminant. Ce sont donc des groupes de même type que ceux de l'allemand ou du finnois, avec cette seule différence qu'ils ne sont pas marqués par l'orthographe. Ils peuvent atteindre une grande complexité dans des groupes comme *North Atlantic Treaty Organization*.

Il n'y a pas entre les deux groupes de frontière nettement tracée. L'orthographe, qui de toute façon n'est pas un critère valable, est fluctuante, puisqu'elle réunit quelquefois des groupes biradicaux comme *bagpipe*, *snowfall*. Le critère grammatical n'est pas sûr, puisqu'un deuxième élément de composé est susceptible de se transformer en suffixe, comme l'a fait autrefois l'élément *-hood* dans *childhood*. Le critère de la force de l'accent l'est moins encore, car il n'est pas vrai que l'accent secondaire soit nécessairement moins fort dans un dérivé que dans un composé : la syllabe [meit] n'est pas moins intense dans *decimate* que dans *schoolmate*. Nous considérerons donc qu'il existe un seul phénomène de groupement des unités accentuelles minimales, quelles qu'elles soient, en groupes accentuels plus étendus.

e) *Hierarchisation des unités réunies dans un même groupe*, réalisée par celle de leurs accents. Le principe de cette hiérarchisation est le même qu'en allemand et en finnois :

les unités accentuelles se rassemblent en groupes binaires inclus les uns dans les autres, et l'étude de la hiérarchie des accents suppose d'abord la décomposition binaire des groupes en leurs constituants immédiats. On peut alors poser les règles suivantes :

1° Dans une même unité accentuelle, l'accent est toujours plus fort que l'écho (comme en finnois) ;

2° Dans un couple d'unités accentuelles groupées ensemble, il y a toujours un accent principal, plus fort, et un accent secondaire, moins fort. La détermination de l'accent principal varie selon les couples. Nous distinguerons :

a) Les couples biradicaux (type *sn¹owf¹all, t¹eat¹ime*) ; l'accent principal frappe le plus souvent le déterminant, placé en tête (comme en allemand et en finnois) ; dans un autre type de couple, plus rare, il frappe au contraire le deuxième élément : *N¹ew Y¹ork* ;

b) Les couples radico-affixaux (type *decim - ate, realiz - ation*) : certains affixes attirent l'accent principal ([r¹iəlaiz - ¹eiʃən]), d'autres le laissent à la racine (d¹esim - ¹eit). Nous avons vu le même phénomène en allemand, bien que ce type de couples y soit plus rare.

3° Quand un couple est inclus dans un autre couple, l'accent secondaire du couple incluant est nécessairement plus fort que celui du couple inclus (leurs accents principaux étant nécessairement confondus). Cette règle joue aussi en finnois et en allemand.

Soit, par exemple, le mot *decentralization* [di:sentrəlaiz - eiʃən]. Les principes exposés ci-dessus (§ a), b) et c)) permettent d'y délimiter 4 unités accentuelles : [d¹i: - s¹entrəl - ¹aiz - ¹eiʃən]. Ces unités se groupent dans les couples suivants (nous indiquons, pour chaque couple, l'accent principal et l'accent secondaire) :

[di:s¹entrəlaiz - ¹eiʃən]

[d¹i: - s¹entrəlaiz]

[s¹entrəl - ¹aiz]

Dans chacun de ces couples, l'un des deux éléments comprend la racine *sentr-*, l'autre seulement un affixe : tous ces couples sont donc radico-afficaux. Dans chaque couple, l'élément radical correspond à un mot existant par ailleurs dans la langue avec l'accent indiqué : *decentralize*, *centralize*, *central*. Le premier couple cité appartient au type avec accent principal sur l'élément suffixal, les autres sur l'élément radical. Du fait de la prédominance de l'accent secondaire du couple incluant sur celui du couple inclus, la hiérarchie des 4 accents s'établit ainsi : 1. -eišən ; 2. sentrəl- ; 3. di: - ; 4. -aiz-. Les deux premiers seuls sont marqués par des procédés accentuels positifs, les deux autres ne se révèlent que par des procédés négatifs. La division en unités accentuelles n'épuise pas la segmentation en morphèmes. L'une des unités accentuelles [sentrəl], comprend deux morphèmes : la racine *sentr-* et le suffixe non accentogène -əl.

Le mot *decentralization* nous a fourni l'exemple d'un groupe comprenant uniquement des couples radico-afficaux. Dans les composés comprenant des couples biradicaux, comme *London county council*, *railroad workshop*, le jeu des accents principaux et secondaires est le même qu'en allemand. Nous n'y reviendrons pas.

Un groupe peut comprendre à la fois des couples biradicaux et des couples radico-afficaux, les seconds étant nécessairement inclus dans les premiers. Ainsi dans le groupe *ground transportation means* « moyens de transport terrestres », la dichotomie donne les résultats suivants (nous allons des couples les plus étendus aux moins étendus ; nous marquons dans chaque couple l'accent principal et l'accent secondaire) :

gr¹¹ound - transport¹ation means
transport¹¹ation - m¹eans
tr¹ansport-¹¹ation
tr¹¹ans-p¹ort

Les deux premiers couples sont biradicaux, les deux derniers radico-afficaux. Chaque couple existe aussi à l'état isolé avec l'accent indiqué. L'ordre de la dichotomie indique aussi la hiérarchie des accents dans le composé.

Pour ce qui concerne *transport*, on sait qu'il existe deux mots : *tr¹¹ans-p¹ort* « le transport » (substantif) et *to tr¹ans-p¹¹ort* « transporter » (verbe). Chacun de ces mots comprend deux unités accentuelles, comme le montre leur vocalisme non réduit dans les deux formes : [trænspo:t]. Le problème du déplacement d'accent dans les couples verbe-substantif de ce genre (qui sont nombreux dans la langue) n'est donc pas un problème de déplacement d'accent à l'intérieur d'une même unité accentuelle (comme dans r. *poč¹est'* « honorer » et *p¹očest'* « les honneurs », etc.), mais un problème de hiérarchisation des accents dans un couple radico-affixal. Le préfixe nominal attire l'accent principal, le préfixe verbal le laisse à la racine. Dans *transportation* nous avons le préfixe nominal, comme dans *tr¹¹ansp¹ort* (substantif) ; c'est ce qui explique qu'à l'intérieur du mot *transportation* l'accent de *trans* occupe la 2^e place pour la force, et celui de *port* seulement la troisième.

Comme on le voit, la hiérarchisation des accents est une hiérarchisation relative : l'accent de *trans-* est principal dans *transport* (substantif), mais secondaire dans *transportation*, celui de *-ation* est principal dans *transportation*, mais secondaire dans *transportation means*, etc. Il n'y a pas de différence de nature entre la hiérarchie qui s'établit dans les couples biradicaux et dans les couples radico-afficaux (*schoolmate* et *decimate*). Il est certain que celui des accents d'un groupe donné qui est le plus fort de tous, et qu'on peut appeler *accent principal absolu*, sera fortement marqué par les procédés accentuels positifs (intensité, variation de hauteur), et qu'au contraire les accents les plus faibles auront tendance à perdre toutes leurs caractéristiques positives pour ne se signaler que par les procédés négatifs, c'est-à-dire par la conservation du vocalisme plein. Mais il est impos-

sible de formuler des règles strictes au sujet de l'effacement des procédés positifs, c'est-à-dire de définir grammaticalement les cas où ils cessent de se faire sentir. Cette impossibilité tient à la nature contrastive et non oppositionnelle de l'accent, qui interdit l'emploi de la méthode des paires minimales.

Il nous semble que l'erreur de la plupart des descriptions de l'accent anglais tient à la tentative qui a été faite de définir des catégories d'accent en termes absolus et non relatifs. Dans les transcriptions traditionnelles, comme on les trouve par exemple chez Jones, deux signes sont employés, celui de l'accent principal¹ et de l'accent secondaire². Ainsi se trouvent notés ceux des accents qui occupent le premier et le deuxième rang (du point de vue de la force) dans le cadre d'un mot orthographique donné. Mais l'« accent secondaire » est, dans certains cas, l'accent d'une unité accentuelle secondaire ([tr¹œnspo:t¹eiʃən]) et dans d'autres l'écho de l'accent de l'unité principale ([d¹iktət¹ɔriəl]); l'« accent principal », à son tour, est susceptible de devenir secondaire dans le cadre d'un groupe plus étendu. Certaines descriptions plus récentes, comme celles de B. Bloch et G. L. Trager (1) ou de Stanley S. Newman (2), en multipliant le nombre des catégories d'accent (4 pour Bloch et Trager, 6 pour Newman) permettent sans doute de noter davantage de faits, mais au prix d'une complication de la description qui, pourtant, n'épuise pas l'énumération de tous les contrastes possibles. Seules la reconnaissance du caractère *relatif* et non absolu de la hiérarchie des accents, et la délimitation préliminaire des unités accentuelles permettent de ramener la notion d'accent à l'unité tout en rendant compte de tous les types de contraste effectivement attestés (3).

(1) B. BLOCH et G. L. TRAGER, *Outline of linguistic analysis*, Baltimore, 1942, p. 47-48.

(2) Stanley S. NEWMAN, On the stress system of English, *Word*, II, 3, 1946, p. 171-187.

(3) Voir A. MARTINET, Accent et tons (*art. cit.*) ; J. RISCHÉL, Stress, juncture and syllabification in phonemic descriptions, *Proceedings of the*

f) Il reste un problème de l'accentuation anglaise qui n'a pas été examiné dans ce qui précède : c'est celui de la *place de l'accent* à l'intérieur d'une unité accentuelle donnée. Par exemple, dans une unité comprenant une racine et un suffixe, l'accent est-il sur la racine comme dans *declarable* [dikl'ærəbl] ou sur le suffixe comme dans *Japanese* [dʒ'æpən¹i:z] (accent sur [ni:z], écho sur [dʒæ]) ? Cette question, comme toutes celles de la place de l'accent, sera examinée au chapitre V. Nous noterons pourtant, dès maintenant, que les suffixes anglais se divisent en trois catégories :

1° Suffixes accentogènes, comme *-ation* dans *r¹ea¹l'iz¹a¹tion* (avec maintien des accents de *r¹ea¹l'ize*) : le suffixe forme, à lui seul, une unité accentuelle dont il porte l'accent ;

2° Suffixes non accentogènes, mais accentués, comme *-ese* dans *J¹apan¹ese* (avec abolition de l'accent qu'on trouve dans le mot *Jap¹an*) : le suffixe s'intègre à l'unité accentuelle commandée par la racine qui le précède, mais il en reçoit l'accent ;

3° Suffixes non accentogènes et non accentués ; comme *-able* dans *decl¹arable* (avec le même accent que *decl¹are*) : le suffixe entre dans l'unité accentuelle commandée par la racine et n'en porte pas l'accent.

Cette division tripartite est semblable à celle qu'on trouve dans d'autres langues pour d'autres catégories de morphèmes ; par exemple, le pronom de 3^e personne en français :

1° Accentogène dans *je parle avec l'ui* ;

2° Non accentogène, mais accentué dans *regarde-l'e* ;

3° Non accentogène et non accentué dans *je le reg¹arde*.

Si l'on ne se laisse pas aveugler par les apparences, représentées par le mot orthographique, l'identité des deux classements apparaît.

D) RUSSE, TCHÈQUE

Le russe connaît aussi, dans quelques cas, un « accent principal » et un « accent secondaire », c'est-à-dire une hiérarchisation des accents semblable à celles de l'anglais ou de l'allemand. Cela ne se rencontre que dans un petit nombre de composés récents et surtout à caractère livresque ; *p'osle-vo''ennyj* « d'après-guerre », *sv'erxest''estvennyj* « sur-naturel », *pr'o-faš''istskij* « pro-fasciste », ou encore dans *tr'ëx-l''etnij* « âgé de trois ans ». Il est hors de doute que chacun de ces mots comprend bien deux accents ; cela est attesté aussi par les procédés accentuels négatifs, c'est-à-dire par le maintien de l'aperture moyenne dans le [ɔ] de *posle*, *pro*, *trëx* et le [ɛ] de *sverx* ; et puisque ces premiers termes de composé sont grammaticalement définissables, nous avons donc bien deux unités accentuelles. Mais ce type de composé est exceptionnel en russe ; dans le type le plus courant (*černok'ožij* « à la peau noire ») il n'y a qu'une unité accentuelle. Il faut donc, pour le russe, dresser une liste (assez courte) de préfixes accentogènes. En présence de ces préfixes, nous avons des faits de hiérarchisation des accents, semblables à ceux des langues germaniques ; mais il s'agit en russe d'un phénomène marginal.

Il en va exactement de même en tchèque, où à côté du type habituel de composés à un seul accent : *ž'ivotopis* « biographie », *z'emětřesení* « tremblement de terre » existe un type plus récent et plus rare avec deux accents hiérarchisés : *j''ihom'oravský* « morave du Sud » (1). La hiérarchisation des accents est un fait constant et primordial dans les langues germaniques, et, au contraire, elle a un caractère exceptionnel dans les langues slaves.

(1) B. HÁLA, *Uvedení do fonetiky češtiny*, Prague, 1962, p. 305.

III. — L'UNITÉ ACCENTUELLE VIRTUELLE

Dans certaines langues, il peut arriver que l'accent (surtout s'il n'est marqué que par des procédés positifs) disparaisse dans certaines positions dans la chaîne parlée. Dans ces cas-là, la délimitation des unités accentuelles peut présenter des difficultés, la même unité étant susceptible, selon le contexte, de se présenter avec ou sans accent. Il sera alors légitime de prendre en considération ceux des contextes qui laissent apparaître le plus grand nombre d'accents, et de compter comme unités accentuelles toutes celles qui apparaissent dans ces contextes. Lorsque ces mêmes unités se retrouvent dans un contexte où leur accent est neutralisé, on dira qu'on est en présence d'une unité accentuelle virtuelle.

A) GREC ANCIEN

Le cas le plus simple d'unité accentuelle virtuelle se rencontre en grec ancien, où tout accent tombant sur la more finale d'une unité accentuelle (c'est-à-dire tout accent aigu tombant sur la syllabe finale) se trouve neutralisé si cette unité n'est pas en fin de phrase ; graphiquement, ce phénomène se marque par la substitution du signe « accent grave » (̀) au signe « accent aigu » (´), et il a reçu le nom de « barytonèse des oxytons ». Ainsi le mot ὁδός « route » est écrit ainsi dans le dictionnaire, c'est-à-dire à l'état isolé, et c'est aussi la graphie qu'il a en fin de phrase, et qu'il a également lorsqu'il est suivi d'un enclitique, et que par conséquent la syllabe *dos* n'est pas à la fin de l'unité accentuelle : ὁδός τις « une certaine route ». Cette graphie, on le sait par les descriptions des grammairiens, correspond à la réalisation effective d'un accent sur cette syllabe. Mais lorsque la syllabe en question est la dernière de l'unité accentuelle sans être la dernière de la phrase, c'est-à-dire partout où le mot ὁδός est suivi d'un mot non enclitique, il est écrit

avec l'accent grave : ὁδὸς εἰς ἄστυ « une route vers la ville ». Cette graphie indique que la syllabe *dos* était prononcée comme une syllabe inaccentuée : le groupe cité ci-dessus ne comprend pas d'autre syllabe accentuée effectivement que l'initiale de ἄστυ. La disparition de l'accent du mot ὁδός est strictement conditionnée par la position, et chaque fois que les conditions nécessaires sont remplies, ce mot retrouve l'accent qui lui est propre. Il n'y a donc rien de commun entre l'absence d'accent d'un mot de ce genre, qui est conditionnée, et l'absence d'accent habituelle d'un enclitique. Si l'on veut formuler les règles de délimitation des unités accentuelles en grec, on doit nécessairement compter ὁδός parmi les mots accentogènes. Les mots comme ὁδός, ayant l'accent sur la dernière more, sont des unités accentuelles virtuelles, qui ne se réalisent que dans certaines positions.

B) FRANÇAIS

Ce principe trouve un champ d'application particulièrement large en français, où la non-réalisation de l'accent de certaines unités accentuelles est un phénomène très fréquent. En effet, en français, l'unité accentuelle effectivement réalisée dans la parole a des limites très variables, qui dépendent de la succession des syllabes susceptibles d'être accentuées, du rythme de la parole et des pauses, et il n'existe pas, dans la langue, un seul mot qui ne soit susceptible, dans certaines positions, de perdre son accent. L'accent affecte en fait non pas des unités dont on puisse donner une définition grammaticale permanente, mais des unités dont les limites varient d'un énoncé à l'autre.

C'est ainsi que le français tend à éviter la succession immédiate de deux accents, et de ce fait tout mot précédant une unité accentuelle monosyllabique est fort exposé à perdre son accent : dans les expressions *un crayon vert, elle dessine bien, une position clé*, il n'y aura

qu'un seul accent, celui du mot monosyllabique final (1).

Même en dehors de ce cas, tout groupe de mots étroitement liés par le sens et non séparés par une pause est susceptible d'être traité comme une unité accentuelle unique, et par conséquent doté d'un seul accent, quelle que soit sa composition grammaticale. Ces groupes seront d'autant plus longs que le débit sera plus rapide et moins soigné. C'est ainsi que des expressions comme *tout le monde descend*, *le coin de la rue*, *vous avez assez de temps* seront facilement prononcées d'une seule traite, sans pause et sans autre accent que celui de la dernière syllabe du groupe.

Il en résulte qu'il est impossible en français de définir syntaxiquement l'unité grammaticale effectivement réalisée dans la parole, puisqu'il est impossible d'imaginer une catégorie syntaxique qui dans tout contexte soit toujours accentogène. En revanche, il est possible de définir syntaxiquement des unités qui sont susceptibles, dans certains contextes, d'être accentogènes, et d'autres qui ne le sont jamais. La phrase *vous tournez le coin de la rue* peut fort bien être prononcée d'une seule traite et former une seule unité accentuelle avec un seul accent sur *rue* ; mais elle peut aussi en constituer trois : *vous tourn'ez- le c'oin - de la r'ue*, avec un accent sur la dernière syllabe du verbe *vous tournez*, un autre sur celle de l'objet *le coin*, et un troisième sur celle du complément déterminatif *de la rue*. En revanche, cette phrase ne pourra en aucun cas dans la parole normale recevoir plus de trois accents : aucun accent ne peut frapper le sujet quand il est un pronom comme *vous*, ni la préposition quand il s'agit de *de* (bien que le sujet puisse être accentué quand il est un substantif, et la préposition quand il s'agit d'un mot long comme *derrière*) : les formes *vous*, *de* sont des mots proclitiques. D'autre part, l'accent ne peut en aucun cas frapper un article, donc *le*, *la* sont des morphèmes qui s'intègrent dans une unité accentuelle plus

(1) Voir N. CHIGAREVSKAÏA, *op. cit.*, p. 183.

vaste. Nous dirons que *vous tournez, le coin, de la rue* constituent des unités accentuelles virtuelles, même si dans tel ou tel énoncé leur accent ne se trouve pas réalisé.

L'élasticité de l'unité accentuelle se retrouve non seulement en français, mais aussi dans d'autres langues à accent fixe, comme le tchèque, le hongrois. En revanche, elle est totalement étrangère à de nombreuses autres langues, comme l'anglais, l'allemand, le russe où tous les accents sont toujours réalisés (au moins par des procédés négatifs), quel que soit le contexte.

Cette particularité de notre langue crée l'impression, assez répandue chez les francophones, que le français n'a pas d'« accent tonique » (1). Et de fait, on peut se demander si une mise en relief qui se fait dans le cadre d'une unité qui n'est pas grammaticalement définissable mérite encore le nom d'accent. Nous pensons que oui, puisqu'il subsiste la possibilité de définir grammaticalement l'unité accentuelle virtuelle.

(1) La même opinion est exprimée aussi par des linguistes, comme S. K. ŠAUMJAN, *Strukturnaja lingvistika*, Moscou, 1965, p. 90.

CHAPITRE V

LA PLACE DE L'ACCENT

I. — *L'ACCENT FIXE : TCHÈQUE, FRANÇAIS, ETC.*

Si l'on suppose dans chaque langue l'unité accentuelle délimitée, et si l'on admet provisoirement que l'unité accentuable est équivalente à la syllabe (nous reviendrons au chapitre VI sur les rares cas où cette équivalence n'est pas parfaite), il reste à déterminer quelle est la syllabe mise en relief dans chaque unité accentuelle : c'est le problème de la place de l'accent. C'est sur ce point que les différences typologiques sont les plus grandes d'une langue à une autre.

Dans toutes les langues, la détermination de la place de l'accent obéit à des règles qui ne peuvent être appliquées que si l'on dispose de certaines données préalables. Parmi ces données, certaines, que nous appellerons des données universelles, sont nécessaires dans toutes les langues ; d'autres, que nous appellerons les données particulières, sont propres à certaines langues ou à certains types de langues. Les données universelles ne sont autres que celles que nous avons rappelées ci-dessus : la délimitation de l'unité accentuelle, qui est une donnée grammaticale, et la délimitation de l'unité accentuable, qui est une donnée phonologique.

Mais, en ce qui concerne les données particulières, les langues à accent se divisent en deux grandes catégories : celles où la détermination de la place de l'accent ne suppose

aucune donnée particulière grammaticale, soit que les données universelles suffisent, soit qu'elles doivent être complétées par certaines données phonologiques : ce sont les *langues à accent fixe* ; celles où la place de l'accent doit être déterminée à l'aide de données particulières grammaticales : ce sont les *langues à accent libre*.

Le type même de la langue à accent fixe est le tchèque. Dans cette langue, lorsqu'on a délimité les unités accentuelles (les mots éventuellement accompagnés d'enclitiques ou de proclitiques) et les unités accentuables, qui sont les syllabes, aucune autre donnée, ni phonologique, ni grammaticale, n'est nécessaire pour appliquer la règle très simple qui fixe la place de l'accent : il frappe toujours la première syllabe de l'unité accentuelle. Des données grammaticales assez complexes interviennent sans doute dans la délimitation de l'unité accentuelle : il faut savoir, par exemple, que dans la phrase *R'áda jsem, ž'e jsi ho n'esetkal n'a mostě* « je suis heureuse que tu ne l'aies pas rencontré sur le pont » les mots *jsem, jsi, ho* sont enclitiques et *ne-, na* proclitiques, si bien qu'il n'y a que 4 unités accentuelles ; d'autres interviennent dans la détermination de la coupe syllabique : dans *pouze* « seulement » la syllabe initiale est *pou*, et dans *použit* « employer » c'est *po*, parce que le groupe /ou/ est monosyllabique à l'intérieur d'un même morphème et dissyllabique si /o/ et /u/ appartiennent à deux morphèmes différents. Mais tout ceci se rapporte aux données préalables à la fixation de la place de l'accent. Dans le processus de fixation de la place lui-même, c'est une règle purement mécanique qui joue.

La même règle existe dans de nombreuses autres langues : l'accent est de même sur l'initiale en finnois, en islandais, etc.

En français, l'accent tombe sur la syllabe finale. Ici encore le problème de la délimitation de l'unité accentuelle minimale et de l'unité accentuelle effectivement réalisée dans la parole est complexe (voir pp. 94-96). Mais une fois l'unité accentuelle délimitée, l'accent ne peut être ailleurs que sur

la syllabe finale de cette unité : *je suis heur'euse que tu ne l'aies p'as rencontr'é sur le p'ont.*

Il existe des langues où l'accent est fixé sur la syllabe pénultième, par exemple le polonais : *rozpr'awa* « discussion » *p'ociąg* « train » ; d'autres où il est sur l'antépénultième, comme le macédonien : *vod'enica* « moulin », *voden'icata* « le moulin », *prikaž'uvale* « ils ont dit » (1).

Dans d'autres langues, aux données universelles concernant la délimitation des unités accentuelles et accentuables doivent s'ajouter des données particulières phonologiques, concernant l'identification des phonèmes du mot. Le meilleur exemple nous est fourni par le latin. Pour déterminer la place de l'accent dans un mot latin, il faut identifier les phonèmes de la syllabe pénultième. Si cette syllabe contient une voyelle longue (« syllabe longue par nature », ex. *far'īna* « farine », *am'ātus* « aimé ») ou si elle se termine par une consonne (« syllabe longue par position », ex. *di'urnus* « diurne », *am'antem* « aimant », acc.) l'accent tombe sur cette syllabe. Dans tous les autres cas, il tombe sur l'antépénultième : *'asinus* « âne », *c'umulus* « amas ». Comme on le voit, aucune donnée grammaticale n'intervient, sauf la délimitation préalable de l'unité accentuelle ou mot.

Des systèmes du même genre se retrouvent ailleurs. Parmi les dialectes du grec ancien, le lesbien place l'accent sur la pénultième si la voyelle de la finale est longue, et sur l'antépénultième si la voyelle de la finale est brève. En pandjabi, l'accent tombe sur la dernière syllabe intérieure contenant l'une des voyelles longues (/ū/, /ā/, /ī/, /e/, /o/, /æ/, /ɔ/) et sur l'initiale si aucune syllabe intérieure ne contient une de ces voyelles : *sav'ere* « au matin », *mah'īna* « mois », *kalāk'ārī* « art » (il y a dans les syllabes intérieures une ou plusieurs voyelles longues : la dernière d'entre elles porte l'accent) ; *d'angar^a* « bétail » *p'ich^alī* « dernière »

(1) H. LUNT, *Grammar of the macedonian literary language*, Skopje, 1952, p. 23.

s'amasiā « problème » (aucune syllabe intérieure ne contient de voyelle longue ; l'accent est sur l'initiale) (1).

Dans les formules du pandjabi, comme dans celles du lesbien et du latin, interviennent seulement des considérations phonologiques et non grammaticales, et on tient compte de la distance à la limite de mot : à la fin de mot seulement en latin et en lesbien, où interviennent les notions de finale, pénultième, antépénultième ; à la fin et au commencement à la fois en pandjabi, puisqu'on utilise la notion de syllabe initiale, et aussi celle de syllabe « intérieure », c'est-à-dire ni initiale, ni finale. Aucune donnée grammaticale n'intervient. Ces formules définissent donc un accent fixe.

II. — L'ACCENT QUASI FIXE

Cependant, pour certaines des langues citées ci-dessus, on ne peut parler d'accent fixe qu'au prix d'une certaine simplification des faits. Il existe des cas, marginaux sans doute, mais réels, où la détermination de la place de l'accent suppose, non seulement la délimitation de l'unité accentuelle, mais encore l'identification de certains morphèmes intérieurs à cette unité, c'est-à-dire des données grammaticales supplémentaires. Ces langues se comportent, dans ces cas particuliers, comme des langues à accent libre, où la place de l'accent dépend de la structure morphématique interne de l'unité accentuelle.

A) POLONAIS

En polonais, la règle de l'accent sur la pénultième est enfreinte dans un petit nombre de cas du fait de deux séries de morphèmes qui sont inaptes à recevoir l'accent :

1^o La plupart des enclitiques : l'addition d'un ou de plusieurs enclitiques à un mot accentogène ne modifie pas la place

(1) N. I. TOLSTAJA, *Jazyk pandžabi*, Moscou, 1960, p. 15.

de l'accent dans celui-ci, c'est-à-dire que le décompte des syllabes pour trouver la pénultième se fait sans tenir compte des enclitiques : *powi'edział mi* « il m'a dit » accentué comme *powi'edział* « il a dit » ; *i w n'ocy byśmy się go b'ali* « et la nuit nous aurions peur de lui » : le groupe *i w n'ocy byśmy się go* forme une seule unité accentuelle, avec deux proclitiques (*i, w*) et trois enclitiques (*byśmy, się, go*), et un seul accent sur la pénultième du mot *n'ocy* (1) ;

2° Certains morphèmes d'origine étrangère. Ce sont essentiellement des suffixes, notamment le suffixe *-ik-* (employé dans les noms masculins en *-ik* et féminins en *-ika*). Ce suffixe a la propriété d'être inapte à recevoir l'accent : lorsqu'il occupe une autre position que la pénultième, l'accent obéit à la loi habituelle, mais lorsque le suffixe occupe la pénultième, il repousse l'accent sur la syllabe précédente. Ainsi dans la déclinaison du mot *matem'atyk* « mathématicien » : nom sg. *matem'atyk*, dat. *matematy-k'owi* (la pénultième n'est pas occupée par le suffixe, elle reçoit l'accent) ; gén. sg. *matem'atyka*, nom pl. *matem'atycy* (la pénultième est occupée par le suffixe, elle ne peut recevoir l'accent qui passe sur l'antépénultième). De même *m'uzyka* « musique » (nom sg.) acc. sg. *m'uzykę*, mais instr. pl. *muzyk'ami*. Cette propriété de repousser l'accent est partagée par la syllabe pénultième de certains morphèmes radicaux d'origine étrangère (*Nap'oleon*, gén. *Napole'ona*) et même par certaines syllabes appartenant à des morphèmes d'origine polonaise : *rzeczposp'olita* « république », *w 'ogóle* « en général » (2).

Ainsi la place de l'accent ne peut être connue dans un mot polonais qu'après l'identification préalable de certains morphèmes, peu nombreux, mais fréquents, qui font obstacle à la loi de l'accent sur la pénultième. Les deux espèces de morphèmes qui sont ainsi doués de propriétés accen-

(1) E. DECAUX, *Morphologie des enclitiques polonaises*, Paris, 1955, p. 16.

(2) H. GRAPPIN, *Grammaire de la langue polonaise*, Paris, 1963.



tuelles ont en commun l'aptitude à repousser l'accent ; mais les enclitiques exercent cette aptitude en toute position, tandis que les morphèmes comme le suffixe *-ik-* ne la manifestent que s'ils occupent la syllabe pénultième. Le résultat est toutefois le même : l'accent sur une syllabe qui n'est pas la pénultième est possible en polonais, bien qu'il soit exceptionnel ; le polonais est une langue à accent quasi fixe.

B) MACÉDONIEN

Le macédonien présente des faits tout à fait analogues à ceux du polonais. Ici les enclitiques ne font pas obstacle à la loi de l'accent sur l'antépénultième : *daj't'e mi go* « donnez-le-moi », *zema'jk'i mu go* « en le lui prenant ». Mais cette loi est tenue en échec par deux espèces de morphèmes.

1^o Les proclitiques, qui ne sont pas aptes à recevoir l'accent même s'ils occupent la position antépénultième : *k'e se v'enča* « il se mariera », *sum mu go z'el* « je le lui ai pris » : les proclitiques *se*, *mu*, bien qu'occupant l'antépénultième ne reçoivent pas l'accent, qui reste sur le mot accentogène. Les exceptions apparentes à cette règle se rencontrent quand ces mêmes mots ne sont pas proclitiques, mais enclitiques, c'est-à-dire quand ils sont placés non pas avant, mais après le mot accentogène. Cela se produit dans les phrases contenant la particule négative *ne* « ne pas » ou les mots interrogatifs comme *što* « quoi ? », *kako* « comment ? », etc. Ces mots forment avec le verbe qui les suit une seule unité accentuelle, dans laquelle ils jouent le rôle de mot accentogène ; en leur présence, le verbe devient enclitique, et avec lui les autres éléments de l'unité accentuelle que d'ordinaire il commande. Ainsi dans *n'e čekas* « tu n'attends pas », *št'o čekas* « qu'attends-tu ? » *ne* et *što* sont les mots accentogènes, le verbe est enclitique. Dans *ne k'e s'e venča* « il ne se mariera pas », *kako s'e vikaš ?* « comment t'appelles-tu ? » *ne* et *kako* sont les mots accentogènes, *k'e se*

venča, *se vikaš* sont enclitiques ; *se*, n'étant plus proclitique, mais enclitique, devient apte à recevoir l'accent, et le reçoit effectivement, puisqu'il occupe l'antépénultième. On voit ainsi qu'en cas de proclise de nombreuses données grammaticales sont nécessaires à la détermination de la place de l'accent ;

2° De très nombreux morphèmes d'origine étrangère qui attirent l'accent sur eux-mêmes, par exemple les suffixes *-ir-* (de l'all. *-ieren* par l'intermédiaire du serbo-croate), *-ist* : *telefon'ira* « téléphoner », *telefon'ist* « téléphoniste » ; *-man* (= fr. *-ment*) : *aranžm'an* ; de nombreux morphèmes radicaux d'origine étrangère attirant l'accent sur une de leurs syllabes qui n'est pas l'antépénultième du mot : *ank'eta* « enquête », *ans'ambl* « ensemble », *ant'ena* « antenne » : en fait tout le vocabulaire étranger du macédonien se présente avec un accent libre, l'accent fixe étant réservé aux mots indigènes. Il s'agit donc bien d'une langue à accent quasi fixe.

C) LATIN

La situation en latin classique est assez analogue à celle du polonais et du macédonien. Ici deux espèces de morphèmes font obstacle à la règle de l'accent fixe que nous avons formulée plus haut.

1° Les enclitiques, qui attirent toujours l'accent sur la syllabe qui les précède, indépendamment de sa quantité : *bon'aque*, *ill'ene*. Du fait de cette règle, deux homonymes peuvent être distingués uniquement par l'accent : *'itaque* « c'est pourquoi » (un seul mot) ; *it'aque* « et ainsi » (une seule unité accentuelle, mais deux mots, dont le second enclitique) ;

2° Les proclitiques, qui ne peuvent recevoir l'accent. Ce sont les prépositions : *in p'edē* « dans le pied » ; *inter 'eōs* « parmi eux ». Ici aussi l'accent peut distinguer deux homonymes : *'adeō* « j'approche » (*ad-*, préverbe, n'est pas un proclitique, mais fait partie intégrante du verbe) ; *ad'eō* « à

tel point » (*ad* est traité comme une préposition, proclitique) (1).

Ainsi, chaque fois que des clitiques interviennent, le latin classique se comporte comme une langue à accent libre, où certains morphèmes sont doués de propriétés accentuelles positives (préaccentuation automatique des enclitiques) ou négatives (inaptitude des proclitiques à recevoir l'accent).

En latin post-classique, si l'on en juge par le témoignage des langues romanes, le nombre des morphèmes doués de propriétés accentuelles augmente, puisqu'il faut y ajouter :

3° Les préfixes, qui perdent l'aptitude à recevoir l'accent, rejoignant ainsi les proclitiques : lat. class. *r¹e-cipit*, post. cl. *re-c¹ipit* > fr. *reçoit* : lat. cl. *'im-plicat*, post-cl. *im-pl¹icat*, > fr. *emploie*. Désormais, l'accent ne peut plus remonter au-delà d'une frontière morphologique placée au commencement de la racine. Il faut connaître l'emplacement de cette frontière pour fixer la place de l'accent ;

4° Certains morphèmes empruntés au gaulois, qui admettent un accent échappant aux lois habituelles du latin : il s'agit de noms géographiques gaulois : *Tr¹icassos*, *T¹urōnes*, *N¹emausus*, où l'accent sur l'initiale est attesté par les formes que ces mots ont prises en français : *Troyes*, *Tours*, *Nîmes*. Les lois du latin appelleraient l'accent sur la pénultième (syllabe fermée dans *Tricassos*, voyelle longue dans *Turōnes*, diphtongue dans *Nemausus*) (2). Même s'il s'agit là d'une prononciation régionale du latin de Gaule, influencée par le substrat, il reste que le système du latin la rendait possible. En latin post-classique, comme en polonais ou en macédonien, l'existence d'infractions à la règle de l'accent, dues au comportement particulier des enclitiques et des proclitiques, rend ces mêmes infractions possibles dans les

(1) JURET, *Manuel de phonétique latine*, Paris, 1921, p. 79-87.

(2) E. BOURCIEZ, *Précis historique de phonétique française*, Paris, 1937, p. 9.

mots empruntés. Au contraire, dans les langues comme le tchèque et le français où l'accent fixe ne souffre aucune exception dans les morphèmes indigènes, les éléments étrangers, eux aussi, s'y plient rigoureusement.

Nous concluons que l'accent vraiment rigoureusement fixe, c'est-à-dire celui qui n'est jamais influencé par aucune donnée en rapport avec la structure morphologique interne de l'unité accentuelle, est relativement rare. Nous pouvons citer le tchèque, le finnois et le français, langues où justement l'accent est fixé sur une des syllabes extrêmes de l'unité accentuelle. Ailleurs (polonais, macédonien, latin) on relève diverses infractions à la fixité de l'accent. Mais elles sont toujours le fait de morphèmes marginaux : marginaux sur le plan syntagmatique par rapport à l'ensemble de l'unité accentuelle, dans le cas des enclitiques ou des proclitiques ; marginaux sur le plan paradigmatique par rapport aux autres morphèmes de même espèce, lorsqu'il s'agit d'éléments empruntés à une autre langue. Si, comme on doit le faire, l'on fonde les définitions typologiques sur la zone centrale du système de la langue, et non sur sa périphérie, on a le droit de considérer l'accent quasi fixe comme une variété de l'accent fixe.

III. — L'ACCENT LIBRE

A) GÉNÉRALITÉS

Dans les langues que nous venons d'examiner (polonais, macédonien, latin) la place de l'accent dépend, en règle générale, de la limite de l'unité accentuelle et de sa structure phonologique, et c'est seulement dans un petit nombre de cas qu'on doit faire intervenir aussi des données relatives à la structure morphologique interne de l'unité accentuelle. Si nous supposons au contraire une langue où l'accent ne dépend jamais de la limite du mot, mais dépend toujours de sa subdivision en morphèmes, nous avons ce qu'on appelle

une langue à accent libre, dont l'exemple peut nous être fourni par le russe ou l'italien.

Pour mettre en lumière la différence de comportement de l'accent libre et de l'accent fixe, nous allons mettre en parallèle deux mots étymologiquement équivalents appartenant à deux langues parentes, mais ayant des types d'accent opposés : le russe, qui a l'accent libre, et le polonais, qui a l'accent fixe. Soient les mots : r. *rasprava* « justice sommaire » et pol. *rozprawa* « discussion ». Ces deux substantifs se déclinent ainsi :

nom. sg.	r. <i>raspr¹ava</i>	pol. : <i>rozpr¹awa</i>
gén. pl.	<i>raspr¹av</i>	<i>r¹ozpraw</i>
instr. pl.	<i>raspr¹avami</i>	<i>rozpraw¹ami</i>

On pourrait dire que dans les deux langues l'accent de ce substantif est « fixe », c'est-à-dire que dans les deux langues la place de l'accent dans toute la flexion peut être prédite à partir d'une seule règle, valable pour tous les cas de la déclinaison. Mais les données qui interviennent dans la formulation de ces règles varient d'une langue à l'autre. En polonais, c'est une fixité par rapport à la limite du mot : l'accent est dans tous les cas sur la syllabe pénultième, sans considération de l'appartenance morphologique de cette syllabe : il importe peu qu'elle soit radicale (*rozpr¹awa*), préfixale (*r¹ozpraw*) ou désinentielle (*rozpraw¹ami*). En russe, c'est une fixité par rapport à un morphème : l'accent est dans tous les cas de ce mot sur la syllabe radicale, et il importe peu que cette syllabe soit pénultième (*raspr¹ava*), finale (*raspr¹av*) ou antépénultième (*raspr¹avami*) ; la définition morphologique de la place de l'accent (accent radical, désinentiel, etc.) n'est jamais pertinente à propos du polonais, et sa définition à partir de la limite de mot (accent final, pénultième, etc.) n'est jamais pertinente à propos du russe.

Sans doute l'accent sur la pénultième est-il la règle presque universelle en polonais, tandis que l'accent radical n'est

en russe qu'un cas particulier. Mais quelle que soit la position de l'accent russe, c'est toujours en fonction de la structure morphologique du mot qu'elle doit être définie. Certaines grammaires russes mentionnent, par exemple, des paradigmes à l'accent « final » : ce terme est toujours impropre, car le conditionnement de l'accent est toujours morphologique, et jamais dépendant de la limite de mot. Voici deux des prétendus paradigmes à accent « final », ceux du présent du verbe *brat'* « prendre », et du pluriel du substantif *les* « forêt » :

sg. 1	<i>ber-¹u</i>	nom.	<i>les-¹a</i>
2	<i>ber-¹ës</i>	acc.	<i>les-¹a</i>
3	<i>ber-¹ët</i>	gén.	<i>les-¹ov</i>
pl. 1	<i>ber-¹ëm</i>	dat.	<i>les-¹am</i>
2	<i>ber-¹ëte</i>	loc.	<i>les-¹ax</i>
3	<i>ber-¹ut</i>	instr.	<i>les-¹am</i>

Dans chacun de ces paradigmes, il y a toujours une forme : *ber¹ëte*, *les¹ami* où l'accent, en fait, ne se trouve pas sur la finale, mais sur la pénultième ; mais partout, il se trouve sur la première voyelle de la désinence. Le terme d'« accent final » est donc impropre, il faut parler d'accent désinentiel.

Un autre exemple de langue à accent libre nous est fourni par l'italien. Dans cette langue le paradigme du futur nous paraît particulièrement régulier du point de vue de l'accent :

<i>cant-er-¹o</i>	<i>cant-er-¹emo</i>
<i>cant-er-¹ai</i>	<i>cant-er-¹ete</i>
<i>cant-er-¹a</i>	<i>cant-er-¹anno</i>

Et cependant, si l'on se place du point de vue de la distance à la fin de mot, cette régularité n'existe pas, puisque les trois formes du singulier ont l'accent sur la finale, et les trois du pluriel sur la pénultième. L'unité de ce paradigme n'apparaît que si l'on se place au point de vue de la structure morphématique du mot : alors on le définira en une seule

formule en disant que l'accent frappe toujours la première voyelle de la désinence. De même, dans un paradigme mobile la mobilité est décrite plus économiquement du point de vue des morphèmes que du point de vue de la distance à la fin de mot. Dans l'ensemble des formes de présent des verbes *cantare* « chanter » et *dimenticare* « oublier »

<i>c'ant-o</i>	<i>di-m'ent-ic-o</i>
<i>c'ant-i</i>	<i>di-m'ent-ich-i</i>
<i>c'ant-a</i>	<i>di-m'ent-ic-a</i>
<i>cant-i'amo</i>	<i>di-ment-ich-i'amo</i>
<i>cant-'ate</i>	<i>di-ment-ic-'ate</i>
<i>c'ant-ano</i>	<i>di-m'ent-ic-ano</i>

nous devrions, si nous prenions en considération la distance à la fin de mot, dénombrer sept formes accentuées sur la pénultième, quatre sur l'antépénultième et une sur la 4^e à partir de la fin ; les règles fixant l'apparition de l'un ou l'autre de ces types de formes ne sauraient être que très compliquées. Au contraire, en se plaçant du point de vue de la structure morphématique ces règles sont très simples : toutes les formes de 1^{re} et 2^e pers. du pl. ont l'accent sur l'initiale de la désinence, toutes les autres sur la racine.

Dans les langues à accent libre comme l'italien ou le russe, la détermination de la place de l'accent suppose toujours la reconnaissance de la structure morphologique du mot ; dans les langues à accent fixe comme le tchèque et le latin, au contraire, la place de l'accent se déduit de la considération du mot comme une masse phonologiquement articulée, mais grammaticalement amorphe. Il en résulte que dans les langues à accent fixe deux mots à structure phonologique identique ont nécessairement le même accent, et que deux homonymes ne peuvent être distingués par la place de l'accent ; dans celle à l'accent libre au contraire, deux mots à structure phonologique identique peuvent avoir un accent différent, s'ils ne sont pas composés des mêmes morphèmes.

Et de fait, les langues à accent libre comptent des couples de quasi-homonymes distingués par la seule position de l'accent : r. *m'uka* « tournent », *muk'a* « farine », italien *anc'ora* « encore », *'ancora* « ancre », etc., ce qui est impossible dans les langues à accent fixe. Les phonologues de l'école de Prague avaient vu dans cette aptitude à distinguer des homonymes la fonction essentielle de l'accent libre ; ce faisant, comme le remarque A. Martinet, « on oubliait de se demander si la fonction réelle de l'accent n'était pas ailleurs que dans la distinction de quelques douzaines de paires de mots ou de formes qui, le plus souvent, ne sauraient guère figurer dans le même contexte » (1).

En réalité, l'accent libre se distingue de l'accent fixe par le fait qu'il peut aider, dans certains cas, à déceler la structure morphologique du mot, alors que l'accent fixe ne le peut jamais. Dans les mots allemands *Geb'et* « prière » et *g'ebet* « donnez », l'accent révèle dans le premier cas une racine *geb-*, dans le second une racine *bet-* (2). En italien, dans les mots *cont'ino* « petit comte » et *c'ontino* « qu'ils comptent », on reconnaît grâce à l'accent dans le premier mot le suffixe nominal *-in-*, accentué, dans le second le suffixe *-i-* de subjonctif et la dés. *-no* de 3^e pers. pl., l'un et l'autre inaccentués. En russe, il en va de même pour les mots *'utočka* « petit canard » et *ut'očka* « aiguisage ». On y reconnaît, grâce à l'accent, les suffixes *-očk-* (de diminutif) et *-k-* (de nom d'action), l'un et l'autre pré-accentués, c'est-à-dire attirant l'accent sur la syllabe qui les précède ; les morphèmes radicaux *ut-* de *'utka* « canard » et *toč* de *toč'it* « aiguiser » s'en détachent par différence. En grec moderne, on rencontre le couple [kapam'as] καπαμᾶς « le ragoût », [k'apamas] κάππαμας « notre cape » ; l'accent sur *-mas* signale un suffixe fréquent et l'absence d'accent sur la même syllabe le possessif encli-

(1) A. MARTINET, *La linguistique synchronique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1965, p. 143.

(2) P. TROST, *Funktion des Wortakzentes*, *Travaux linguistiques de Prague*, 1, 1964, p. 125-127.

tique *mas* « notre » (1). L'accent joue dans tous les cas ce rôle d'identificateur de morphèmes : le suffixe russe *-očk-* est reconnaissable à son accent non seulement dans *'utočka*, mais dans chacun des quelque 150 mots en *-očka* que dénombre le dictionnaire inverse ; c'est seulement dans un cas sur 150 que, par hasard, il se trouve aussi différencier des homonymes au niveau des mots.

On voit par là que dans les langues à accent libre les morphèmes ont ce qu'on peut appeler des *propriétés accentuelles*, c'est-à-dire une aptitude à influencer sur la place de l'accent. La notion de « propriétés accentuelles des morphèmes » est déjà apparue quand nous avons étudié les langues à accent quasi fixe : le suffixe polonais *-ik-* a des propriétés accentuelles qu'on pourrait appeler négatives, puisqu'elles consistent à ne pouvoir recevoir l'accent. Mais dans les langues à accent libre cette notion trouve un champ d'application beaucoup plus vaste. Elle est reconnue empiriquement depuis toujours par les grammairiens : on ne peut décrire le russe sans signaler que le préfixe *vy-* attire l'accent dans les verbes perfectifs (*v'yselit* « expulser ») ou que le suffixe d'imperfectivisation *-iva-* attire l'accent sur la syllabe qui le précède : *zaglj'adyvat* « regarder ». De même, on remarquera facilement qu'en italien le suffixe *-in-* attire l'accent (*cont'ino* « petit comte ») tandis que le suffixe *-ic-* ne le reçoit jamais (*c'ivico* « civique »), ou qu'en grec moderne le suffixe de part. parfait passif *-men-* attire toujours l'accent : *χαμένος* [*xam'enos*] « perdu », *αγαπημένος* [*agapim'enos*] « aimé » (2).

Mais l'analyse des propriétés accentuelles des morphèmes doit aller plus loin que la formulation de quelques remarques empiriques sur des cas privilégiés. En russe, l'attraction de l'accent par le préfixe *vy-* dans les verbes perfectifs est une règle sans exception : *v'yselit* « expulser », *v'yrazit* « exprimer », *v'ypolnit* « accomplir », etc. Mais ce même préfixe

(1) A. MIRAMBEL, *La langue grecque moderne, description et analyse*, Paris, 1959, p. 37.

(2) MIRAMBEL, *ibid.*, p. 153.

n'est plus accentué dans les substantifs dérivés en *-enie* de ces mêmes verbes : *vysel¹enie* « expulsion », *vyraž¹enie* « expression », *vypoln¹enie* « accomplissement », etc. L'accent de ces substantifs est le même que celui d'autres abstraits en *-ie* : *sl¹itie* « fusion », *raspj¹atie* « crucifixion », etc. On en conclura qu'il existe ici un suffixe de noms abstraits *-ij-* (la terminaison écrite *-ie* et prononcée [ijə] s'analyse en un suffixe *-ij-* et une désinence) qui a pour propriété d'attirer l'accent sur la syllabe qui le précède. Dans les mots comme *vysel¹enie*, les propriétés accentuelles du préfixe *vy-* et du suffixe *-ij-* entrent en conflit et ce sont les secondes qui l'emportent.

De même en italien, dans les mots en *-ura* l'accent est attiré par le suffixe *-ur-* : *creat¹ura* « créature ». Mais dans le mot *creatur¹ina* « bébé » ce même suffixe n'est plus accentué, il a cédé l'accent au suffixe *-in-*. Là encore, il ne suffit pas, pour analyser les propriétés accentuelles des suffixes *-ur-* et *-in-*, de dire qu'ils « attirent l'accent », mais il faut encore examiner ce qui se passe quand deux morphèmes « attirant l'accent » se rencontrent dans un même mot. Il faut formuler, pour chaque langue, les règles de solution des conflits existant entre les propriétés accentuelles des morphèmes d'un même mot.

Comme on le voit, l'existence dans les langues à accent libre de propriétés accentuelles des morphèmes n'enlève rien au principe selon lequel l'accent est une propriété du mot, et non du morphème. C'est en effet dans le cadre du mot (plus exactement de l'unité accentuelle) que jouent les lois fixant la place de l'accent. Les propriétés accentuelles dont sont doués les morphèmes dans les langues à accent libre ne sont que des virtualités, qui ne se réalisent sous forme d'accent que dans le cadre du mot. En russe, la désinence de dat. pl. *-am* a des virtualités accentuelles, qui se définissent par le fait que dans un certain nombre de mots, elle attire l'accent (*ruk¹am* « aux mains », *mečt¹am* « aux rêves », etc.) et que, dans d'autres mots, elle laisse l'accent à d'autres morphèmes (*r¹ozam* « aux roses », *star¹uxam* « aux



vieilles », etc.). Connaissant les propriétés accentuelles d'un morphème, on ne peut prévoir les faits accentuels concrets que si on sait dans le cadre de quel mot entre ce morphème. Au contraire, quand il s'agit d'un trait non accentuel attribué à un morphème, sa réalisation concrète peut, comme nous l'avons vu, être prédite sans tenir compte du cadre du mot : la désinence de dat. plur. tchèque *-ám* est *toujours* longue, la voyelle radicale précédant la désinence all. de plur. *-er* *subit toujours* l'Umlaut.

Ainsi les mots seuls sont doués d'un *accent*, les morphèmes, eux, sont doués, d'une part, de traits distinctifs, et de l'autre de *propriétés accentuelles*, dont l'ensemble forme ce qu'on peut appeler *l'accentuation* d'un morphème. Dans les langues à accent libre, l'accent du mot est la réalisation des propriétés accentuelles des morphèmes qui le composent.

Dans les langues à accent fixe, les morphèmes n'ont pas de propriétés accentuelles, et aucun lien n'existe entre la place de l'accent et les divers morphèmes de la langue. Ainsi dans ces langues, la morphologie et l'accentologie sont-elles nettement séparées : en décrivant les divers morphèmes, on n'a pas à mentionner de fait d'accent ; en formulant les lois de la place de l'accent, on n'a pas à faire intervenir de données morphologiques. Dans une grammaire tchèque la loi de fixation de l'accent sur l'initiale de l'unité accentuelle sera formulée, une fois pour toutes, dans un paragraphe accentologique qui est un appendice à la phonologie ; dans la morphologie, où est donnée la définition des différents morphèmes, les problèmes d'accent n'ont plus à être posés à nouveau.

Dans une langue à accent libre, la séparation entre la morphologie et l'accentologie est beaucoup plus difficile à faire. La solution traditionnellement adoptée par les grammaires de langues comme le russe, l'italien, l'anglais, etc., est la suivante. La phonologie s'accompagne d'un paragraphe accentologique qui donne des informations purement négatives : on y précise que l'accent n'est pas lié à la

limite de mot ; c'est là le sens originel de l'expression « accent libre ». Dans la morphologie, on voit apparaître ici ou là des indications sur la place de l'accent dans telle ou telle formation morphologique : on dira, par exemple, qu'en russe le préfixe *vy-* attire l'accent dans les verbes perfectifs (mais aucune règle ne laisse prévoir la place de l'accent dans les dérivés nominaux de ces verbes) ; ou qu'en italien la 3^e personne du pl. du présent des verbes a l'accent sur l'antépénultième (*c'antano*) : mais, généralement, il manque ici la remarque, dont la formulation ne serait d'ailleurs pas aisée, qui laisserait prévoir l'accent de *dim'entiano* « ils oublient ». Bref, dans la solution généralement adoptée, la morphologie et l'accentologie sont constamment confondues, et de plus la somme des données fournies ici ou là ne permet pas de prévoir l'accent dans tous les cas. D'où la croyance répandue, selon laquelle « accent libre » signifie accent imprévisible et capricieux, et les graves difficultés pédagogiques des professeurs de russe, d'anglais ou d'italien, qui n'ont d'autre recours que l'empirisme.

Si l'on part de la notion de propriétés accentuelles des morphèmes, il est possible de distinguer l'accentologie et la morphologie aussi nettement qu'elles le sont dans la grammaire des langues à accent fixe, et de formuler des règles rendant la place de l'accent russe ou italien aussi prévisible que celle de l'accent tchèque ou français. La procédure à adopter sera la suivante :

1^o La morphologie fournit toutes les données concernant la forme des unités significatives : elle indique leur composition en traits distinctifs et les alternances qu'ils provoquent. Elle indiquera aussi leurs propriétés accentuelles. La désinence de dat. pl. tchèque est définie comme /a:m/, avec /a:/ toujours long. La désinence de dat. pl. russe sera définie comme /am/ plus certaines propriétés accentuelles. Ces données permettent, aussi bien en russe qu'en tchèque, de prévoir la réalisation des traits distinctifs, pourvu qu'on connaisse le contexte immédiat. Elles ne permettent, ni

en russe, ni en tchèque, de prévoir la place de l'accent ;

2° L'accentologie donne les lois permettant de prévoir la place de l'accent dans le cadre du mot. Dans toutes les langues, aussi bien à accent fixe qu'à accent libre, l'application de ces lois suppose qu'on connaisse la totalité du mot (de l'unité accentuelle). Dans les langues à accent fixe, ces lois permettent de déduire la place de l'accent des limites du mot ; dans les langues à accent libre, elles permettent de déduire la place de l'accent de la considération des propriétés accentuelles de tous les morphèmes présents dans le mot.

En tchèque, la morphologie nous dit que la dés. de dat. pl. est *-ám*, mais ne nous dit pas si elle est accentuée ou non. L'accentologie nous dit que l'accent est toujours sur l'initiale. Nous pouvons donc, dans le cadre d'un mot connu dans sa totalité, prévoir si cette désinence se trouve ou non porter l'accent : elle ne le porte pas dans *r¹ukám* « aux mains », mais elle le porte dans *hr¹ám* « aux jeux ».

En russe, la morphologie nous dit que la désinence de dat. pl. est *-am* et qu'elle a certaines propriétés accentuelles ; notamment une certaine force accentuelle, c'est-à-dire une certaine aptitude à attirer l'accent. Elle ne nous dit pas si elle porte l'accent ou non. L'accentologie nous indique comment on peut, des propriétés accentuelles des morphèmes présents dans un mot donné, déduire l'accent de ce mot. La place de l'accent se déduit des propriétés accentuelles du morphème le plus fort présent dans le mot. Ainsi la dés. *-am* ne sera pas accentuée en présence du suff. *-ux-* : *star¹uxam* « aux vieilles » ni du suffixe *-k-* de dim. qui attire l'accent sur la syllabe le précédant : *r¹učkam* « aux menottes », ni de certains radicaux substantivaux : *r¹ozam* « aux roses » : ce sont des morphèmes qu'on aura dû définir dans la morphologie comme « plus forts » ; mais elle le sera en présence de certaines autres racines qu'on aura définies comme « plus faibles » : *ruk¹am* « aux mains ».

Grâce à l'emploi de la notion de propriétés accentuelles

des morphèmes, la procédure suivie dans une langue à accent libre est parallèle à celle des langues à accent fixe, et les résultats dans la prévision de la place de l'accent peuvent être aussi satisfaisants. La différence entre les deux types de langues se réduit à ceci : les langues à accent libre sont celles où les morphèmes ont des propriétés accentuelles, les langues à accent fixe celles où ils n'en ont pas.

Mais dans les langues à accent fixe les lois accentologiques qui permettent de prévoir l'accent à partir de la limite de mot sont diverses d'une langue à l'autre : sur l'initiale en tchèque, sur la finale en français, etc. De même, dans les langues à accent libre, les lois permettant de prévoir la place de l'accent à partir des propriétés accentuelles des morphèmes, et, par conséquent, la formulation même de ces propriétés, varieront aussi d'une langue à accent libre à l'autre ; la variété sera même beaucoup plus grande que pour les langues à accent fixe, puisque les lois sont plus complexes. Dans une langue à accent libre, tous les morphèmes ont des propriétés accentuelles, mais le mot n'a qu'un accent. Il y a donc, dans chaque mot, conflit entre les propriétés accentuelles des différents morphèmes qui s'y rencontrent ; ce sont les règles de solution de ces conflits que donne l'accentologie, et ces règles sont très différentes d'une langue à accent libre à l'autre.

Nous devons donc maintenant examiner un certain nombre de langues à accent libre et en décrire l'accentologie, c'est-à-dire rechercher en quels termes, pour chacune d'entre elles, doivent être définies les propriétés accentuelles des morphèmes, et formuler les lois qui dans chacune permettent, à partir de ces propriétés, de prédire l'accent des mots.

B) ALLEMAND

Nous commencerons par le cas de l'allemand parce que son système accentologique est, parmi celui des langues à accent libre, le plus simple possible. Le problème que nous posons ici est, bien entendu, celui de la place de l'accent à

l'intérieur d'une unité accentuelle préalablement délimitée. Le problème de la délimitation et de la hiérarchisation des unités accentuelles a été traité au chapitre IV. Dans un mot comme *'unterge'ordneter* « subordonné », nous avons déterminé au chapitre IV la présence de 2 unités accentuelles : *'unter* et *ge'ordneter* ; le seul problème qui nous intéresse ici est celui de la place de l'accent sur *un* dans *'unter* et sur *ord* dans *ge'ordneter*.

Si l'on ne considère que les mots d'origine germanique, à l'exclusion du vocabulaire d'origine étrangère, la règle qui joue en allemand est d'une simplicité parfaite. Nous la résumerons en disant qu'en allemand tous les morphèmes accentogènes sont toujours accentués, et que tous les morphèmes non accentogènes sont toujours inaccentués. La distinction entre morphèmes accentogènes et non accentogènes est apparue dans l'étude sur la délimitation des unités accentuelles : sont accentogènes toutes les racines, plus certains suffixes ou préfixes. Dans *ge-'ordn-et-er*, unité accentuelle comprenant une racine, c'est celle-ci qui est accentuée : *ordn-*, tandis que le préfixe *ge-*, le suffixe *-et-* et la désinence *-er* sont inaccentués. Dans *Erkl'är'ungen* « explication », il y a deux morphèmes accentogènes : la racine *klar*, mais aussi le suffixe *-ung* qui appartient à la classe des suffixes accentogènes. On distingue donc deux unités accentuelles ; dans la seconde, *-ungen*, l'accent est sur la voyelle du suffixe *-ung*.

Les germanistes emploient parfois le terme d' « accent logique » à propos de l'accent allemand, par opposition à celui des langues voisines (romanes, slaves, etc.) et de celui des emprunts romans en allemand même, dont nous parlerons ensuite. Ils entendent par là le fait que l'accent porte toujours sur la racine, qui est l'élément sémantiquement le plus important. Mais cette « logique » de l'accent allemand va plus loin encore, puisque, même lorsque c'est un suffixe qui détermine l'apparition d'une unité accentuelle distincte, c'est ce suffixe lui-même qui reçoit l'accent de cette unité.

La « logique » de l'accent allemand consiste donc précisément dans cette coextensivité des notions de « morphème accentogène » et « morphème accentué » qui, dans d'autres langues, se trouvent séparées. Ainsi l'allemand est une langue où les propriétés accentuelles des morphèmes se déduisent de leurs caractéristiques syntaxiques : c'est la syntaxe qui définit la racine par opposition aux affixes, et qui donne parmi les affixes la liste de ceux qui sont accentogènes.

De cette « logique » découle la simplicité des problèmes de fixation de l'accent. Tout morphème accentogène est prédestiné à recevoir l'accent, et tout morphème non accentogène à rester inaccentué. Or, chaque unité accentuelle compte par définition un seul morphème accentogène. Donc dans chaque unité accentuelle les propriétés accentuelles des divers morphèmes sont complémentaires et il n'y a pas de conflit entre elles.

L'équivalence du morphème accentogène et du morphème accentué en allemand est une donnée fondamentale de la langue, si bien que le grammairien travaillant sur une seule langue ne songe même pas à la noter, tant elle lui paraît être une tautologie. C'est seulement le rapprochement avec d'autres langues qui révèle que, sur le plan de la linguistique générale, les deux notions doivent être distinguées, et, dès lors, leur confusion apparaît comme un trait typologique fondamental de la langue où elle se manifeste.

Cependant, le germaniste dispose de points de comparaison à l'intérieur même de l'allemand, et ils lui sont fournis par des morphèmes empruntés, notamment au latin, au grec et aux langues romanes. Pour analyser les propriétés accentuelles de ces morphèmes, il faut distinguer trois cas, selon que les autres morphèmes figurant dans le mot sont eux-mêmes germaniques ou empruntés.

1° *Racine germanique + affixe emprunté.* — Dans les mots à racine germanique, un suffixe emprunté se comporte comme un suffixe germanique accentogène, c'est-à-dire qu'il

devient le centre d'une unité accentuelle distincte : dans le mot *B¹äcker¹¹ei* « boulangerie » nous avons la racine germanique *back-* et le suffixe emprunté *ei*. On remarquera que l'accent principal est sur le suffixe, mais c'est un type de hiérarchisation qui existe aussi avec des suffixes germaniques (*1offen-b¹¹ar* « évident », voir chap. IV).

2° *Racine empruntée + affixe emprunté.* — Dans les mots à racine empruntée, la loi de l' « accent logique » cesse de jouer, c'est-à-dire que ce n'est plus nécessairement le morphème accentogène (dans ce type de mots, nécessairement la racine) qui impose à l'ensemble ses propriétés accentuelles. Il faut tenir compte des propriétés accentuelles de tous les morphèmes du mot, qui peuvent se définir ainsi :

a) La majorité des morphèmes de ce type attirent l'accent sur eux-mêmes. C'est le cas du suffixe *-ei* (*Melod¹ei, Poliz¹ei*), *-ier-* (*en*) (*reserv¹ieren, telephon¹ieren*), *-ät* (*Fakult¹ät, Humanit¹ät*, etc.). S'il s'agit de racines, elles attirent l'accent sur leur dernière syllabe : *Kan¹on, Cous¹in, eleg¹ant*, etc. ;

b) Un petit nombre d'entre eux ont la propriété d'attirer l'accent non pas sur eux-mêmes, mais sur la syllabe pénultième du mot : c'est le cas du suffixe *-or* : *D¹oktor*, plur. *Dokt¹oren*, *1Autor*, pl. *Aut¹oren*. Certaines racines ont la même propriété : *Char¹akter*, pl. *Charakt¹eren*, *D¹ämon*, pl. *Däm¹onen*. On voit ici comment, dans le cadre d'un système à accent libre, les propriétés accentuelles de certains morphèmes peuvent se traduire par une fixité de l'accent par rapport aux limites de mot. Cette action ne saurait être analysée comme une propriété de la désinence de pl. *-en*, puisque cette désinence n'a aucun effet semblable sur les mots à racine germanique (*N¹¹achb¹ar*, pl. *N¹¹achb¹aren*, sans changement de place de l'accent par rapport aux morphèmes, ou, si l'on préfère, avec changement par rapport à la limite de mot). Il s'agit donc bien d'une propriété de certains suffixes ou racines empruntés.

Puisque dans les unités accentuelles à racine empruntée la prédominance automatique du morphème accentogène (accent logique) se trouve abolie, il y a donc des conflits entre les propriétés accentuelles de divers morphèmes. Ces conflits se résolvent selon la règle suivante : le morphème dont l'accentuation se réalise est celui qui est placé le dernier sur la chaîne parlée. Ainsi dans *Kond'itor*, pl. *Kondit'oren* « confiseur » l'accentuation qui se réalise est celle du suffixe *-or* (accent sur la pénultième) ; mais dans *Konditor'ei* « confiserie » se réalise l'accentuation du suffixe *-ei* (attirant l'accent sur lui-même), qui est placé après le suffixe *-or*. Cette règle de prédominance du morphème placé le dernier sur la chaîne parlée est empruntée aux langues romanes en même temps que les suffixes eux-mêmes.

3° *Racine empruntée + affixe germanique.* — En présence d'une racine empruntée, les affixes germaniques se comportent exactement comme ils feraient en présence d'une racine germanique :

a) Si l'affixe est accentogène, il le reste et sa présence détermine l'apparition d'une nouvelle unité accentuelle : dans *Isol'iert-h'eit* « isolement » il y a deux unités accentuelles, le suffixe *-heit* se comporte exactement comme dans *Sch'önh'eit* « beauté » ;

b) Si l'affixe n'est pas accentogène, il demeure non accentogène et non accentué, et sa présence n'influe pas plus sur l'accent du mot à racine étrangère qu'elle n'influerait sur l'accent d'un mot à racine germanique : c'est le cas de la désinence *-en* dans les pluriels *Dokt'oren*, accent sur la pénultième comme dans *D'oktor*, *Konditor'eien*, etc., accent sur le suffixe *-ei* comme dans *Konditor'ei*.

En un mot, si l'on considère l'ensemble de la langue, aux deux classes de morphèmes indigènes : accentogènes et donc toujours accentués, non accentogènes et donc jamais accentués, s'ajoutent deux autres classes de morphèmes empruntés : attirant l'accent sur eux-mêmes et l'attirant

sur la pénultième, et un petit nombre de règles simples permettent de prévoir le jeu de ces propriétés dans toutes les combinaisons possibles.

C) ANGLAIS

Pour traiter de la place de l'accent à l'intérieur de l'unité accentuelle anglaise, il faut d'abord supposer résolus les problèmes de la délimitation des unités accentuelles et de leur hiérarchisation : ils l'ont été dans le chapitre IV.

Si nous ne considérons que les morphèmes d'origine germanique, le principe de l'accentuation est le même en anglais qu'en allemand : c'est celui de l'« accent logique », selon lequel tout morphème accentogène est accentué. Ainsi la racine est accentuée dans *for-g¹ott-en* « oublié », *ch¹ild-ish* « enfantin », etc. ; un suffixe accentogène est « accentué » (au sens où nous avons employé ce terme à propos de l'anglais au chapitre IV, c'est-à-dire signalé par un procédé accentuel négatif) dans [*s¹épər¹eit*] *separate* « séparer », où la présence d'une diphtongue [*ei*] signale une seconde unité accentuelle [*eit*] accentuée sur le suffixe accentogène [*eit*]. Les suffixes accentogènes d'origine germanique sont moins nombreux en anglais qu'en allemand.

Mais l'anglais diffère de l'allemand dans sa façon de traiter les morphèmes d'origine étrangère, qui sont beaucoup plus nombreux qu'en allemand, mais mieux intégrés dans le système de la langue. La différence entre les deux langues peut se résumer ainsi : en allemand, comme nous l'avons vu, tous les affixes empruntés se comportent différemment selon qu'ils entrent en contact avec une racine germanique ou empruntée. En présence d'une racine germanique, ils sont toujours accentogènes (*B¹äcker-¹¹ei*, avec deux unités accentuelles), mais en présence d'une racine empruntée, ils ne le sont jamais (*Konditor¹ei*, avec une seule unité accentuelle où l'accent tombe sur *-ei* d'après les lois propres aux mots de ce type, mais où le morphème accentogène est évidemment la racine ; la dissociation des morphèmes accentogène

et accentué est le propre en allemand des mots à racine empruntée). En anglais, au contraire, les affixes empruntés ont chacun un comportement constant : les uns sont toujours accentogènes, les autres jamais. Ainsi le suffixe *aiz* est accentogène aussi bien dans [r¹iə¹aiz] *realize* (racine empruntée) que dans [t¹eilə¹aiz] *taylorize* (racine germanique ou assimilée) et le suffixe [ətiv] *-ative* ne l'est jamais, pas plus dans [n¹ærətiv] *narrative* (racine empruntée) que dans [t¹ɔ:kətiv] *talkative* (racine germanique). Il en résulte d'abord que les mots à racine empruntée sont susceptibles de se scinder en petites unités accentuelles comme les mots germaniques, pour peu qu'ils contiennent un affixe accentogène : l'opposition qui existe en allemand entre les unités accentuelles courtes des mots germaniques et les unités accentuelles longues des mots empruntés (*B¹äcker-¹ei*, *Konditor¹ei*) ne se retrouve pas en anglais. Il en résulte ensuite que les lois concernant la place de l'accent en présence de morphèmes empruntés seront formulées autrement qu'en allemand.

1° *Racine germanique + affixe emprunté.* — Rien à signaler, l'affixe se comporte, s'il est accentogène, comme un suffixe accentogène germanique (*taylorize*, deux unités accentuelles comme dans *realize*); s'il ne l'est pas, comme un suffixe germanique non accentogène (*talkative*, accent sur la racine comme dans *talking*);

2° *Racine empruntée + affixe emprunté.* — Dans une unité accentuelle composée uniquement d'éléments empruntés, la loi de l'« accent logique » ne joue pas et l'on voit donc se manifester les propriétés accentuelles de morphèmes non accentogènes; c'est-à-dire ici d'affixes, la racine étant le morphème accentogène. Les morphèmes empruntés se rangent du point de vue de leurs propriétés accentuelles en trois classes :

a) La majorité d'entre eux attire l'accent sur la syllabe antépénultième du mot : *ph¹otograph*, *phot¹ography*, *photo-*

gr¹aphical; *c¹atholic*, *cath¹olicism*, *cathol¹icity*. Toutefois, pour appliquer cette règle, il faut ne compter comme centres de syllabes ni les sonantes-voyelles, ni /i/ placé après /r/ : dans [kəθ¹ɔlisizm] *catholicism*, [k¹ɔmfətəbl] *comfortable*, [t¹eritəri] *territory*, [f¹ounətəri] *phonatory* la syllabe accentuée est en fait la 4^e à partir de la fin, et il faut ne pas compter la dernière (contenant /m/, /l/ ou /ri/) pour appliquer la règle ;

b) Un petit nombre de suffixes fréquents attirent l'accent sur la pénultième : *-ic* : *photogr¹aphic*, *el¹ectric*; *-ious* : *prop¹itious*, *amb¹itious* ;

c) Un petit nombre de racines attirent l'accent sur la finale : *Jap¹an*, *pol¹ice*.

Nous remarquons ici, et de façon plus nette encore que dans les mots empruntés de l'allemand, des morphèmes qui ont pour propriété accentuelle de fixer l'accent à une certaine distance de la fin de mot. On ne saurait parler d'accent fixe, puisque cette fixation de l'accent n'est pas automatique, mais subordonnée à l'identification de certains morphèmes. Ainsi l'anglais reste une langue à accent libre au plein sens du mot. Mais les mots composés entièrement de morphèmes d'une même classe forment pour ainsi dire un sous-système à accent fixe. Ce cas est fréquemment réalisé avec des morphèmes de la classe a) — (accent sur l'antépénultième) parce que ces morphèmes sont les plus nombreux parmi les morphèmes empruntés. Les mots que nous avons cités comme exemple sous la rubrique a) sont tous exclusivement composés de morphèmes de ce type (sauf *photogr¹aphical* qui contient le suffixe *-ic*).

Si tous les mots faits entièrement de morphèmes empruntés étaient homogènes, c'est-à-dire formés de mots de même classe (a, b ou c), le problème de la prédominance d'un morphème sur un autre ne se poserait pas, puisque le point de référence de l'accent est, dans chacune des trois classes, la fin de mot : dans un mot entièrement composé de morphèmes de classe a), comme *cathol¹icity*, il serait impossible de

déterminer si c'est tel morphème plutôt que tel autre qui est responsable de l'accent sur l'antépénultième.

Mais il existe aussi de nombreux hybrides, c'est-à-dire des mots renfermant des morphèmes de classes diverses, et, dans ces hybrides, il y a conflit entre les propriétés accentuelles des divers morphèmes. Ces conflits sont résolus selon la même règle que nous avons vu jouer pour des cas semblables en allemand : le morphème dont l'accentuation se réalise est le dernier.

Par exemple, dans *photogr¹aphic* nous avons les morphèmes *photograph-* (classe *a*), cf. *ph¹otograph*) et *-ic*, (classe *b*). C'est l'accentuation des morphèmes de classe *b*) qui se réalise, c'est-à-dire que l'accent est sur la pénultième.

3^o *Racine empruntée + affixe germanique.* — L'affixe germanique s'ajoute à la racine ou au syntagme emprunté sans rien changer à son accent. Toutefois, comme la place de l'accent dans les mots empruntés est comptée à partir de la fin de mot, ce décompte se trouve modifié après l'addition d'un affixe germanique, s'il est syllabique. Ainsi *photogr¹aphically* a l'accent sur la même syllabe que *photogr¹aphical* ; mais dans le mot *photogr¹aphically*, cet accent n'est plus sur l'antépénultième, il est sur la 4^e à partir de la fin. Les affixes germaniques surajoutés jouent vis-à-vis des sous-systèmes à accent fixe des mots anglais empruntés le même rôle que les enclitiques par rapport au système à accent fixe du polonais.

Au total l'anglais est, comme l'allemand, une langue à accent libre à l'intérieur de laquelle existent des sous-systèmes à accent fixe. Dans le domaine central du système règne, comme en allemand, l'« accent logique », c'est-à-dire la coïncidence parfaite du morphème accentogène et du morphème accentué. Nous avons dû, dans l'analyse de l'accent aussi bien anglais qu'allemand, donner une plus large place à l'étude des sous-systèmes périphériques des mots empruntés, parce qu'ils sont plus compliqués. Mais

cela ne doit pas faire oublier que le domaine de l' « accent logique » occupe la zone centrale du système. Ce principe paraît être commun à toutes les langues germaniques et permet en somme de définir un « type germanique » d'accent libre, caractérisé par le fait que les propriétés accentuelles des morphèmes se déduisent de leurs caractéristiques syntaxiques.

D) ITALIEN

En italien, comme dans les parties indigènes des vocabulaires allemand et anglais, les morphèmes se divisent en deux classes seulement, que nous appellerons « morphèmes accentuables » et « morphèmes inaccentuables ». L'appartenance à l'une ou l'autre catégorie n'est que partiellement prévisible à partir de la nature syntaxique des morphèmes :

1° Sont toujours accentuables les racines ;

2° Sont toujours inaccentuables :

a) Les désinences nominales et adjectivales : *n'uov-o*, *n'uov-a*, *n'uov-e*, *n'uov-i* ;

b) Les enclitiques : *d'a-te-me-lo* « donnez-le-moi » ;

c) Les préfixes et les proclitiques ;

3° Peuvent être soit accentuables, soit inaccentuables :

a) Les désinences verbales. Par exemple, au présent : les désinences de sg. et celles de 3^e pers. pl. sont inaccentuables : *c'anto*, *c'anti*, *c'anta*, *c'antano* ; celles de 1^{re} et 2^e pl. sont accentuables : *cant-i'amo*, *cant-'ate*. Au futur, toutes les désinences sont accentuables : *cant-er-'o*, *cant-er-'ai*, etc. ;

b) Les suffixes : Exemple de suffixes accentuables : *-in-* (*cont-'in-o*) *-an-* (*rom-'an-o*), *-ur-* (*cre-at-'ur-a*) ; exemples de suffixes inaccentuables : *-ic-* (*c'iv-ic-o*) *-il-* (*f'ac-il-e*).

Les morphèmes polysyllabiques accentuables peuvent l'être sur l'une ou l'autre de leurs syllabes. Par exemple, les racines des mots *matt'in-a*, *virt'u* sont accentuées sur leur dernière syllabe ; celles des mots *'oper-a*, *'asin-o* sur leur première.

En italien, les racines sont seules accentogènes, mais elles

ne sont pas seules accentuables : la coïncidence de l'accent avec le morphème accentogène, qui est le principe des langues germaniques, ne se retrouve pas. Il en résulte qu'une même unité accentuelle peut contenir plusieurs morphèmes accentuables, et, dans ce cas, il y a dans le mot conflit entre ces morphèmes. Ces conflits se résolvent selon la règle suivante : le morphème qui attire l'accent est toujours celui des morphèmes accentuables du mot qui est placé le dernier.

Par exemple, dans *'oper-a* « œuvre » il n'y a qu'un morphème accentuable, la racine : c'est elle qui attire l'accent ; dans *oper-¹os-o* « actif » il y a deux morphèmes accentuables : la racine et le suffixe *-os-* : c'est ce dernier, placé après, qui attire l'accent. Dans *oper-os-it¹a* « activité » apparaît un troisième morphème accentuable, le suffixe *-ita* : c'est lui qui attire l'accent, puisqu'il est placé après.

Le même phénomène s'observe dans les mots *f¹us-o* « fuseau », *fus-¹ell-o* (même sens), *fus-ell-¹at-o* « fuselé », *fus-ell-at-¹ur-a* « fuselage ».

Dans *di-m¹ent-ic-a* « il oublie », l'accent est sur la racine, seul morphème accentuable ; dans *di-ment-ich-er¹a* « il oubliera », il passe sur la désinence verbale de futur *-a*, accentuable. Les suffixes *-ic-* et *-er-* sont inaccentuables.

Les lois indiquées ci-dessus rendent compte de façon adéquate du comportement de l'accent en italien. Il faut noter, en particulier, que l'accent est complètement libre, et qu'il n'existe pas de loi de limitation aux trois dernières syllabes du mot, comme on le dit quelquefois à tort (1). Sans doute, les mots accentués avant l'antépénultième sont relativement rares, parce que toutes les racines sont accentuables, et qu'on rencontre rarement trois syllabes consécutives composées d'affixes accentuables. Mais quand le fait se produit tout de même la règle que nous avons formulée s'applique rigoureusement, et aucune limitation n'y fait obstacle : c'est ce qui se passe dans une forme comme

(1) TROUBETZKOY, *Principes*, p. 225.

di-m'ent-ic-ano « ils oublient ». C'est la morphologie qui a toujours le dernier mot dans la fixation de l'accent : il s'agit bien d'une langue à liberté illimitée.

Bien entendu les règles formulées ci-dessus ne suppriment pas la difficulté pédagogique majeure de l'apprentissage de l'accent italien, qui est de savoir quelles racines sont accentuées sur leur syllabe finale (*matt'in-a, virt'u*) ou sur leur syllabe pénultième (*'oper-a*). Cette précision doit figurer dans la définition des morphèmes et, comme il s'agit de morphèmes lexicaux, dans le lexique. Mais ces règles assurent, à partir de ces données irréductibles, une description plus rigoureuse et plus simple de l'ensemble des faits.

Au total, la caractéristique fondamentale de l'italien est la prédominance du morphème accentuable placé après sur celui qui est placé avant, donc la pertinence de l'ordre de succession des morphèmes sur la chaîne parlée pour la détermination de l'accent. L'intérêt de ce fait échappera peut-être aux romanistes ; à notre connaissance, il n'a jamais été souligné jusqu'à présent. C'est que, comme la coïncidence de l'accent avec le morphème accentogène pour l'allemand, il est une constante du système roman et semble aller de soi à celui qui travaille à l'intérieur de ce système. Mais le grand intérêt typologique de cette prédominance du morphème postérieur sur le morphème antérieur vient justement de ce qu'elle est propre aux langues romanes, et qu'elle ne se retrouve pas dans les domaines linguistiques voisins : ni dans les langues germaniques, où le principe de l'accent logique fait qu'il n'y a pas de conflits entre les morphèmes d'un même mot ; ni dans les langues slaves à l'accent libre où les conflits entre morphèmes se résolvent selon des règles toutes différentes qui ne donnent aucun privilège au morphème placé le dernier. Le principe roman de la prédominance du morphème placé le dernier se glisse seulement dans les langues slaves et germaniques à la faveur des emprunts : nous l'avons déjà constaté pour l'allemand et l'anglais, nous le verrons plus loin pour le russe.

Ce principe n'est pas propre à l'italien seul, mais à toutes les langues romanes à accent libre (c'est-à-dire à l'exclusion du français qui a l'accent fixe et du provençal qui a l'accent à liberté limitée, voir p. 139). Sans doute l'accentuation de l'espagnol ou du roumain n'est-elle pas exactement identique à celle de l'italien. Une statistique révélerait sans doute que le mot espagnol est, en moyenne, accentué plus près de la finale que le mot italien et que le mot roumain l'est plus loin. Cela tient au détail de la morphologie de ces langues : l'espagnol a éliminé un plus grand nombre d'affixes inaccentuables, ou de syllabes inaccentuées de racines, le roumain a, au contraire, développé les affixes inaccentuables, en s'enrichissant de suffixes d'origine slave, et en se donnant un article postposé enclitique : on arrive ainsi à des mots accentués sur la 5^e syllabe à partir de la fin comme *b^livol-~~it~~-e-le* « les bufflesses ». Mais, une fois supposées connues les propriétés accentuelles des différents morphèmes, les règles fixant à partir d'elles la place de l'accent sont exactement les mêmes dans toutes ces langues. Les différences entre elles sont du domaine de la morphologie, non de l'accentologie. On voit l'intérêt qu'il y a à séparer nettement les deux domaines.

E) RUSSE

En russe, les propriétés accentuelles des morphèmes ne dépendent ni de leur nature syntaxique, comme en allemand, ni de leur ordre de succession, comme en italien. Elles sont imprévisibles. Mais si on les suppose connues, l'accent des mots devient, comme dans les autres langues examinées, prévisible. Chaque morphème russe se caractérise par deux propriétés accentuelles : la place de l'accentuation et la force accentuelle.

1^o La place de l'accentuation dans un morphème n'est pas la même chose que la place de l'accent dans un mot. C'est la place qu'un morphème tend à imposer à l'accent dans un mot où il figure. Du point de vue de la place de l'ac-

centration les morphèmes russes se divisent en 4 catégories :

a) Morphèmes auto-accentués : ce sont ceux qui attirent l'accent sur eux-mêmes. Exemple : les suffixes d'imperfectivisation *-a-*, *-va-* dans *za-pir-'a-t'* « fermer à clé », *raz-bi-v'a-t'* « briser », la dés. de loc. *-u* dans *v les-'u* « dans la forêt », le suffixe désignant les petits d'animaux *-ën-* dans *tel-'ën-ok* « veau ». Un morphème dissyllabique auto-accentué peut l'être sur l'une ou l'autre de ses syllabes : on distingue ainsi la racine *doróg-* dans *dor'og-a* « route » et la racine *dórog-* dans *d'orog-o* « cher » (neutre forme courte) ;

b) Morphèmes pré-accentués : ce sont ceux qui attirent l'accent sur la syllabe qui les précède. Exemple : le suffixe d'imperfectivisation *-iva-* dans *za-gl'jad-yva-t'* « regarder », le suff. de comparatif *-e* dans *dor'ož-e* « plus cher », le suffixe *-k-* de diminutif féminin dans *gol'ov-k-a* « petite tête », le suffixe de diminutif *-očk-* dans *'ut-očk-a* « petit canard » ;

c) Morphèmes post-accentués : ce sont ceux qui attirent l'accent sur la syllabe qui les suit, s'il y en a une. Exemple : *-ak-* dans *morj'ak*, gén. *morjak'a* « marin », *-ec-* dans *kuzn'ec*, *kuznec'a* « forgeron » le suffixe de participe *-ën-* dans *priglaš'ën*, fém. *priglašen'a*, n. *priglašen'o* « invité ». Comme les morphèmes post-accentués se terminent toujours par une consonne, on pourrait dire qu'il s'agit en réalité de morphèmes accentués sur leur consonne ;

d) Morphèmes récessifs : sont ce ceux qui attirent l'accent sur l'initiale du mot. Exemple : la racine *da-* « donner » dans *'ot-da-l* « il rendit », la racine *ži-* « vivre » dans *p'ere-ži-l* « il survécut », le suffixe *-en'* dans *r'oz-liv-en'* « grande crue », *p'ere-č-en'* « énumération », le suffixe zéro avec mouillure de la consonne précédente servant à former des dérivés féminins qu'on trouve dans *l'et-o-pis'* « chronique », *n'e-navist'* « haine », *p'o-čest'* « honneurs » ;

2° La force accentuelle est l'aptitude d'un morphème à faire prévaloir sa place d'accentuation dans les mots où il figure. Dans chaque mot se réalise l'accentuation du morphème le plus fort ; celle des autres morphèmes reste latente.

Dans les exemples que nous avons donnés ci-dessus de la place de l'accentuation, nous avons été amené, pour la mettre en évidence, de choisir dans chaque cas un mot où le morphème considéré se trouvait être le plus fort. Ainsi dans *d'orog-o* « cher », la racine *đbrog-*, accentuée sur la 1^{re} syllabe, est plus forte que la désinence *-o* ; mais dans le comparatif *dor¹ož-e* « plus cher » cette racine est moins forte que le suff. de comparatif *-e*, pré-accentué.

Les notions de place de l'accentuation et de force accentuelle sont, pour ainsi dire, dans un rapport dialectique, elles n'ont de sens que l'une par rapport à l'autre. La place ne se réalise que si la force le permet, la force ne se manifeste que par la réalisation de la place.

Soit par exemple le mot *vytrezv¹itel'* « violon pour les ivrognes » (littéralement « le dessaouleur »). Il comprend 5 morphèmes : préverbe *vy-*, racine *trezv-* « sobre », suffixe verbal *-i-*, suffixe de nom d'agent *-tel'-*, désinence zéro. Laissant cette dernière de côté pour le moment (nous reviendrons plus loin sur le cas des morphèmes zéro), nous nous occuperons des 4 autres.

a) Dans *vy-trev¹-i-tel'*, l'accent s'explique par les propriétés du suffixe *-tel'*, comme le montre la comparaison avec les nombreux autres mots en *-itel'*. Le morphème le plus fort est donc *-tel'*, pré-accentué ;

b) Si nous supprimons le suffixe *-tel'*, nous trouvons le verbe *v¹y-trev¹-i-t'* « dessaouler ». L'accent ici s'explique par le préverbe *vy*, auto-accentué, comme le montre la comparaison avec tous les autres verbes perfectifs en *vy-*. Donc *vy* est plus fort que les morphèmes *trezv-* et *-i-* ;

c) Si nous supprimons le préverbe *vy-* nous trouvons le verbe *o-trev¹-i-t'* « dégriser ». Donc le morphème le plus fort est ici le suffixe *-i-*, plus fort que la racine *trezv-*.

La hiérarchie des morphèmes du mot peut donc s'établir ainsi (en employant le signe $>$ au sens de « plus fort que ») :

$$-tel' > vy- > -i- > trezv-$$

Si l'on indique la force accentuelle par un chiffre, le morphème le plus fort ayant le chiffre le plus élevé, et la place de l'accentuation par un signe (auto-accentué : pas de signe ; pré-accentué : -¹tel', post-accentué : -ak¹-, récessif : -¹¹en'-) le mot pourra être écrit ainsi :

*vy*₃- *trezv*₁- *i*₂- ¹tel'₄

Cette formule où chaque morphème porte la mention de ses propriétés accentuelles, qui se retrouvent dans tous ses autres emplois, permet de prévoir l'accent du mot.

En définissant les propriétés accentuelles de quatre morphèmes, nous rendons prévisible l'accent du petit nombre de mots où ces morphèmes figurent. Si nous supposons définie selon les mêmes méthodes l'accentuation de tous les morphèmes de la langue, nous pourrions de la même façon prévoir l'accent de tous les mots.

Sans doute en opérant sur l'ensemble de la langue, on devra utiliser une échelle chiffrée plus étendue que celle de 1 à 4 qui a été utilisée pour 4 morphèmes. Mais il ne faut pas croire que chaque morphème nouveau ajoutera un rang nouveau : les morphèmes se groupent en rangs de force égale, qui pourront être désignés par le même chiffre. Par exemple, les désinences de dat., loc., instr. pl. -*am*, -*ax*, -*ami* sont de même rang, puisque dans tous les mots sans exception ces trois cas ont le même accent. La morphologie fait apparaître des quantités d'équivalences du même genre, que la grammaire traditionnelle exprime en montrant que l'on peut déduire l'accent de telle forme de celui de telle autre (par exemple, l'accent de l'impératif de celui de la 1^{re} personne du prés. : *govorj*'*u*, *govor*'*i*, mais *br*'*oš**u*, *bros*') ou que les paradigmes se groupent en types d'accentuation (par exemple, les mots *golov*'*a* « tête », *borod*'*a* « barbe » et bien d'autres sont de même « type », c'est-à-dire qu'à tous les cas de la déclinaison leur accent est le même ; cela signifie que les propriétés accentuelles des racines *golov*-, *borod*-, etc., sont identiques). En tenant compte de tous les faits de ce

genre nous pouvons opérer avec un nombre réduit de rangs de morphèmes superposés. Nous obtiendrons une approximation très satisfaisante en distinguant 6 rangs, qui seront désignés par des chiffres de 0 à 5, à condition d'introduire en outre une règle disant que quand deux morphèmes de même rang se rencontrent dans un même mot, c'est celui qui est placé premier qui l'emporte. Cette règle est confirmée par des mots comme *c'elostnost'* « intégrité » où, le morphème pré-accentué *-ost'* se rencontrant deux fois, c'est le premier qui l'emporte. Ainsi l'ordre de succession joue en russe aussi, mais de façon beaucoup plus limitée qu'en italien puisque les rangs sont moins nombreux, et en sens inverse : c'est le morphème placé le premier qui l'emporte, tandis qu'en italien c'est le dernier.

Les propriétés accentuelles des morphèmes sont très partiellement prévisibles à partir de leurs caractéristiques syntaxiques. Par exemple, les préfixes et proclitiques ont tous la force accentuelle la plus faible, excepté *vy-*. Chaque fois que l'accent frappe un préfixe autre que *vy-* ou un proclitique, il faut l'expliquer par l'action d'un morphème pré-accentué (*p'o-sl-a-nn-yj* « envoyé », *per'e-g-nu-t-yj* « courbé »), ou, le plus souvent, récessif (*pr'o-da-l* « il vendit », *p'ere-ži-l* « il survécut », *n'a ruki* « sur les bras », *'ot-tepel'* « dégel »). Les racines ne peuvent être que auto-accentuées ou récessives (*pr'o-da-l* « il vendit », racine récessive ; *za-br-'a-l* « il prit » racine auto-accentuée).

Les propriétés accentuelles ne sont pas le propre des morphèmes syllabiques, c'est-à-dire comportant une voyelle. Les morphèmes composés exclusivement de consonnes en ont aussi : par exemple, deux formes du verbe *otdat'* « rendre » : prét. *'ot-da-l* et inf. *ot-d'a-t'* sont d'accent différent, et pourtant elles ne diffèrent que par leurs morphèmes non syllabiques *-l* et *-t'* : on doit voir dans *'ot-da-l* la prédominance de la racine à accentuation récessive *da-*, et dans *ot-d'a-t'* celle de la désinence d'infinitif *-t'*, qui pourtant n'est pas syllabique. De même dans *gol'ov-k-a* « petite tête »

se réalise la pré-accentuation du suffixe de diminutif *-k-* : là où l'accentuation de la racine se réalise, c'est sur sa première syllabe : *g'olov-u* « tête » (acc.).

Les morphèmes zéro ont aussi une accentuation. Le même mot signifiant « tête » fait au gén. pl. *gol'ov* : l'accent sur la 2^e syllabe de la racine s'explique par les propriétés accentuelles de la dés. zéro de gén. pl. qui sont identiques à celles des dat., loc., instr. pl. : la désinence attire l'accent sur elle-même dans *gol'ov* (gén.) comme dans *golov'am*, *golov'ax*, *golov'ami* (dat., loc., instr.). Dans les substantifs féminins dérivés du type *l'etopis'* « chronique », *p'omošč'* « aide », *'ottepel'* « dégel » se manifeste un suffixe zéro à accentuation récessive et de force accentuelle très grande, puisque les dérivés de ce type ont tous sans exception l'accent sur l'initiale à tous les cas.

Il peut paraître étrange d'attribuer des propriétés accentuelles à des morphèmes n'occupant pas le centre de la syllabe. Il faut se souvenir que le morphème et la syllabe sont deux unités de plan différent. La syllabe, élément phonologique, est l'unité accentuable : elle reçoit l'accent. Le morphème, segment de 1^{re} articulation, est dans une langue à accent libre le facteur déterminant dans la fixation de la place de l'accent. L'accent s'élabore dans les morphèmes et vient se poser sur les syllabes. La prédominance, en matière de force accentuelle, d'un morphème sur un autre se réalise sur le plan phonologique par le contraste accentuel d'une syllabe avec une autre. C'est l'absence de distinction entre ces deux plans qui a été sans doute à la source des difficultés qui ont fait longtemps obstacle à une description correcte du fonctionnement de l'accent russe.

La prévisibilité de l'accent repose sur la constance des propriétés accentuelles des morphèmes. Cette constance n'est pas absolue : certains morphèmes se présentent avec deux allomorphes doués de propriétés accentuelles différentes. Mais les propriétés de l'un et de l'autre peuvent

toujours être définies avec précision, et de ce fait la marge d'incertitude peut être étroitement délimitée.

Par exemple, les désinences de présent autres que celle de 1^{re} pers. sg. ont deux variantes, l'une auto-accentuée, l'autre pré-accentuée : *govor-'it* « il parle », mais *mol'ot-it* « il bat ». Il s'agit bien d'une réalisation de l'accentuation des désinences, puisque là où la racine réalise sa propre accentuation, c'est sur sa première syllabe : *g'ovor* « le parler », *m'olot* « le marteau ». Il y a donc bien deux variantes de la désinence, dont le choix est imprévisible. Ce doublet est responsable de l'« accent mobile » et de l'accent désinentiel dans le présent des verbes.

Dans les adjectifs, il existe deux variantes des désinences de forme longue : *-oj* auto-accentué et *-oj* pré-accentué (écrit *-yj*) *slep-'oj* « aveugle », mais *n'ov-yj* « nouveau » ; *vremen-n-'oj* « temporel », mais *vr'emen-n-yj* « provisoire ». Ici on note en fait une certaine différence sémantique entre les deux variantes, la variante auto-accentuée (plus rare) étant chargée souvent d'une valeur péjorative ou technique. Il s'agit donc non plus de deux variantes du même morphème, mais de deux morphèmes différents.

Les cas de ce genre sont la source des difficultés les plus irréductibles dans l'apprentissage de l'accent russe. Ils correspondent aussi aux domaines où la langue manifeste des hésitations et des doublets (I). Il est donc légitime de les classer à part ; la méthode proposée ici ne supprime pas totalement le domaine de l'imprévisible, mais elle le circonscrit rigoureusement.

Nous pouvons maintenant montrer comment cette méthode permet de rendre compte de l'accent dans certaines catégories morphologiques. Nous choisirons, comme exemple, la déclinaison des substantifs féminins en *-a*. L'ensemble des formes existantes peut être symbolisé par le tableau

(I) Voir V. KIPARSKY, *Der Wortakzent der russischen Schriftsprache*, Heidelberg, 1962.

suisant (chaque substantif représente tous les substantifs du même type et chaque désinence toutes les désinences de même type).

	« pièce »	« terre »	« tête »
Nom. sg. . . .	<i>k'omnat-a</i>	<i>zeml-j¹a</i>	<i>golov-¹a</i>
Acc. sg. . . .	<i>k'omnat-u</i>	<i>z'eml-ju</i>	<i>g¹olov-u</i>
Nom. pl. . .	<i>k'omnat-y</i>	<i>z'eml-i</i>	<i>g¹olov-y</i>
Dat. pl. . . .	<i>k'omnat-am</i>	<i>z'eml-jam</i>	<i>golov-¹am</i>
	« sillon »	« orphelin »	« réséda »
Nom. sg. . . .	<i>borozd-¹a</i>	<i>sir¹ot-¹a</i>	<i>rezed-¹a</i>
Acc. sg. . . .	<i>borozd-¹u</i>	<i>sir¹ot-¹u</i>	<i>rezed-¹u</i>
Nom. pl. . .	<i>b¹orozd-y</i>	<i>sir¹ot-y</i>	<i>rezed-¹y</i>
Dat. pl. . . .	<i>borozd-¹am</i>	<i>sir¹ot-am</i>	<i>rezed-¹am</i>

Les morphèmes intervenant dans ce tableau se classent du point de vue de la force accentuelle dans les rangs suivants :

- Rang 3 : komnat- -a, -am
- Rang 2 : zeml'- golov-, -u
- Rang 1 : borozd-, -i
- Rang 0 : sir¹ot-, rezed-

En outre, toutes les désinences de pluriel ont deux variantes, l'une auto-accentuée -i, -am, l'autre pré-accentuée -¹i, -¹am. Les désinences pré-accentuées interviennent dans les types *zemlj¹a*, *sir¹ot¹a* (qui se distinguent par là des types *golov¹a*, *rezed¹a*).

Si l'on considère que les formes à désinences auto-accentuées (tous les singuliers et le pluriel de tous les types, sauf *zemlj¹a* et *sir¹ot¹a*), on voit que, si la racine est de rang plus fort ou de même rang que la désinence, elle reçoit l'accent ; si elle est de rang plus faible, l'accent est sur la désinence.

Au datif pluriel du type *zemlj¹a* et dans tout le pluriel du type *sir¹ot¹a*, c'est l'accentuation de la désinence qui se réalise, mais comme cette désinence apparaît sous sa forme

pré-accentuée l'accent est sur la syllabe pré-désinentielle : *z'emljam*, *sir'oty*, *sir'otam*. Nous avons choisi dans la mesure du possible des exemples à racine dissyllabique pour mettre en évidence la différence entre l'accent pré-désinentiel (*sir'oty*, *sir'otam*) et l'accent radical (*g'olovu*, *b'orozdy*). La racine de *zeml-j'a* est monosyllabique à la plupart des cas, mais au gén. pl. elle apparaît sous une forme dissyllabique (*zem'el'*) et l'on voit alors que l'accent est bien pré-désinentiel et non radical.

Ce tableau rend compte de toute la déclinaison de tous les substantifs en *-a*.

Des tableaux partiels peuvent être dressés pour chaque catégorie morphologique et ensuite regroupés en un tableau d'ensemble de la langue. Ainsi peuvent être déterminées les propriétés accentuelles de tous les morphèmes, et prédit l'accent de tous les mots.

En russe, comme en allemand ou anglais, certains morphèmes empruntés ont des propriétés accentuelles particulières. Il s'agit de suffixes figurant dans des « européismes » (mots d'origine grecque, latine, française, etc.). Quand plusieurs suffixes de ce genre se succèdent, c'est le dernier d'entre eux qui fait prédominer son accentuation. C'est ainsi que les séries *aspir'ant*, *aspirant'ura*, ou *interv'ent*, *interv'encija*, *intervenci'onnyj*, *intervencion'ist* présentent le même phénomène de prédominance du morphème placé le dernier que les séries du type italien *f'uso*, *fus'ello*, *fusel'ato*, *fussellat'ura*. Ici, comme en allemand et en anglais, c'est le principe d'accentuation roman qui a été emprunté en même temps que les morphèmes.

La difficulté du système accentuel russe aux yeux de l'étranger tient à ce qu'aucun des points de repère qui aident à déterminer l'accent dans les autres langues ne sert plus à rien en russe : on ne peut s'appuyer ni sur la limite de mot, pertinente dans les langues à accent fixe, ni sur la nature syntaxique des morphèmes qui détermine l'accent dans les langues germaniques, ni sur leur ordre de succession,

qui joue dans la plupart des langues romanes. On est en présence du libre jeu des propriétés accentuelles des morphèmes.

Ce type d'accentuation n'est pas propre au russe, il se retrouve sans aucun changement dans presque toutes les autres langues slaves à accent libre, à savoir : le biélorusse, l'ukrainien, le bulgare et le serbo-croate avec ses divers dialectes. Seul le slovène présente un système quelque peu différent. Nous ne pouvons encore examiner les systèmes accentuels du serbo-croate et du slovène, parce que dans ces langues se posent en outre des problèmes de délimitation de l'unité accentuable (syllabe ou more) qui seront examinés dans le chapitre VI. Mais nous pouvons déjà noter qu'aux systèmes germaniques (avec accent logique) et roman (avec prédominance du dernier morphème accentuable) s'oppose un système slave d'accentuation (avec libre concurrence des propriétés accentuelles des morphèmes).

F) AUTRES SYSTÈMES A ACCENT LIBRE

Il existe encore beaucoup d'autres systèmes à accent libre, dont chacun possède ses propres critères pour déterminer la place de l'accent à partir des propriétés accentuelles des morphèmes, et, par conséquent, de définir ces dernières. Il ne saurait être question de tous les examiner ici. Signalons à titre d'exemple le cas du turc, à propos duquel J. Deny écrit : « Dans les bases, l'accent est à la fin si elles ne sont pas fléchies ; ... quant aux désinences, certaines d'entre elles attirent l'accent, d'autres le laissent à la base » (1). Ces remarques semblent indiquer un système d'accent libre ressemblant à celui de l'italien.

Pour le japonais, les propriétés accentuelles des morphèmes ont été décrites par J. V. Neustupný (2). On peut

(1) *Principes de grammaire turque*, Paris, 1955, p. 142.

(2) Accent in Japanese and Russian, a typological study, *Archiv. Orientální*, 27, 1959, p. 122-142.

conclure de cette description qu'en japonais, comme en russe, on doit distinguer la place de l'accentuation et la force accentuelle. Du point de vue de la place, il y a des morphèmes auto-accentués qui attirent l'accent sur eux-mêmes, par exemple *-mas* (suffixe honorifique), *-mai* (futur négatif), des morphèmes pré-accentués attirant l'accent sur la syllabe finale du morphème précédent, par exemple *-tsutsu* (gérondif) et d'autres catégories encore.

Du point de vue de la force accentuelle, on peut distinguer des morphèmes « dominants » et « relatifs », « atones » et « toniques » et de formuler les règles prévoyant la rencontre de ces diverses catégories.

On voit par là que la variété des systèmes accentuels est sans limites. Des recherches doivent se poursuivre pour décrire de ce point de vue le plus grand nombre possible de langues, en dégagant dans chacune les facteurs réellement pertinents, et en distinguant ce qui est universel et ce qui est propre à chaque système. Sans aucun doute, c'est là un domaine d'exploration qui réserve encore des surprises.

IV. — L'ACCENT A LIBERTÉ LIMITÉE

L'accent fixe est celui dont la place dépend de la limite de mot, et l'accent libre celui dont la place dépend des propriétés accentuelles des morphèmes. Là où les règles de place de l'accent font intervenir à la fois les propriétés accentuelles des morphèmes et la limite de mot, nous avons un accent à liberté limitée.

Dans une langue à accent à liberté limitée, les morphèmes sont doués de propriétés accentuelles à partir desquelles sont formulées les lois fixant la place de l'accent. Mais ces lois ne jouent qu'à l'intérieur d'une « zone accentuable » comptée à partir de la limite du mot. Les exemples les plus connus sont ceux du grec ancien, où la « zone accentuable » comprend les trois dernières mores du mot, et du grec

moderne, où elle comprend les trois dernières syllabes. Comme le problème des mores n'a pas encore été abordé (il le sera au chapitre VI) nous nous arrêterons sur le cas du grec moderne.

Dans cette langue, la place de l'accent a une valeur morphologique. Il existe, par exemple, des suffixes attirant l'accent sur eux-mêmes : πειρασμός [piraz-m'os] « tentation », ὀλιγάκι [oliγ-'aki] « un tout petit peu », et d'autres le laissant à la racine : *-ma* dans πέρασμα [p'eraz-ma] « passage ». Bref, il est possible en grec moderne de définir, comme en russe ou en italien, des propriétés accentuelles des morphèmes (1).

Mais le libre jeu morphologique de l'accent est entravé par la loi de limitation de l'accent sur les trois dernières syllabes du mot. On peut constater l'existence de cette loi en observant le fait qu'effectivement l'accent est toujours sur l'une des trois dernières syllabes. Mais l'on doit constater, en outre, qu'il n'y est pas amené par le simple jeu des lois morphologiques, mais, dans certains cas, en contradiction avec elles. Ainsi le suffixe *-ma* n'attire pas l'accent et le laisse à la racine. Sa présence n'entraîne donc normalement aucun mouvement d'accent dans les paradigmes : χρώμα [xr'oma] « couleur », pl. χρώματα [xr'omata]. Mais dans les mots de ce type, le pluriel (et les autres formes déclinées) a une syllabe de plus que le nom. sg. ; si au nom. sg. l'accent est déjà sur l'antépénultième, il ne peut rester au pluriel sur la même syllabe, qui devient alors 4^e à partir de la fin ; il passe sur la nouvelle antépénultième : φόρεμα [f'orema] « vêtement », pl. φορέματα [for'emata].

Nous avons déjà signalé les deux types d'immobilité de l'accent qui peuvent exister : l'immobilité par rapport à un morphème donné, qui est celle des langues à accent libre (r. *raspr'ava*, *raspr'av*) et l'immobilité par rapport à la limite de mot, qui est celle des langues à accent fixe (pol.

(1) Exemples cités d'après A. MIRAMBEL, *La langue grecque moderne*, Paris, 1959, p. 25 sq.

rozpr'awa, r'ozpraw). Le grec moderne, dans une même formation morphologique, atteste les deux types : immobilité par rapport au morphème dans [*xr'oma, xr'omata*], immobilité par rapport à la limite de mot dans [*f'orema, for'emata*]. Il s'agit donc bien d'un type intermédiaire entre l'accent fixe et libre.

On pourrait considérer aussi comme types intermédiaires les systèmes à accent quasi fixe que nous avons observés en polonais, macédonien, latin, etc., ou encore celui de l'anglais où à l'intérieur d'un système à accent libre fonctionne un sous-système à accent fixe (sur l'antépénultième) dans certains mots empruntés. Mais le principe de l'accent « à liberté limitée » du grec est fondamentalement différent de ceux que nous venons de citer. En polonais, macédonien, latin d'une part, en anglais de l'autre, l'accent libre et l'accent fixe se partagent le vocabulaire de la langue. Ils agissent chacun dans son domaine propre, défini par la présence de tel ou tel morphème, et il est facile de voir quel est le système dominant : l'accent fixe en polonais, macédonien, latin, l'accent libre en anglais. Nous avons donc pu classer ces langues sans hésitation dans une catégorie ou dans l'autre. En grec, au contraire, les deux principes ne jouent pas alternativement, ils jouent simultanément l'un et l'autre dans tout l'ensemble du système de la langue : aucun mot n'est accentué indépendamment de sa structure morphologique, mais aucun non plus n'échappe à la loi de limitation. Il est impossible de considérer l'un ou l'autre principe comme dominant, et force nous est de classer ce type de langue, non pas comme une catégorie de transition, mais comme un type entièrement distinct.

L'accent à liberté limitée existe également en provençal, avec limitation sur les deux dernières syllabes du mot. Mais l'inventaire phonologique et morphologique de ce qu'on peut trouver en syllabe finale inaccentuée est ici très limité, et le jeu morphologique de l'accent libre est très réduit. Nous sommes déjà tout près de l'accent fixe réalisé par le français.

CHAPITRE VI

L'UNITÉ ACCENTUABLE ET LA SYLLABE

Nous avons raisonné jusqu'ici comme si l'unité accentuable était toujours la syllabe. Pour cela, nous avons dû faire provisoirement abstraction du cas des langues où l'identification de l'unité accentuable présente certaines difficultés. Nous voulons parler des langues « à plusieurs types d'accent », où il ne suffit pas, pour définir l'accent, de préciser sur quelle syllabe il tombe, mais où il faut indiquer, dans chaque cas, de quelle espèce d'accent il s'agit. En voici quelques exemples.

En grec ancien existent deux accents, dits « aigu » et « circonflexe » (nous avons vu plus haut que l'accent « grave » n'est qu'une variante combinatoire de l'aigu). La répartition des deux types d'accent est prévisible sur toutes les syllabes brèves et sur toutes les syllabes non finales : les brèves accentuées ont toujours l'aigu, les longues pénultièmes ont le circonflexe si elles précèdent une syllabe finale brève, les longues pénultièmes précédant une finale longue ainsi que les longues antépénultièmes ont l'aigu. Mais si l'accent frappe une finale longue, alors l'un et l'autre accent sont possibles, et deux mots par ailleurs homonymes peuvent se distinguer par la présence dans l'un de l'aigu et dans l'autre du circonflexe : ἦν « si » et ῆν « il était ». Cette même variation d'accent peut avoir une valeur grammaticale : nom. Ζεύς, voc. Ζεῦ. Les descriptions des grammairiens de

l'Antiquité nous apprennent que le circonflexe représentait un accent de hauteur descendante et l'aigu de hauteur montante.

En serbo-croate, on distingue deux types d'accent, montant et descendant, qui peuvent se rencontrer sur voyelle longue ou sur voyelle brève. L'accent montant sur longue est écrit ' et sur brève ` ; l'accent descendant sur longue est noté ^ et sur brève ``. Sur un mot monosyllabique, on ne peut avoir que l'accent descendant et sur les syllabes intérieures d'un mot polysyllabique que l'accent montant ; sur la syllabe finale d'un mot polysyllabique, aucun accent. Mais quand l'accent est sur l'initiale d'un mot polysyllabique, il peut être montant ou descendant : *grádu* « ville » (loc.) et *grâdu* « ville » (dat.) ; *nòsak* « petit nez » et *nòsak* « facile à porter ».

En slovène, il existe aussi un accent montant et un accent descendant sur les syllabes longues : *lâs* « cheveu » (nom. sg.), *lâs* « cheveux » (gén. pl.) ; *pôt* « sueur » et *pót* « chemin ».

De même dans les langues scandinaves (suédois et norvégien), on distingue deux accents, appelés traditionnellement « accent 1 » et « accent 2 ». Dans le suédois parlé à Stockholm l'accent 1 comporte une montée graduelle de la voix sur toute la durée de la syllabe accentuée, tandis que dans l'accent 2 la voix monte d'abord pour descendre ensuite assez rapidement et remonter vers la fin de la syllabe (1). On a ainsi les paires minimales suéd. *bùren* « cage » et *bùren* « porté », *àxel* « l'épaule » et *àxel* « axe », etc.

Des phénomènes analogues se rencontrent dans les langues baltiques (lituanien et lette) et dans de nombreux dialectes allemands (« accents rhénans »). Dans certains idiomes existent même, non pas deux, mais trois types d'accent ; ainsi dans certains parlars serbo-croates de Slavonie, il existe un accent descendant et deux accents montants,

(1) S. D. KACNEL' SON, *Sravnitel' naja akcentologija germanskix jazykov*, Moscou-Leningrad, 1966, p. 20.

l'un avec montée progressive de la voix et l'autre avec montée brusque (1).

Les faits de ce genre sont théoriquement susceptibles de deux interprétations différentes (2). On peut considérer le supplément d'intensité ou de hauteur frappant la première partie de la syllabe dans un accent descendant et la deuxième partie dans un accent montant comme un procédé accentuel positif ; dans cette hypothèse l'unité accentuable, porteuse de l'accent, ne sera pas la syllabe entière, mais seulement une fraction de la syllabe, à laquelle on donne le nom de *more*.

Mais on peut aussi remarquer que la variation de hauteur (ou même d'intensité) à l'intérieur d'une même syllabe est assez semblable aux *tons* qu'on rencontre dans de nombreuses langues asiatiques, africaines, ou indiennes d'Amérique, par exemple en thaï, en éwé ou en mixteco. La seule différence est que dans ces langues (qui ne connaissent pas d'accent) toutes les syllabes sont intonées ; en grec ancien, serbo-croate, slovène, lituanien, suédois, etc., sont intonées seulement les syllabes accentuées (ou même seulement certaines d'entre elles). La neutralisation des oppositions tonales dans les syllabes inaccentuées de ces langues pourrait être rapprochée de la neutralisation de certaines oppositions de timbre vocalique en position inaccentuée, par exemple, des neutralisations d'aperture vocalique en russe ; on les considérerait donc comme un procédé accentuel négatif. Dans cette hypothèse, l'unité accentuable, c'est-à-dire le segment phonologique porteur de l'accent, serait la syllabe et non pas la *more*.

Les spécialistes de telle ou telle langue ont spontanément adopté l'une ou l'autre solution, selon qu'elle répondait mieux aux besoins de la langue à décrire. Ainsi l'interprétation par les *mores* est traditionnelle pour le grec ancien,

(1) P. Ivić, *Die serbokroatischen Dialekte*, La Haye, 1958, p. 285.

(2) Voir A. MARTINET, *Accent et tons*, *art. cit.*

et celle par les tons pour le chinois (avec neutralisation des oppositions tonales, sous la forme du « ton léger », dans les syllabes inaccentuées, voir p. 59). Mais il reste à dégager, sur le plan de la linguistique générale, le principe au nom duquel on doit, pour une langue donnée, choisir entre les deux solutions.

Ce principe se déduit des définitions que nous avons données plus haut (chapitre II) du trait accentuel. On doit considérer comme accentuel tout trait qui doit être analysé comme une propriété de l'unité accentuelle, c'est-à-dire d'une unité significative plus grande que le morphème ; l'addition d'un tel trait à une syllabe accentuée est un procédé accentuel positif. Au contraire, tout trait qui apparaît comme une propriété d'un morphème particulier n'est pas un trait accentuel, mais un trait distinctif ; la neutralisation d'un trait de ce genre en syllabe inaccentuée est un procédé accentuel négatif.

Ainsi, pour savoir si les oppositions de courbe mélodique existant dans les syllabes accentuées doivent être analysées comme des mouvements d'accent d'une more à l'autre, ou comme des oppositions tonales neutralisées en syllabe inaccentuée, les critères phonologiques sont insuffisants ; il faut avoir recours à des critères grammaticaux. Si l'apparition de l'une ou l'autre courbe mélodique est prévisible plus économiquement en introduisant la mention de cette courbe dans la définition d'un morphème particulier, ces courbes doivent être analysées comme des tons. Si, au contraire, elle est plus économiquement prévisible à partir de lois formulées au niveau du mot, alors l'opposition des deux courbes doit être considérée comme un mouvement d'accent, dont on rendra compte à l'aide de la notion de more, ou de quelque autre procédé.

L'étude de cette question doit être faite séparément pour chaque langue « à plusieurs types d'accent », et s'appuyer sur un examen précis de la distribution des divers types d'accent et de leur rôle morphologique.

A) GREC ANCIEN

C'est à propos du grec ancien qu'a été inventée la notion de *more*, et cet idiome reste l'exemple classique de l'application de ce concept.

En attique, la distribution des deux accents, aigu et circonflexe, dans les syllabes accentuées brèves, ainsi que dans les longues non finales, est réglée mécaniquement par la quantité et la position : toute brève accentuée porte l'aigu, toute pénultième longue accentuée précédant une finale brève a le circonflexe, toute autre longue non finale accentuée (pénultième longue précédant une finale longue ou antépénultième longue) porte l'aigu.

Mais les deux accents sont en concurrence sur les syllabes finales longues accentuées, qui sont susceptibles de porter l'un ou l'autre. Ces syllabes sont les seules qui, en attique, doivent être considérées comme intonables.

C'est à partir de ces données qu'a pu être, pour le grec, définie la notion de *more*. Il faut, selon la formule de Vendryès, appeler *more* « toute voyelle ou toute partie de voyelle susceptible de recevoir le ton par elle-même » (1) (par « ton », dans cette phrase, il faut entendre l'accent). Ainsi, dans un mot grec, on comptera pour deux *mores* les syllabes finales longues, qui seules sont susceptibles de recevoir l'accent, soit sur leur première moitié (circonflexe), soit sur leur seconde (aigu), soit de ne pas le recevoir du tout. Au contraire, les autres syllabes (longues non finales ou brèves) n'ont que deux possibilités : porter l'accent ou ne pas le porter, elles comptent donc pour une seule *more*.

Si la notion de *more* a été inventée à propos du grec, c'est que, précisément, l'usage de cette notion et la considération de l'aigu et du circonflexe comme accents frappant la 2^e ou la 1^{re} *more* d'une syllabe longue finale sont parti-

(1) J. VENDRYÈS, *Traité d'accentuation grecque*, Paris, 1929, p. 55.

culièrement aptes à faciliter la description des lois grammaticales commandant la place de l'accent.

Ils permettent d'abord de rendre compte économiquement de la loi de limitation. En grec, cette loi est parfaitement rigoureuse : l'accent ne peut remonter plus haut que la pénultième si la finale est longue, et que l'antépénultième si la finale est brève. On remarquera que, dans cette définition, intervient seulement la quantité de la finale, qui compte deux mores, et non celle de la pénultième, qui n'est pas intonable et ne renferme donc qu'une more. On peut donc formuler cette loi d'une façon plus simple à l'aide de la notion de more en disant : l'accent frappe nécessairement l'une des trois dernières mores du mot. Dans les mots à finale brève les trois dernières mores se confondent avec les trois dernières syllabes ; en cas de finale longue, l'accent peut tomber sur la dernière more (aigu sur la finale), ou sur la more pénultième (circonflexe sur la syllabe finale), ou sur la more antépénultième qui se confond avec la syllabe pénultième.

Cette loi de limitation a une importance morphologique, décisive en grec, puisqu'elle commande directement l'accent de la plupart des formes verbales, plus exactement de toutes les formes personnelles du verbe, à l'exclusion des formes contractes ; dans toutes ces formes, l'accent remonte « aussi loin que le permet la loi de limitation » (1). Cela signifie que la place de l'accent dans un paradigme verbal, avec tous ses déplacements éventuels, est entièrement déterminée par cette loi : ἀρπάζω, ἤρπαζον, ἤρπάζομεν, ἀρπαζοίμην, etc.

Le jeu de cette loi dans les formes verbales est encore plus remarquable lorsqu'il s'agit de monosyllabes : dans toutes les formes verbales personnelles non contractes monosyllabiques à voyelle longue l'accent est circonflexe : βῆς, στῆ, σχῶ, etc. Si l'on interprète le circonflexe comme accent sur la première more, il est évident qu'on a ici encore

(1) VENDRYÈS, *op. cit.*, p. III.

un cas particulier de la même règle, l'accent remontant le plus haut possible. Il serait impossible d'interpréter ici le circonflexe comme une propriété d'un morphème particulier, puisqu'on en rend compte de la façon la plus naturelle par le jeu d'une loi accentuelle toute simple qui joue dans le cadre du mot. Le jeu de cette loi ressort mieux encore si on compare les formes personnelles du verbe, où l'accent remonte aussi haut que possible (accent récessif), à des formes nominales qui ne sont pas soumises à cette règle. Le mouvement de l'accent est le même entre βᾶς (participe) et βῆς (subjonctif) qu'entre λιπῶν (participe) et λιπης (subjonctif) : dans les deux verbes, le participe a l'accent final et le subjonctif l'accent récessif (remontant le plus haut possible). Dans les formes polysyllabiques, l'accent se déplace d'une syllabe à l'autre, et dans les formes monosyllabiques d'une more à l'autre, avec substitution du circonflexe à l'aigu.

Une autre catégorie morphologique illustre le même fait, c'est le vocatif. Dans le vocatif, comme dans les formes verbales, l'accent est récessif (remontant le plus haut possible) : ἀδελφός « frère », voc. ἄδελφε. Le même mouvement d'accent se retrouve dans les formes monosyllabiques, sous la forme d'un recul d'accent de la deuxième more à la première, c'est-à-dire d'une substitution du circonflexe à l'aigu : Ζεῦς, voc. Ζεῦ (1).

Il y a donc toute une série de faits morphologiques en grec ancien dont on ne peut rendre compte économiquement qu'à l'aide de la notion de more. D'autres chapitres de la morphologie grecque pourraient être décrits indifféremment à l'aide de la notion de more ou de celle de ton. Ainsi les désinences de la 1^{re} déclinaison des substantifs (en -ᾶ ou -η) peuvent être accentuées ou non, mais si elles sont accentuées, celles des cas directs ont toujours l'aigu et celles des cas obliques le circonflexe : ἀγοράᾶ, ἀγοράᾶν, ἀγοραί, ἀγοράᾶς, mais

(1) VENDRYÈS, *op. cit.*, p. 47.

ἀγορᾶς, ἀγορᾶ̃, ἀγορῶν, ἀγοραῖς. On pourrait donc considérer l'aigu comme une propriété intrinsèque des désinences de cas directs, et le circonflexe comme une propriété de celles des cas obliques, donc l'un et l'autre comme des tons, dont l'opposition serait neutralisée en dehors de l'accent (ἀνδρείᾱ ἀνδρείᾱς). Mais on peut également bien supposer que ces désinences ont des propriétés accentuelles consistant à attirer l'accent sur l'une ou l'autre de leurs mores, exactement comme un morphème polysyllabique peut attirer l'accent sur l'une ou l'autre de ses syllabes.

Ainsi l'examen de la morphologie grecque nous fait apparaître deux types de formes : celles à accent récessif, c'est-à-dire remontant le plus haut possible (notamment formes verbales non contractes et vocatif) et celles à accent libre, c'est-à-dire ne remontant pas le plus haut possible (la majorité des formes de déclinaison). Dans les formes à accent libre les deux interprétations de l'opposition entre aigu et circonflexe (comme tons caractérisant les morphèmes, ou comme déplacement d'accent d'une more à l'autre dans le cadre du mot) sont également recevables. Mais pour les formes à accent récessif seule l'interprétation par le déplacement d'accent, sur l'une ou l'autre more, rend compte des faits. Il en résulte que si l'on veut choisir une interprétation valable pour l'ensemble de la langue, seule celle par les mores peut être retenue.

L'opposition grecque de l'aigu et du circonflexe n'est donc qu'une réalisation de la place de l'accent. L'unité accentuelle en grec n'est pas la syllabe, mais la more. En cas de syllabe finale longue, la more est la moitié de la syllabe ; dans tous les autres cas, elle s'identifie à la syllabe.

On remarquera que dans le raisonnement ci-dessus nous n'avons pas fait intervenir les arguments bien connus tirés des contractions et des faits du dialecte lesbien (1). En grec commun, avant les contractions, l'accent récessif englo-

(1) VENDRYÈS, *op. cit.*, p. 46-47.

bait toutes les formes verbales personnelles ; en lesbien, cet accent s'était étendu à tous les mots de la langue. Ces deux idiomes nous offrent donc une illustration beaucoup plus abondante des thèses exposées ci-dessus. Mais nous avons voulu écarter toute considération historique ou comparative et nous borner à un examen synchronique du système de l'attique.

En ce qui concerne le lesbien, nous dirons simplement que, contrairement à l'attique, ce n'est pas une « langue comptant les mores » : puisque l'accent remonte toujours « le plus haut possible », aucun polysyllabe n'est accentué sur la finale, et tout monosyllabe long a nécessairement le circonflexe (lesb. Ζεῦς = att. Ζεύς). Il en résulte que la finale n'est pas intonable, donc que la notion de more n'a aucun sens. La loi de limitation, qui devient en lesbien une loi de fixation, doit être formulée en termes de syllabes.

B) SERBO-CROATE ČAKAVIEN

Un autre exemple remarquable de langue comptant les mores nous est fourni par le dialecte čakavien du serbo-croate. Nous choisirons comme échantillon de ce dialecte le parler de Novi d'après la description qui en a été faite par Belić (1).

Dans ce parler, l'accent est libre sans aucune restriction, et toute syllabe accentuée, précédant immédiatement l'accent ou placée après lui peut être brève ou longue. Les syllabes brèves ne connaissent qu'un seul type d'accent, descendant, noté $\grave{}$, mais les syllabes longues ont deux types d'accent possibles : l'accent descendant \wedge et l'accent montant $'$, ce dernier comportant une élévation brusque de la voix entre la 1^{re} et la 2^e partie de la syllabe longue. La distribution des deux types d'accent sur les syllabes accentuées longues

(1) A. BELIĆ, *Zametki po čakavskim govoram, Izvestija otdelenija ruskogo jazyka i slovesnosti imperatorskoj akademii nauk*, XIV, 1909, 2, p. 181-266.

n'est soumise à aucune restriction. On peut donc dire que toutes les syllabes longues sont intonables (et non pas seulement les syllabes longues finales, comme en grec), ou que dans toutes les syllabes longues accentuées l'opposition des deux types d'accent est distinctive.

Pour savoir si l'on peut interpréter cette opposition comme un fait accentuel, c'est-à-dire l'accent descendant comme un accent sur la 1^{re} more et l'accent montant sur la 2^e, il faut examiner les paradigmes existant dans ce parler.

Il existe des paradigmes à accent final, par exemple, le présent du verbe *peč* « cuire » : *pečén*, *pečěš*, *peče*, *pečemo*, *pečete*, *peku*. L'accent est partout sur la dernière syllabe ; cette syllabe est brève ou longue, la quantité étant une propriété intrinsèque de la désinence, qui se retrouve quand celle-ci n'est pas accentuée : *odahněn*, *odahneš*, etc., prés. du verbe *odahnüti* « respirer ». Chaque fois que la voyelle désinentielle accentuée est longue, elle a l'accent montant. Si, donc, on interprète l'accent montant comme un accent sur la première more, le paradigme se définira en une seule formule : accent sur la more finale. Graphiquement, la nature de cet accent pourrait être facilement représentée en écrivant les voyelles longues par des lettres doubles et en marquant l'accent sur la 1^{re} lettre s'il est descendant et sur la 2^e s'il est montant. On écrirait alors *peče'en*, *peč'eš*, *peč'e*, *pečem'o*, *pečet'e*, *peku'u* : on voit que l'accent est partout final.

Il existe aussi des paradigmes à accent initial, par exemple dans la déclinaison du mot *kräva* « vache » : nom. sg. *kräva*, acc. *krävu*, etc., gén. pl. *kräv*. Ici la voyelle radicale et initiale est brève dans toutes les formes, sauf au gén. pl. où elle est longue ; là où elle est longue, elle est descendante. Si l'accent descendant est considéré comme un accent sur la première more, ce paradigme peut être (abstraction faite de la quantité) résumé en un mot : accent sur la more initiale ; avec la représentation graphique proposée ci-dessus : *kr'ava*, *kr'avu*, *kr'aav*. Quant à l'alternance quantitative elle-même (allongement de la voyelle au gén. pl.), ce n'est pas un fait accentuel,

mais une alternance grammaticale, c'est-à-dire en fait une propriété de la désinence zéro de gén. pl.

Parmi les paradigmes mobiles, certains, comme *brāḍā* « barbe », acc. *brāḍu*, nom. pl. *brāḍe*, gén. pl. *brād*, dat. pl. *brādán*, etc., contiennent à la fois des formes à accent radical et à accent final. Les premières comprennent *brāḍu*, *brāḍe* : l'accent est descendant, il frappe donc la more initiale (*br¹aadu*, *br¹aade*) ; les secondes englobent *brāḍā*, *brād*, *brādán* ; dans celles de ces formes où la syllabe finale est longue, elle est montante ; il s'agit donc d'un accent sur la more finale : *braad¹a*, *bra¹ad*, *braada¹an*.

D'autres paradigmes mobiles contiennent des formes à accent désinentiel ou suffixal et d'autres à accent pré-désinentiel ou pré-suffixal. C'est le cas des verbes *ženīt* « marier », prés. *ženīn*, et *pālīt* « brûler », prés. *pālīn*. Les formes *ženīn* et *pālīn* ont l'accent sur la more pré-désinentielle. Dans *pālīn*, où la voyelle pré-désinentielle *a* est longue, cet accent sur la more pré-désinentielle se réalise par un accent montant : *ž¹en-iin*, *pa¹al-iin*.

Comme on le voit, il n'est pas un seul phénomène morphologique du čakavien dont la description ne soit simplifiée par la notion de more. Les oppositions de quantité sont des propriétés des morphèmes, mais celles des deux types d'accent sont des réalisations de l'accent sur l'une ou l'autre more des syllabes longues. Plus encore qu'en grec, cette interprétation n'est pas seulement une possibilité théorique, elle est imposée par tout le système grammatical de la langue, qui ne permet de rendre compte de la présence de l'un ou l'autre de ces accents que par des lois formulées au niveau du mot.

C) SERBO-CROATE ŠTOKAVIEN

Le štokavien possède une particularité qui interdit d'y appliquer la notion de more : c'est que les brèves y sont intonables au même titre que les longues. C'est pourquoi on définit les parlars štokaviens (nous voulons parler de

ceux qui possèdent l'accentuation nouvelle et qui sont à la base de la langue littéraire serbo-croate) comme ayant un « système à quatre accents » : long descendant \wedge , long montant \prime , bref descendant $\`$ et bref montant $\`$. Comme en čakavien, la quantité est libre (sauf dans les syllabes précédant l'accent où les oppositions de quantité sont neutralisées) et doit être considérée simplement comme un trait oppositionnel que l'on doit introduire dans la définition des divers morphèmes.

En ce qui concerne les deux types d'accent (montant et descendant) considérés indépendamment de la quantité, leur distribution est tout à fait particulière. L'accent descendant n'existe que dans les syllabes initiales et l'accent montant que dans les syllabes non finales. Par conséquent :

a) Les syllabes initiales non finales (initiales de mots polysyllabiques) peuvent avoir les deux accents (voir ex. p. 141). Ces syllabes sont les seules où les deux accents soient en concurrence ;

b) Les syllabes initiales finales (mots monosyllabiques) ne peuvent avoir que l'accent descendant : *nòs* « nez », *grâd* « ville » ;

c) Les syllabes non initiales non finales (syllabes intérieures de mots monosyllabiques) ne peuvent avoir que l'accent montant : *odàhnuti* « respirer », *predàvanje* « cours » ;

d) Les syllabes non initiales finales (finales de mots polysyllabiques) ne peuvent avoir aucun accent.

Cette distribution très particulière suggère que les oppositions de courbes mélodiques du štokavien ne sont pas autre chose que des réalisations de la place de l'accent. On peut établir la correspondance entre les différences de place de l'accent et leur réalisation sous forme d'oppositions de courbes mélodiques à l'aide des deux règles suivantes :

1° La mise en relief accentuelle d'une syllabe initiale se réalise sous la forme d'une courbe mélodique descendante affectant cette syllabe ;

2° La mise en relief accentuelle d'une syllabe non initiale

se fait à l'aide d'une courbe mélodique montante affectant la syllabe précédente.

Ainsi on écrira, en remplaçant la notation traditionnelle des « quatre accents », considérée comme une simple transcription phonétique de la réalisation des faits d'accent et de quantité, par une notation phonologique, enregistrant séparément la mise en valeur accentuelle (') et la longueur (-) :

dat. *grādu* = /gr'ādu/
 loc. *grādu* = /grād'u/
nōsak = /n'osak/
nòsak = /nos'ak/

Cette interprétation rend compte de la distribution des deux courbes mélodiques. La mélodie montante est réservée aux syllabes initiales, dont elle réalise la mise en relief. La mélodie montante est propre aux syllabes non finales, puisqu'elle réalise toujours la mise en relief d'une syllabe subséquente.

Elle n'est pas en désaccord avec les données phonétiques. Phonétiquement, la syllabe qui suit un accent montant est elle-même « haute, comparable au sommet de la voyelle accentuée et même parfois plus haute » (1). On peut donc considérer que, dans le groupe de deux syllabes hautes qui se rencontrent nécessairement en cas d'accent « montant », la seconde porte l'accent et la première seulement un écho, et non pas l'inverse comme le suppose la solution traditionnelle.

Mais surtout cette interprétation est la seule qui soit apte à s'intégrer dans la morphologie de la langue. La plupart des paradigmes peuvent être décrits de façon plus simple si l'on définit l'accent comme nous venons de le faire.

Soit, par exemple, le mouvement d'accent existant dans

(1) P. IVIĆ et I. LEHISTE, Prilozi ispitavanju fonetske i fonološke prirode akcenata u savremenom srpskohrvatskom jeziku, *Zbornik za filologiju i lingvistiku*, VIII, 1965, p. 116.

de nombreux verbes entre l'infinitif et le présent : *pīsati* « écrire », prés. *pīšēm*, *zapīsati* « noter », prés. *zāpīšēm*, *jaūkati* « gémir », prés. *jàučēm*, etc. Les règles commandant ces changements d'accent sont difficiles à formuler si l'on veut rendre compte directement des formes telles qu'elles sont écrites avec la notation traditionnelle des accents. Mais si l'on fait usage de la transcription proposée ci-dessus elles sont au contraire très simples :

$$\begin{aligned} pīsati &= /pīs'ati/ \\ zapīsati &= /zapīs'ati/ \\ jaūkati &= /jauk'ati/ \\ pīšēm &= /p'īšēm/ \\ zāpīšēm &= /zap'īšēm/ \\ jàučēm &= /ja'učēm/ \end{aligned}$$

On voit que dans toutes les formes d'infinitif la syllabe mise en relief est celle qui contient le suffixe *-a-* d'infinitif et, dans toutes les formes de présent, celle qui précède la désinence *-ēm*. Il suffira donc de dire que le suff. *-a-* est auto-accentué, et la dés. *-ēm* pré-accentuée. Le lien entre l'accent et les propriétés accentuelles des morphèmes est ainsi facile à définir.

De même, dans la déclinaison de mots comme *bērāč*, gén. *berāča* « vendangeur », *pušāč*, gén. *pušāča* « fumeur », le mouvement d'accent (bref montant sur la syllabe radicale au nominatif, long montant sur la syllabe suffixale aux autres cas) est bien plus facilement décrit à partir de la transcription proposée :

$$\begin{aligned} \text{nom. sg. } b\bar{e}r\bar{a}\check{c}, p\bar{u}\check{s}\bar{a}\check{c} &= /ber'ā\check{c}, pu\check{s}'ā\check{c}/ \\ \text{gén. sg. } ber\bar{a}\check{c}a, pu\check{s}\bar{a}\check{c}a &= /berā\check{c}'a, pu\check{s}ā\check{c}'a/ \\ \text{dat., loc., in. pl. } \bar{b}er\bar{a}\check{c}ima, p\bar{u}\check{s}\bar{a}\check{c}ima &= /berā\check{c}'ima, pu\check{s}ā\check{c}'ima/ \end{aligned}$$

La syllabe mise en relief est celle qui suit le suffixe *-āč-*, s'il y en a une, et celle du suffixe lui-même, si elle est finale. On dira que le suffixe *-āč-* est post-accentué.

On voit par ces exemples (choisis parmi bien d'autres)

que l'interprétation de l'accent štokavien proposée ici est la seule qui rende possible la description des propriétés accentuelles des divers morphèmes, et, par conséquent, qui permette de façon économique la formulation des lois régissant la place de l'accent.

Ainsi, en štokavien, les différences de variation de hauteur ne sont pas des tons, qui seraient des propriétés des morphèmes, mais elles sont, comme en grec et en čakavien, des réalisations de la place de l'accent. Toutefois, contrairement au grec et au čakavien, le štokavien n'est pas une « langue comptant les mores ». L'unité accentuelle n'y est pas la more, mais la syllabe. L'opposition entre les mélodies montante et descendante n'est pas celle d'un accent frappant la 1^{re} ou la 2^e more de la syllabe intonée, mais celle d'un accent frappant la syllabe intonée et la syllabe suivante.

En ce qui concerne la place de l'accent, l'interprétation proposée ici permet d'analyser en serbo-croate (čakavien aussi bien que štokavien) les propriétés accentuelles des morphèmes dans les mêmes termes qui ont été employés pour le russe. Le système accentologique est le même, les morphèmes se classent dans les mêmes groupes du point de vue de la place de l'accentuation (auto-accentués, pré-accentués, post-accentués, récessifs) et de la force accentuelle. Les différences concernent seulement le détail de la morphologie, c'est-à-dire les propriétés accentuelles de tel ou tel morphème. La principale est que le serbo-croate connaît des désinences récessives que le russe ignore : dés. *-e* de vocatif (*pomóčnik* « aide », voc. *pōmočniče*), dés. *-e* de 2^e-3^e pers. sg. d'aoriste (*ispèkoh* « j'ai cuit », 2^e-3^e sg. *ispeče*).

D) SLOVÈNE

Le slovène connaît des oppositions d'intensité, de quantité et de courbe mélodique. La distribution de ces phénomènes est particulière et peut se résumer ainsi :

1^o *Intensité*. — Il y a dans chaque mot une syllabe intense

et une seule. Cette syllabe occupe n'importe quelle position par rapport aux limites de mot.

2° *Quantité*. — Toute syllabe, intense ou non, qui contient la voyelle /ə/ est brève. Parmi les syllabes contenant une autre voyelle :

- a) Toute syllabe non intense est brève ;
- b) Toute syllabe intense non finale est longue ;
- c) Les syllabes intenses finales peuvent être brèves ou longues.

3° *Courbes mélodiques*. — Il existe une opposition entre une courbe mélodique montante (') et descendante (^). Cette opposition ne se manifeste que sur les syllabes longues (toutes intenses, comme nous l'avons vu). Ces syllabes sont aussi les seules à connaître l'opposition entre les 2^e et 3^e degrés d'aperture : /e/ ~ /ɛ/, /o/ ~ /ɔ/.

Il résulte de cette situation que :

a) *L'intensité* en toute position est un trait accentuel, et la voyelle intense peut être dite accentuée. Il s'agit d'un accent libre ;

b) *La quantité en syllabe non finale* est liée à l'intensité, puisque dans cette position toute syllabe intense est longue (sauf si elle contient la voyelle /ə/) et toute syllabe longue est intense. La quantité est donc, dans cette position, non pas un trait distinctif et autonome, mais un second procédé accentuel s'ajoutant à l'intensité. Une syllabe de ce genre doit être dite accentuée, mais elle n'est pas phonologiquement longue, puisqu'elle se trouve dans une position (par rapport à l'accent et à la fin de mot) où une syllabe brève est impossible ;

c) *Les courbes mélodiques* ne s'opposent que dans les syllabes longues, finales ou non finales. Or, nous venons de voir que les syllabes « longues » non finales ne sont pas phonologiquement longues. Le slovène est donc une langue qui intone des syllabes qui ne sont pas phonologiquement longues, exactement comme le štokavien ; donc une langue

où la notion de more est inapplicable. La notion de more suppose, en effet, que la longue compte pour deux brèves, comme en grec et en čakavien. Là où la longue est dans une position où une brève serait impossible, cette équivalence n'est pas admissible. Nous ne pouvons donc pas employer la notion de more en slovène.

En revanche, il n'y a aucune difficulté à analyser les courbes mélodiques montante et descendante comme des tons, c'est-à-dire comme des propriétés des divers morphèmes. Soient, par exemple, les désinences de la déclinaison des substantifs masculins : *môž* « homme », gén. sg. *možâ*, acc. pl. *možê*, dat. pl. *možém*, instr. pl. *možmi*, loc. pl. *možéh*, dat. instr. duel *možéma*. Les désinences que nous rencontrons accentuées et longues dans ce paradigme peuvent, dans la déclinaison d'autres mots, être inaccentuées (*ràk* « écrevisse », *ràka*, *ràke*, *ràkom*, etc.) ou encore être accentuées, mais brèves (*stàbàr* « pilier », *stàbrà*, *stàbrè*, *stàbròm*, etc.) et, dans ces deux cas, elles n'ont pas de mélodie distinctive. Mais chaque fois qu'elles sont accentuées et longues nous les retrouvons avec la même mélodie. Il est donc parfaitement possible d'analyser cette courbe mélodique comme une propriété des morphèmes en question, c'est-à-dire comme un ton, et sa neutralisation en position inaccentuée comme un procédé accentuel négatif.

Si, au contraire, nous essayons de rendre compte des variations de courbe mélodique comme de déplacements d'accent, nous aboutissons à une description d'une complexité extrême. En faisant appel à la notion de more, on devrait parler d'un accent sur la more finale dans *možém*, *možmi*, *možéh*, mais non dans *možâ*, *možê*, *možéma* ; d'un accent sur la première more de la désinence dans *možâ*, *možê*, mais non dans les autres formes. Bref, ni en comptant à partir de la fin de mot (comme en čakavien), ni en comptant à partir du commencement de la désinence (comme en russe), on n'arrive à une solution économique pour décrire les faits de courbe mélodique en se servant de la notion de

more. Cette notion, déjà exclue par le raisonnement phonologique, est⁷condamnée aussi par son inaptitude à rendre compte des faits de morphologie.

Nous considérerons donc les courbes mélodiques slovènes comme des tons, propriétés des morphèmes, et nous écrirons ces morphèmes avec mention de leur ton : *-â*, *-ê*, *-ém*, *-mi*, *-éh*, *-éma*. Ces oppositions tonales sont neutralisées, soit hors de l'accent, soit en syllabe accentuée brève, comme est neutralisée dans les mêmes positions l'opposition des deux degrés moyens d'aperture : *-ê*, *-ém* deviennent *-è*, *-èm* ou *-e*, *-em*.

Sans doute, il n'est pas vrai qu'un morphème donné en slovène se présente toujours, s'il est accentué et long, avec le même ton. Les désinences que nous avons choisies comme exemples jusqu'à présent représentent des cas privilégiés. Beaucoup de racines et de suffixes peuvent présenter une mélodie montante dans certaines formes et descendante dans certaines autres. Ainsi la voyelle radicale du mot *râk* « écrevisse », qui est brève au nom. sg., est longue montante à la plupart des autres cas (gén. sg. *râka*, nom. pl. *râki*, etc.), mais longue descendante au gén. pl. *râkov*. Le même changement de courbe mélodique affecte la voyelle radicale de certains verbes au supin : *trésti* « secouer », sup. *trêst* ; *plésti* « tresser » ; sup. *plêst*. Mais cette inversion de la courbe mélodique n'est pas un déplacement d'accent, elle est tout simplement une alternance de trait distinctif prosodique (voir chap. II, pp. 37-41) et doit être analysée dans chaque cas comme la propriété d'un morphème particulier. Dans *râka*, *râku* le ton montant est une propriété du morphème *rak-*, et dans *râkov* son remplacement par un ton descendant est une propriété de la dés. de gén. pl. *-ov* ; on retrouve cette alternance régulièrement au gén. pl. ; de même dans *plésti*, *trésti* le ton montant est un trait des morphèmes radicaux, et dans *plêst*, *trêst* l'apparition du ton descendant est une propriété de la désinence de supin. Ce phénomène est analogue à l'Umlaut allemand,

aux allongements et abrégements tchèques, aux alternances de ton du mixteco (voir chap. II). Le fait qu'un trait soit soumis à une telle alternance ne l'empêche pas d'être analysé comme la caractéristique d'un morphème, donc comme un ton ;

d) *La quantité en syllabe finale.* — Nous avons vu qu'en syllabe non finale l'accent est réalisé simultanément par plusieurs procédés indissociables : l'intensité, la quantité, auxquels il faut ajouter les procédés accentuels négatifs : maintien des oppositions de ton et de 2^e et 3^e degré d'aperture, qui sont neutralisés hors de l'accent. Mais il se trouve qu'en syllabe finale ces procédés deviennent dissociables : ils peuvent se trouver réunis, et c'est ce qu'on appelle l'accent long (noté $\hat{\ } ou ' , selon la courbe mélodique), mais on peut aussi retrouver l'intensité seule, sans la longueur et sans les procédés accentuels négatifs : c'est ce qu'on appelle l'accent bref, noté `.$

L'aptitude à recevoir l' « accent long » ou l' « accent bref » ne peut être analysée comme une propriété d'un morphème particulier, puisque dans bien des cas une même désinence reçoit l'un ou l'autre selon le paradigme dans lequel elle entre : *možâ, možê, možém, možéma*, mais *stabrà, stabrè, stabròm, stabromà*. On remarquera que dans ce type de déclinaison l'accent long est lié à un paradigme d'accent désinentiel (sur la première syllabe de la désinence) et l'accent bref à un paradigme d'accent final (sur la dernière syllabe du mot) : comparer *možéma* et *stabromà*. Donc les lois qui permettent de prévoir le choix entre accent bref et accent long doivent être formulées au niveau du mot, ce sont des lois accentuelles. La quantité, même en syllabe finale, n'est pas un trait distinctif mais un trait accentuel.

Ainsi le slovène nous présente un système accentuel très original, celui d'une langue à deux niveaux d'accent :

a) L' « accent long » possible en toute position (finale ou non finale) et caractérisé par quatre procédés accentuels

simultanés : deux positifs, intensité et longueur, et deux négatifs : maintien des oppositions de ton et de 2^e et 3^e degré d'aperture ;

b) L' « accent bref », possible seulement en syllabe finale et marqué seulement par l'intensité.

L'accent, qu'il soit bref ou long, est une propriété du mot, mais, comme dans toute langue à accent libre, il dépend des propriétés accentuelles des morphèmes. Celles-ci doivent être formulées dans des termes assez différents de ceux qu'on emploie pour d'autres langues slaves à accent libre (russe, serbo-croate). En effet, les catégories ne sont pas les mêmes, et de plus l'appartenance d'un morphème à une catégorie ou à une autre est partiellement prévisible à partir des traits distinctifs de ses voyelles (ton montant ou descendant, présence ou absence de la voyelle /ə/). On distingue, en effet, parmi les morphèmes radicaux :

a) Des racines auto-accentuées (ce sont les plus nombreuses). Elles sont généralement de ton montant. Ex. : *lip-a* « tilleul », *mést-o* « ville » ;

b) Des racines qu'on peut appeler « récessives » ; elles attirent l'accent non pas, comme les morphèmes récessifs russes et serbo-croates, sur la première syllabe de l'unité accentuelle, mais sur la seconde : *vodô* « l'eau » (acc.), *na vòdo* « à l'eau ». Elles sont généralement de ton descendant ;

c) Des racines à accent final, c'est-à-dire entraînant, l'accent sur la syllabe finale du mot. L'accent qu'elles appellent est l'accent bref. Il s'agit notamment des racines contenant la voyelle /ə/ : *stəbər* « pilier », gén. *stəbrà* ; *stəzà* « sentier », etc.

A ces propriétés des racines, il faudrait ajouter celles des affixes, et formuler les lois assurant la prédominance de l'un ou l'autre morphème dans le mot. On voit, en tout cas, que le système accentuel du slovène est assez différent de celui des autres langues slaves.

E) LITUANIEN

Le lituanien pose par son système prosodique des problèmes assez voisins de ceux du slovène. Ce système comprend, en effet :

1^o *Des phénomènes d'accent*, puisque, dans chaque mot, il y a une syllabe et une seule qui est mise en relief et porte ce qu'on appelle un des trois accents : montant ~, descendant ' ou bref ` . Cet accent peut frapper n'importe quelle syllabe du mot, il est donc libre ;

2^o *Des oppositions de quantité*, puisqu'il existe des voyelles brèves $|a| = \text{orthogr. } a$, $|\text{æ}| = e$, $|i| = i$, $|u| = u$, et des voyelles longues $|a:| = a_2$, $|\text{æ}:| = e_2$, $|e:| = e_2$, $|o:| = o_2$, $|i:| = y$, i_2 , $|u:| = \bar{u}$, u_2 , ainsi que des diphtongues. Les groupes voyelles + sonantes sont considérés comme des diphtongues ;

3^o *Des oppositions de courbes mélodiques* sur toutes les voyelles accentuées autres que $|i|$ ou $|u|$, qui portent toujours l' « accent bref ». Les voyelles longues et les diphtongues peuvent avoir soit l'accent montant ~, soit l'accent descendant ' : *žōdis* « mot », *óras* « air ». Les voyelles brèves $|a|$ et $|\text{æ}|$ peuvent avoir soit l'accent montant ~, soit l'accent bref ` : *vākaras* « soir », *ràsti* « trouver ».

Les problèmes synchroniques du système prosodique lituanien ont été débrouillés par L. Hjelmslev dans son article *Accent, intonation, quantité* (1). Ce travail résout de façon satisfaisante les questions de quantité et de ton, en montrant que ces traits sont des propriétés des morphèmes (dans la conception de l'auteur, ils sont attribués aux « cénèmes »). Mais il échoue, nous semble-t-il, dans la solution des questions touchant à l'accent proprement dit.

1^o *La quantité*. — Que la quantité soit, en lituanien, un trait distinctif appartenant aux divers morphèmes, c'est

(1) *Studi Baltici*, 6, 1936-1937, p. 1-58.

une évidence : une même voyelle appartenant à un morphème donné se présente habituellement avec la même quantité. Les exceptions sont peu nombreuses et facilement définissables. Il s'agit d'abord de celles des voyelles /a/ et /æ/ qui sont brèves hors de l'accent, mais qui, sous l'accent, reçoivent l'accent montant et, par conséquent, s'allongent : *namè* « à la maison » mais *nāmas* « la maison ». Il s'agit ensuite de la neutralisation des oppositions de quantité dans les diphtongues, puisqu'un premier élément de diphtongue est toujours bref : *kÿla* « il monte », inf. *kilti* ; *šÿla* « il gèle », inf. *šalti*. Dans tous ces cas les morphèmes doivent être écrits avec mention d'une certaine quantité : /nam/ (/a/ bref) ; /ki:l/, /ša:l/ (voyelles longues).

2° Les tons sont aussi des propriétés des divers morphèmes. Les voyelles /i/ et /u/ ne connaissent pas d'oppositions tonales, elles se comportent exactement comme la voyelle /ə/ en slovène. Les autres voyelles : brèves /a/ et /æ/, longues et diphtongues, connaissent ces oppositions, et comme l'a montré Hjelmslev (p. 28, en usant d'une autre terminologie), il suffit de distinguer deux tons :

a) Le ton montant /~/, qui se réalise partout comme montant [~] ;

b) Le ton descendant /'/, qui se réalise sur longue et diphtongue comme descendant ['], et sur les brèves /a/ et /æ/ comme bref ['].

Ces définitions des tons étant posées, on peut constater que les oppositions de tons se neutralisent en position inaccentuée, mais qu'un même morphème, chaque fois qu'il est sous l'accent, se présente en règle générale avec le même ton. Ainsi dans la déclinaison de *knyg-à* « livre », la racine *knyg-* peut être inaccentuée (nom. *knyg-à*, instr. *knyg-à*), mais partout où elle est accentuée elle a le ton montant : gén. *knÿg-os*, dat. *knÿg-ai*, etc. De même la dés. de gén. -os peut être inaccentuée, par exemple, dans *knÿg-os* « du livre », *sien-os* « du mur », mais partout où elle est

accentuée elle a le ton montant : *galv-ōs* « de la tête », *taut-ōs* « du peuple ». Il est donc légitime d'écrire ces morphèmes *knỹg-* et *-ōs*, ce qui est à peu près le système de notation de Hjeltslev. Mais quand les morphèmes *knyg-* et *-os* se rencontrent dans un même mot, l'un des deux doit nécessairement perdre son ton : *knỹg-os*. C'est là un procédé accentuel négatif ; de même, en russe, si les morphèmes *vod-* « eau » et *-oj* « dés. d'instr. » se rencontrent dans un même mot, l'un des deux doit nécessairement perdre l'aperture moyenne de sa voyelle : [*vad-'oj*]. Enfin, les tons peuvent être sujets à des alternances grammaticales. Dans les verbes, si la voyelle radicale est descendante au présent, elle le demeure à l'infinitif : *alksta* « il a faim », inf. *alkti* ; *kānda* « il mord », inf. *kāsti*. Mais si la voyelle est montante au présent, très souvent elle devient descendante à l'infinitif : *lēmia* « il décide », inf. *lēm̃ti* ; *žūva* « il périt », inf. *žū̃ti*. Le ton appartenant en propre à la voyelle du morphème radical est évidemment celui qui apparaît au présent (montant ou descendant) ; la transformation du ton montant en ton descendant doit être analysée comme une propriété du suffixe d'infinitif. Pour tous ces faits (appartenance des tons aux morphèmes, neutralisation des tons hors de l'accent, existence d'alternances tonales) le lituanien se comporte exactement comme le slovène.

3° *L'accent*. — A partir d'ici, nous cesserons de suivre Hjeltslev. En effet, cet auteur, tout en démontrant, comme nous l'avons fait à sa suite, que les courbes mélodiques du lituanien peuvent être attribuées aux voyelles des divers morphèmes même quand elles ne sont pas effectivement accentuées, ne les nomme pas des tons, mais des accents. Il attribue au lituanien non pas deux tons, mais trois « accents » : aigu (= descendant), circonflexe (= montant) et « accent bas », c'est-à-dire absence d'accent. Ce dernier « accent » est celui des morphèmes auxquels il est impossible d'assigner l'une ou l'autre courbe mélodique, parce qu'ils

ne sont jamais accentués, par ex. la dés. -*a* d'acc. sg. : *sienā*, *knỹga*, *gālva*, *taĩta*, etc. De la série des « accents » (aigu, circonflexe ou bas) attribués aux diverses syllabes d'un même mot, Hjelmslev pense pouvoir déduire quelle est la « syllabe dominante », c'est-à-dire celle qui porte effectivement l'accent de mot. Il y réussit dans les cas couverts par la loi de Saussure, c'est-à-dire dans les séquences dissyllabiques « syllabe montante + syllabe descendante » ou « syllabe brève + syllabe descendante », dans lesquelles l'accent est reporté de la première des deux syllabes sur la deuxième. Cela rend compte de l'accent d'un certain nombre de formes dissyllabiques : *rañk-* (cf. gén. *rañkos*) + -*á* = *rankà* « la main » (le ton descendant se réalise sur /a/ comme accent bref, voir-ci-dessus), tandis que *liep-* + -*á* = *liepa* « le tilleul ». Ces deux formes sont prévisibles à partir d'un même paradigme. De même *ziēm-* (cf. acc. *ziēma*) + -*á* (dés. d'instr.) = *ziemà* « hiver » (instr.) tandis que *gálv-* + -*á* = *gálva* « tête » (instr.). Là encore les deux paradigmes sont réduits à l'unité.

Mais en dehors de ces cas, et en particulier dans les mots longs syllabiquement et complexes morphologiquement, comme *at-kalb-in-ě-ji-m-as* « dissuasion » l'accent est imprévisible à partir de règles de ce genre, et pour rester fidèle à la confusion des notions de ton et d'accent, Hjelmslev doit renoncer à attribuer un « accent » aux syllabes inaccentuées : « Il ne serait pas légitime d'... assigner à n'importe quelle syllabe l'accent qui lui est connu par ailleurs » (1). Les voyelles inaccentuées du mot *atkalbinėjimas* se verront donc assigner l' « accent bas », malgré ce qu'on sait de la courbe mélodique qui est la leur quand les mêmes morphèmes figurent dans d'autres mots : *kālb-* dans *kālbū* « je parle », *āt-* dans *ātdaras* « ouvert », etc.

Nous touchons ici du doigt les conséquences de l'erreur

(1) HJELMSLEV, *art. cit.*, p. 37.

commise par Hjelmslev en voulant réunir sous une même rubrique deux ordres de fait différents. Ce que Hjelmslev appelle « accent » doit remplir simultanément deux fonctions : 1^o être une caractéristique permanente d'un morphème donné ; 2^o marquer la « syllabe dominante » de l'unité accentuelle. Les deux fonctions ne peuvent pas être remplies en même temps, sauf dans les cas tout à fait privilégiés des mots dissyllabiques couverts par la loi de Saussure. Dans les mots plus longs, pour préserver la fonction accentuelle, Hjelmslev est amené à sacrifier la fonction de caractéristique de morphème.

La solution consiste évidemment à dissocier les deux fonctions, comme nous l'avons fait pour les autres langues examinées. Aux tons (montant et descendant) que nous avons analysés plus haut se superpose un accent frappant une seule syllabe par mot. Dans les syllabes inaccentuées les tons sont neutralisés. Cet accent est libre, les lois qui le régissent doivent être, comme toute loi accentuelle, formulées au niveau du mot, mais elles jouent à partir des propriétés accentuelles des morphèmes.

Ainsi l'accent du mot *at-kalb-in-ě-ji-m-as* « dissuasion », s'explique-t-il suffisamment par les propriétés accentuelles du suffixe *-ě-* qui attire toujours l'accent : *maž-ě-ti* « diminuer », *pa-žym-ě-ji-m-as* « attestation », etc. Ces propriétés sont sans rapport avec les caractéristiques tonales de ce même suffixe.

Cependant la loi de Saussure (sous sa forme synchronique, telle que l'a reformulée Hjelmslev) vient établir un lien secondaire entre les tons et les propriétés accentuelles de certains morphèmes. Dans certaines séquences de deux syllabes définies par leur schéma tonal et quantitatif (\sim' et \sim'') l'accent ne peut reposer que sur la 2^e syllabe, à l'exclusion de la 1^{re}. Si les lois accentuelles normales amènent l'accent sur la première syllabe d'une telle séquence, il est reporté sur la seconde. Ces séquences se comportent vis-à-vis de l'accent comme si elles étaient une seule syllabe.

Ainsi, dans la déclinaison des substantifs féminins au singulier on peut, procédant comme pour le russe, ranger les morphèmes sur deux rangs en ce qui concerne leur force accentuelle :

— morphèmes plus forts : rac. *liep-*, *rañk-*, dés. *-á* (nom. *-õs* (gén.), *-ojé* (loc.)) ;

— morphèmes plus faibles : rac. *gálv-*, *ziēm-* ; dés. *-ã* (acc.), *-ãi* (dat.), *-á* (instr.).

De ce tableau se déduit toute la déclinaison de *liepa* (accent radical fixe) et de *gálva* (accent radical en présence d'une désinence faible et désinentiel en présence d'une désinence forte). Le paradigme de *rankà* est semblable à celui de *liepa* et celui de *ziemà* à celui de *galvà*, sauf pour les formes *rankà* (nom. et instr.) et *ziemà* (instr.) Ces formes ont le schéma tonal défini ci-dessus (~') et les lois accentuelles amènent l'accent sur leur première syllabe : la loi de Saussure le fait passer sur la seconde.

La loi de Saussure, sous sa forme synchronique, est une loi prévoyant l'inaccentuabilité de certaines syllabes en certaines positions. Elle joue après les lois accentuelles ordinaires et établit un lien secondaire entre l'accent et les tons. Mais dans leur principe les deux phénomènes doivent être nettement séparés.

Le lituanien nous offre donc le tableau d'une langue où existent, d'une part, un accent libre, caractéristique du mot mais dont la place est déterminée par les propriétés accentuelles des morphèmes, et, d'autre part, des oppositions de quantité et de ton, qui sont des traits distinctifs, caractéristiques des morphèmes. Les tons sont neutralisés en syllabe inaccentuée. A aucun moment nous n'avons eu à faire intervenir la notion de more : l'unité accentuable est en lituanien la syllabe.

F) AUTRES LANGUES A PLUSIEURS TYPES D'ACCENT

Il existe encore d'autres langues à plusieurs types d'accent. Dans aucune, semble-t-il, l'interprétation par les mores

ne s'impose, et partout celle par les tons semble préférable.

Le lette a l'accent fixe sur la première syllabe. Si on lui attribue des mores, on est obligé de renoncer à cette formulation si simple de la loi fixant la place de l'accent, et de la remplacer par la formule nettement plus compliquée proposée par Troubetzkoy : « Seule l'une des deux premières mores d'un mot peut être mise en relief, si elle appartient à la première syllabe » (1). La même notion de more qui introduit la simplicité en grec la détruit à propos du lette.

En suédois et norvégien existent deux types d'accent, appelés « accent 1 » et « accent 2 », par ex. suéd. *bùren* « la cage », *bùren* « porté ». Ces deux courbes mélodiques, bien que se réalisant sur la syllabe accentuée, ne s'opposent que dans les mots comptant au moins une syllabe après l'accent. Les mots à accent final (c'est-à-dire essentiellement les monosyllabes, puisque l'accent est très souvent initial) ne peuvent avoir que l'accent 1. A partir de cette observation, on a pu démontrer que les courbes mélodiques réalisées sur la syllabe accentuée devaient être analysées comme des tons caractérisant le morphème occupant la syllabe suivant l'accent (2). Ici encore c'est donc la notion de ton qui doit être utilisée.

Ainsi de toutes les langues « à plusieurs types d'accent » que nous avons examinées, deux seulement, le grec ancien et le čakavien, nous ont paru nécessiter l'emploi de la notion de more. Partout, ailleurs, les faits sont plus aisément décrits en termes de syllabes. C'est donc la syllabe qui reste, dans l'immense majorité des langues, l'unité accentuable. La notion de more est loin d'avoir une application aussi étendue que le pensait Troubetzkoy. D'ailleurs la more elle-même, là où elle existe, ne se définit que par référence à la syllabe.

(1) TROUBETZKOY, *Principes*, p. 226.

(2) J. RISCHER, *Morphemic tone and word tone in Eastern Norwegian*, *Phonetica*, 10, 1953, p. 154-164.

Une étude de linguistique générale ne peut prétendre fonder les propositions qu'elle avance par voie inductive, à partir d'un examen des matériaux de toutes les langues du monde ; mais elle ne peut non plus opérer par voie déductive, et prétendre conclure à des faits, dont certains sont bien connus, à partir de principes souvent incertains. Nous avons ici raisonné à partir d'un petit nombre de langues, mais analysées parfois en détail. Nous avons cherché seulement à conduire ces analyses en utilisant à propos de toutes les langues envisagées les mêmes concepts et la même terminologie : ainsi de ces analyses se dégage une théorie de l'accent. Il resterait à vérifier si, comme on peut raisonnablement l'espérer, cette théorie a une valeur générale et rend compte également de faits qui n'ont pas été envisagés dans son élaboration.



INDEX

- accentogène (morphème), 68, 116-124.
accentogène (mot), 20.
accentogène (syntagme), 19, 67.
aigu (accent), 140, 141.
allemand, 6, 24, 36, 37, 56, 59, 68-70, 75-79, 109, 115-120.
alternances, 24, 36-41.
anglais, 4, 44, 53, 54, 58, 59, 80-91, 120-124.
aperture vocalique, 50, 57, 58.
barytonèse des oxytons, 93.
biélorusse, 58, 136.
bulgare, 136.
čakavien, 148-150.
campa, 40, 41.
centre de syllabe, 14.
chinois, 25, 26, 36, 59, 143.
circonflexe (accent), 140, 141.
clitique, 19, 20, 70-74.
contractions (en grec), 147, 148.
coupe syllabique, 14.
définition du mot, 16, 17, 19, 20.
descendant (accent), 141.
dynamique (accent), 52.
écho d'accent, 53-57, 152.
emprunts, 101, 102, 104, 117-124, 135.
enclise (accent d'—), 72.
enclitique, 20, 70, 100, 101, 103.
espagnol, 14, 57, 127.
éwé, 142.
finnois, 42, 54, 62-66, 79.
fixe (accent), 5, 6, 21, 96-100.
français, 3, 4, 9, 16, 24, 26, 32, 45-47, 69-72, 98, 99.
gaulois, 104.
grave (accent), 93, 94.
grec ancien, 14, 15, 72, 93, 94, 137, 140, 141, 144-148. (Voir aussi : grec commun, lesbien.)
grec commun, 147, 148.
grec moderne, 109, 110, 137, 138.
grec moderne, parlars septentrionaux, 58.
groupe accentuel, 75.
harmonie vocalique, 25, 62-66.
hauteur (accent de —), 52.
hiérarchie des accents, 75-92.
hongrois, 48.
insistance (procédés d'—), 43-49.
intensité (accent d'—), 52.
intonation, 41-49.
italien, 3, 4, 6, 57, 58, 107-109, 111, 124-127.
japonais, 25, 26, 54-56, 136, 137.
langues à plusieurs types d'accent, 140-146.
latin, 5, 6, 21, 71, 72, 99, 103-105.
lesbien, 99, 147, 148.
lette, 141, 166.
liberté limitée (accent à —), 137-139.

- libre (accent —), 6, 105-137.
 lituanien, 141, 160-165.
 « logique » (accent —), 116, 117.
 loi de limitation, 138-145.
- macédonien, 52, 72, 73, 99, 102, 103.
 mixteco, 39, 40, 42, 142.
 montant (accent —), 141.
 more, 14, 15, 142-150, 166.
 morphème, 22-28.
 mot, 12, 13, 16-20, 22-28, 67-74.
- neutralisation, 57-62.
 norvégien, 141, 166.
- orthotonique (mot —), 20.
- pandjabi, 99, 100.
 phonème, 12, 22-28.
 phrase, 22-28.
 place de l'accent, 13, 20, 21, 97-139.
 polonais, 6, 14, 99-102, 106.
 portugais, 57.
 prépositions proclitiques, 71, 73.
 procédés accentuels négatifs, 57-62.
 procédés accentuels positifs, 50-52.
 proclitique, 19, 20, 70, 103, 104.
 pronoms clitiques, 71.
 propriétés accentuelles des morphèmes, 110-113.
 prosodème, 15 n. I.
 prosodique (trait), 35-41.
 provençal, 139.
- quantité vocalique, 36-39, 155, 158, 160, 161.
 quasi fixe (accent —), 100-105.
- récessive (accentuation —), 128, 147, 154, 159.
 rhénans (accents —), 141.
 roumain, 127.
 russe, 4, 6, 8, 9, 14, 16, 21, 24, 26, 33-35, 38, 39, 54, 57, 58, 61, 69, 70, 72, 92, 106, 107, 109-111, 127-136.
- SAUSSURE (loi de —), 163-165.
 secondaire (accent —), 53, 56-57, 75-92.
 serbo-croate, 56, 57, 71, 136, 141, 148-154. (Voir aussi : čakavien, štokavien, Slavonie (parlers de —).)
 Slavonie (parlers de —), 141.
 slovène, 57, 59-60, 136, 141, 154-159.
 štokavien, 56, 150-154.
 suédois, 141, 166.
 syllabe, 12, 13, 22-28, 140-166.
 système accentologique, 27, 28.
- tchèque, 5, 9, 24, 35-39, 48, 54, 73, 92, 98.
 thaï, 74, 142.
 ton, 36, 39, 40, 59, 60, 142, 143, 155-158, 161-162.
 ton léger, 59.
 trait distinctif, 4, 5, 22-28, 32-41.
 turc, 24-26, 66, 136.
- ukrainien, 57, 136.
 Umlaut, 24, 36, 37.
 unité accentuable, 12-16, 140-166.
 unité accentuelle, 12, 13, 16-20, 67-96.
- verbes enclitiques, 71.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

LES CONSTANTES DE L'ACCENT

	PAGES
CHAPITRE PREMIER. — <i>Fonction de l'accent</i>	3
I. — La fonction contrastive de l'accent	3
II. — Fonctionnement du contraste accentuel	11
A) L'unité accentuable et la syllabe, 13 ; B) L'unité accentuelle et le mot, 16 ; C) la place de l'accent, 20.	
III. — Conclusions : tâches de l'accentologie	22
CHAPITRE II. — <i>Spécificité des traits accentuels</i>	31
A) Accent et traits distinctifs, 32 ; B) Déplacements d'accent et alternances de traits distinctifs, 36 ; C) L'accent et les oppositions intonationnelles, 41 ; D) L'accent et les contrastes intonationnels, 43.	
CHAPITRE III. — <i>Les procédés accentuels</i>	50
A) Procédés accentuels positifs : intensité, hauteur, longueur, 50 ; B) Les échos de l'accent, 53 ; C) Les procédés accentuels négatifs, 57 ; D) L'harmonie vocalique est-elle un procédé accentuel ?, 62.	

DEUXIÈME PARTIE

LES VARIABLES DE L'ACCENT

	PAGES
CHAPITRE IV. — <i>L'unité accentuelle et le mot</i>	67
I. — La délimitation de l'unité accentuelle.....	67
A) Principes de délimitation, 67 ; B) Les cli- tiques, 70.	
II. — Les unités accentuelles hiérarchisées	74
A) Allemand, 75 ; B) Finnois, 79 ; C) An- glais, 80 ; D) Russe, tchèque, 92.	
III. — L'unité accentuelle virtuelle	93
A) Grec ancien, 93 ; B) Français, 94.	
CHAPITRE V. — <i>La place de l'accent</i>	97
I. — L'accent fixe : tchèque, français, etc.	97
II. — L'accent quasi fixe	100
A) Polonais, 100 ; B) Macédonien, 102 ; C) La- tin, 103.	
III. — L'accent libre	105
A) Généralités, 105 ; B) Allemand, 115 ; C) An- glais, 120 ; D) Italien, 124 ; E) Russe, 127 ; F) Au- tres systèmes à accent libre, 136.	
IV. — L'accent à liberté limitée	137
CHAPITRE VI. — <i>L'unité accentuable et la syllabe</i>	140
A) Grec ancien, 144 ; B) Serbo-croate čaka- vien, 148 ; C) Serbo-croate štokavien, 150 ; D) Slo- vène, 154 ; E) Lituanien, 160 ; F) Autres langues à plusieurs types d'accent, 165.	
INDEX.....	168





SECTION « LE LINGUISTE »

1 **ANDRÉ MARTINET**
LA LINGUISTIQUE SYNCHRONIQUE

2 **LUIS J. PRIETO**
MESSAGES ET SIGNAUX

3 **BERTIL MALMBERG**
**LES NOUVELLES TENDANCES
DE LA LINGUISTIQUE**

4 **GEORGES MOUNIN**
**HISTOIRE DE LA LINGUISTIQUE
DES ORIGINES AU XX^e SIÈCLE**

5 **PAUL GARDE**
L'ACCENT

VOLUMES EN PRÉPARATION :

EMILIO ALARCOS-LLORACH
LE LANGAGE ENFANTIN

GEORGES MOUNIN
LA LINGUISTIQUE DU XX^e SIÈCLE

ANDRÉE TABOURET-KELLER
LE BILINGUISME

JACQUELINE M. C. THOMAS
INTRODUCTION A LA PHONÉTIQUE

JACQUELINE M. C. THOMAS
INTRODUCTION A LA PHONOLOGIE



